



HAL
open science

Les dynamiques d'installation sur les territoires en transition agricole

Eflamm Lintanf

► **To cite this version:**

Eflamm Lintanf. Les dynamiques d'installation sur les territoires en transition agricole. Sciences agricoles. 2012. dumas-00766050

HAL Id: dumas-00766050

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-00766050>

Submitted on 17 Dec 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Agrocampus Ouest

65 rue de Saint Briec
CS 84215
35042 Rennes Cedex
Tél : 02 23 48 55 00

Mémoire de Fin d'Etudes

DIPLOME D'INGENIEUR AGRONOME

Spécialisation : Génie de l'Environnement

Option : Agriculture Durable et Développement Territorial

Les dynamiques d'installation sur les territoires en transition agricole

Par : Mr Eflamm Lintanf

Soutenu le : 13 Septembre 2012

Réalisé à : Agrocampus-Ouest, sous la responsabilité de Marion Diaz.

Devant le jury :

Sous la présidence de : Jean-Eudes Beuret

Maître de stage : Marion Diaz

Enseignant responsable et tuteur scientifique : Jean-Eudes Beuret

"Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'Agrocampus-Ouest".

Diffusion du mémoire

Aucune confidentialité ne sera prise en compte si la durée n'en est pas précisée.

Préciser les limites de la confidentialité ⁽¹⁾ :

Mémoire de fin d'études

Consultable sur place : oui non

Reproduction autorisée : oui non

Prêt autorisé : oui non

Confidentialité absolue : oui non
(ni consultation, ni prêt)

Diffusion de la version numérique : oui non

Durée de la confidentialité ⁽²⁾ :

Fiche de résumé du mémoire de fin d'études :

Résumé diffusable : oui non

Si oui, l'auteur complète l'autorisation suivante :

Je soussigné(e) _____, *propriétaire des droits de reproduction dudit résumé, autorise toutes les sources bibliographiques à le signaler et le publier.*

Date :

Signature :

Rennes, le

Le Maître de stage⁽³⁾,

L'auteur,

L'Enseignant responsable⁽³⁾,

(1) L'administration, les enseignants et les différents services de documentation d'Agrocampus-Ouest s'engagent à respecter cette confidentialité.

(2) La durée maximale de confidentialité est fixée à 10 ans.

(3) Signature et cachet de l'organisme.

Remerciements

Commençons par ce qui fait plaisir.

Merci tout d'abord à Marion pour m'avoir accueilli et suivi malgré cette période certes très heureuse mais sûrement très éprouvante... Du coup on peut saluer Leila pour son arrivée !

Merci ensuite aux personnes du laboratoire de développement rural, qui heureusement nous permet d'aborder l'agriculture d'une autre manière que la grande majorité du reste de cette école. Merci à Catherine Darrot, Claire Heinisch, Guy Durand, Jean-Eudes Beuret et Christian Mouchet.

Sans oublier François Guerrier, pour avoir amené un peu d'embruns sur la plaine rennaise.

Merci évidemment aux autres stagiaires embarqués dans le couloir, Clémentine et Marion, à trois c'est quand même plus sympa.

Et dans un cadre plus large merci à Fabrice et François De Quelen, pour leur bon sens et leur bonne humeur.

Elargissons encore d'avantage.

Mersi bras da M/Vari evit he basianted, tad ha mamm evit ho skoazell.

Merci évidemment à Cyril, Julie et Gweltaz, nous avons montré qu'il n'était pas autorisé de cultiver en ville à Rennes.

Merci également à tous ceux qui m'ont donné ce qu'il fallait pour boucler ces pages en cette belle fin d'été. Yann, Kenan, Jean, Aurélien, Lukaz, Barth, Luchon, Loeiz, Dylan, Solenna, David et comparses.

Evidemment, je ne peux finir sans remercier l'ensemble des agriculteurs qui m'ont reçu, le temps qu'ils m'ont consacré, et les bons produits qu'ils m'ont fait déguster.

Et merci aux clochards célestes.

« C'est pas l'ordinateur qui nous donnera le bon sens paysan »

Glossaire

AB Agriculture Biologique

ADASEA Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles

AMAP Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne

ATP Agriculteur à Titre Principal

ATS Agriculteur à Titre Secondaire

BPREA Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole

BTSA Brevet de Technicien Supérieur en Agriculture

BV Bassin Versant

BVLGD Bassins Versants de la Lieue de Grève

CC Communauté de Communes

CdA Chambre d'Agriculture

CDOA Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture

CEDAPA Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome

CEPPP Centre d'Elaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé

CF Cadre Familial

CFA Centre de Formation Agricole

CFPPA Centre de Formation Professionnel et de Promotion de l'Agriculture

CG Conseil Départemental

CIVAM Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural

CNJA Centre National des Jeunes Agriculteurs

CPA Comité Professionnel Agricole

CR Conseil Régional

CS Certificat de Spécialisation

CTE Contrat Territoriaux d'Exploitation

CUMA Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole

DJA Dotation Jeunes Agriculteurs

EARL Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

EPI Étude Prévisionnelle à l'Installation

FDCIVAM Fédération Départementale des CIVAM

FDSEA Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants agricoles

FRCIVAM Fédération Régionale des CIVAM

FNSEA Fédération Nationale des syndicats d'exploitants agricoles
GAB Groupement d'Agriculteurs Biologiques
GAEC Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GERPlan Plan de Gestion de l'Espace Rural et péri-urbain
HCF Hors Cadre Familial
INPACT INItiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale
INRA Institut National de Recherche Agronomique
JA Jeunes Agriculteurs
LTA Lannion Trégor Agglomération
MAE(T) Mesure Agro-Environnementale (Territorialisée)
MSA Mutualité Sociale Agricole
NE Nouveaux Entrants
ODASEA Organisme Départemental pour l'aménagement des structures des exploitations Agricoles
PDE Plan de Développement d'Exploitation
PII Point Info Installation
PLA Plan Local d'Agriculture
PNR Parc Naturel Régional
PP Porteur de Projet
PPP Plan de Professionnalisation Personnalisé
PR Pays de Rennes
RDI Répertoire Départemental à l'Installation
RM Rennes Métropole
SAFER Sociétés d'Aménagements Fonciers et d'Etablissement Rural
SAU Surface Agricole Utile
SFEI Système Fourrager Econome en intrants
SMI Surface Minimum d'installation
STA Saint-Amarin
UTH Unité de Travail Humain

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PARTIE I. CADRAGE CONCEPTUEL ET METHODOLOGIQUE.....	5
I.1. Cadre conceptuel théorique de FarmPath et du mémoire, la théorie hollandaise de la transition.	5
I.2. Les autres théories de la transition.....	7
I.3. Le système agri-alimentaire territorial	9
I.4. Choix des territoires en transition : imposé par la thèse.....	10
I.5. Objectifs de la démarche et hypothèses de travail.....	11
I.6. Réalisation des enquêtes	12
PARTIE II. PRÉSENTATION DES TERRITOIRES ÉTUDIÉS.....	15
II.1. Le Pays de Rennes : développement des circuits courts de proximité	15
II.2. Les Bassins Versants de la Lieue de Grève : Mise en place de systèmes herbagers économes en intrants pour lutter contre les marées vertes.	20
II.3. La vallée de Saint-Amarin : Ouverture du paysage et valorisation local de la production agricole.....	24
PARTIE III. CLASSIFICATION DES NOUVEAUX INSTALLES SUR LES DIFFERENTS TERRITOIRES	28
III.1. Les Bassins versants de la Lieu de Grève	28
III.1.1. Les critères discriminants.....	28
III.1.2. Les types d'installation	29
III.1.3. Les différents types d'installés sur les BV et leur place dans la transition..	34
III.2. Classement des nouveaux installés sur la vallée de Saint Amarin	34
III.2.1. Les critères discriminants.....	34
III.2.2. Les types d'installation	35
III.2.3. Les différents types d'installés sur la vallée et leur place dans la transition	37
III.3. Classement des nouveaux installés sur le Pays de Rennes	38
III.3.1. Les critères discriminants.....	38
III.3.2. Les types d'installation	38
III.3.3. Les différents types d'installés et la dynamique de transition.....	43

PARTIE IV. LES NOUVEAUX INSTALLES AU SEIN D'UN TERRITOIRE IDENTIFIE EN TRANSITION	45
IV.1. Rôle et position des nouveaux installés dans le processus de transition	
IV.1.1. Tâtonneurs de la transition	46
IV.1.2. Opportunistes du régime dominant : les « hybridants »	47
IV.1.3. Les alternatifs médiateurs.....	48
IV.1.4. Les alternatifs idéalistes	50
IV.1.5. Synthèse des positionnements et rôle des nouveaux installés au sein de la transition	51
IV.2. Analyse des facteurs favorisant l'installation dans le sens de la transition	
IV.2.1. Les nouveaux installés HCF au sein du régime dominant : une place restreinte.....	56
IV.2.2. L'importance des réseaux agricoles et du travail collectif.....	57
IV.2.3. La formation agricole : un appel d'air pour les installations dans le sens de la transition.....	59
IV.2.4. Une implication de la société civile créatrice d'opportunités	61
IV.2.5. Les politiques publiques locales renforcent les installations au sein de la niche	62
CONCLUSION.....	64
ANNEXES.....	67
BIBLIOGRAPHIE	88

Liste des Figures

Figure 1 : La perspective multi-niveaux de la transition	7
Figure 2 : Schéma théorique du système agri-alimentaire.	8
Figure 3 : Tableau récapitulatif des structures sollicitées et concernées par l'installation.	12
Figure 4 : Carte du Pays de Rennes	15
Figure 5 : Système agri-alimentaire du Pays de Rennes	15
Figure 6 : La transition sur le Pays de Rennes : un processus en cours d'accélération continue	16
Figure 7 : Répartition des productions des nouvelle installations aidées sur le Pays de Rennes (2007-2011).....	17
Figure 8 : Carte des Bassins Versants de la Lieue de Grève. (Source : LTA).....	20
Figure 9 : Système agri-alimentaire sur les Bassins Versants de la Lieue de Grève.....	21
Figure 10 : Evolution de la transition : une deuxième phase d'accélération après un échec	22
Figure 11 : Carte du département du Haut-Rhin (Source : CC de St Amarin).....	24
Figure 12 : Système agri-alimentaire de la vallée de Saint-Amarin.....	24
Figure 13 : Une transition aujourd'hui stabilisée	25
Figure 14 : Tableau récapitulatif des types d'installation sur les Bassins Versants de la Lieue de Grève.....	33
Figure 15 : Tableau récapitulatif des types d'installation sur la vallée de St-Amarin	37
Figure 16 : Tableau récapitulatif des types d'installation sur le Pays de Rennes	44
Figure 17 : Schéma des positionnements théoriques des JA et NE vis à vis des niveaux de la transition	52
Figure 18 : Schéma du positionnement vis à vis de la transition de l'ensemble des nouveaux installés rencontrés.....	53
Figure 19 : Tableau récapitulatif des rôle joués par les nouveaux installés dans le processus de transition	55

Introduction

Le modèle agricole dominant mis en place à partir des années 1960 avec les premières mesures de la Politique Agricole Commune (LOA 1962) et largement répandu par les politiques qui suivirent, a été confronté depuis les années 1980 à l'essor de nouveaux enjeux le remettant en cause. L'objectif prioritaire initial était d'assurer la sécurité alimentaire. Il fut rapidement atteint, au point de dépasser les espérances. En effet, dans les années 1970 et 1980, l'Europe fait face à des surproductions, notamment dans les secteurs laitiers et céréaliers. Au même moment apparaissent les premiers effets de cette politique sur l'environnement, à travers les pollutions aquatiques en particulier. Dès lors, en 1985, l'enjeu environnemental est inscrit de manière « secondaire et restreinte » dans le règlement CEE (n°797/85) de la PAC, le but étant de réduire les excédents agricoles (sous entendu polluants). Cette inscription constitue la première pierre de la prise en considération de l'environnement au sein de la PAC, matérialisée par la suite par les Mesures Agro-Environnementales (MAE). Ces mesures seront ensuite renforcées, élargies et rendues obligatoires lors de la réforme de la PAC de 1992 traduisant la montée des enjeux environnementaux et l'émergence du « développement durable » (conférence de Rio, 1992).

La mise en place de ces MAE a conduit à la redéfinition de l'agriculture dans son environnement qu'est l'espace rural, qui déboucha sur la création d'une politique de développement rural, concrétisée par le deuxième pilier de la PAC, en 2000 (règlement CEE 1257/1999). A ce moment là, une nouvelle vision « officielle » de l'agriculture émerge, lui attribuant un rôle triple : économique, socio-territorial et agri-environnemental (LOA de 1999).

De la construction d'une agriculture productiviste et spécialisée, nous sommes donc passés à la nécessité d'une agriculture "multifonctionnelle", répondant aux enjeux de la production alimentaire (quantité, qualité), de l'environnement (qualité de l'eau, protection des sols notamment) et sociaux (entretien du paysage, maintien du tissu rural). Dans le même temps, la demande sociale des citoyens européens vis à vis de leur agriculture à également évolué dans la même direction (Livre blanc de la commission européenne, 2009).

Néanmoins, malgré l'inscription de nouveaux enjeux dans la PAC, sur le terrain, l'évolution vers une agriculture qui répondra à ces enjeux est longue à se dessiner. Il faut bien comprendre que la PAC ne fut pas créée comme un projet, menant à un état final souhaitable défini de l'agriculture, des agriculteurs et du monde rural (Calame, 2008). Elle fut conçue comme une politique transitoire, et c'est pourquoi elle ne cesse de subir des réformes afin de s'adapter à l'évolution des enjeux qui l'entourent (la prochaine étant prévue en 2013).

Ce processus de réformes successives entraîne un temps long d'adaptation des politiques agricoles aux problématiques auxquelles doit faire face l'agriculture. Cela est illustré aujourd'hui en France par une mainmise du même modèle agricole dominant né des politiques

européennes, mais qui ne répond pas aux enjeux actuels de « multifonctionnalité » (Calame, 2008).

Par conséquent, le nécessaire changement de l'agriculture en Europe semble devoir passer par un processus de « transition » plus ou moins indépendant de la PAC, défini comme « *un processus de changement fondamental à long terme incorporant des procédés de coévolution sociétale, écologique, économique, culturelle, technologique et institutionnelle* » (Loorbach et Frantzeskaki, 2009). En effet, certaines régions d'Europe sont soumises à l'émergence de nouveaux modèles agricoles « alternatifs », à partir d'initiatives locales d'agriculteurs ou de groupes d'entre eux, et ce parfois depuis les années 1980. Ces nouvelles formes d'agriculture, répondraient aux problématiques environnementales, sociales et économiques actuelles .

Ce phénomène de « transition agricole » au niveau local est l'objet du projet de recherche européen FarmPath (Farming Transitions: Pathways towards regional sustainability of agriculture in Europe) qui a débuté en 2011, pour une période de 3 ans. Regroupant sept universités en Europe et financé par des fonds européens pour la recherche, le projet vise à étudier la « transition territoriale vers la durabilité régionale de l'agriculture ». A partir de l'analyse de trois cas d'études par pays, l'objectif est « *d'identifier et d'évaluer les voies de transition futures vers la durabilité régionale de l'agriculture en Europe, et les besoins en innovations sociales et technologiques pour initier et progresser le long de ces voies* » (Darnhofer, 2011).

En France, une thèse de doctorat est en cours de réalisation et c'est dans ce cadre que s'inscrit ce mémoire. Trois cas d'études ont été retenus, présentant des initiatives de transition vers la durabilité de l'agriculture.

Cette étude s'inscrit dans un des « Work Package » (WP 4) du programme de recherche FarmPath (cf annexe I) et a pour objectif de donner des éléments de compréhension concernant la place des nouvelles installations dans la dynamique de transition territoriale de l'agriculture. Les données et résultats pourront également être utilisés pour enrichir la thèse de Marion Diaz, doctorante au laboratoire de Développement Rural d'Agrocampus-Ouest.

Effectivement, ce projet considère qu'une combinaison de modèles d'exploitations agricoles est mieux à même de développer la durabilité de l'agriculture et de répondre à toutes les demandes adressées à l'agriculture par le public et l'industrie. Ainsi, selon cette théorie, les approches d'exploitation qui attirent les jeunes agriculteurs sont particulièrement importantes car elles peuvent être un élément clé de la durabilité sociale et économique des systèmes agricoles (Darnhofer, 2011)

En Europe et notamment en France, le renouvellement des générations d'agriculteurs est de moins en moins assurée. Amorcée par la PAC, dont c'était un des objectifs affichés, le nombre d'actifs agricoles est en effet en constante diminution. Depuis les années 50, la

démographie agricole française a été divisée par dix, passant de 5 millions d'agriculteurs à environ 500 000 en 2010 (Lefebvre, 2010). Cette chute du nombre d'agriculteurs en France est toujours d'actualité : en 2010, il n'y avait en moyenne qu'une seule installation pour deux départements. Et les prédictions d'évolution ne sont pas meilleures, au contraire, et évaluent le nombre d'agriculteurs entre 300 000 et 350 000 à l'horizon 2020 (Lefebvre, 2010).

Les raisons de cette diminution vertigineuse du nombre d'actifs agricoles sont multiples : agrandissement des exploitations, augmentation de la productivité par actif ou encore l'évolution sociale. Mais cette diminution est aussi l'expression d'une perte d'attractivité de l'agriculture pour les jeunes générations.

Ainsi, le modèle agricole dominant ne semble pas posséder les solutions pour attirer les nouvelles générations à s'installer. Peut-être faut-il alors se tourner vers les agricultures « alternatives » ?

Effectivement, dans certains pays, des néo-ruraux non issus du milieu agricole furent à l'origine des dynamiques de développement de l'agriculture biologique (Lamine, 2011). Dans ces cas là, il apparaît que les nouveaux agriculteurs, composés de Jeunes Agriculteurs (JA, âgés de moins de quarante ans) et des Nouveaux Entrants (NE, personne qui n'est pas issue du milieu agricole) apportent des idées innovantes, tentent de nouvelles pratiques, et surtout possèdent souvent des valeurs et convictions différentes (Darnhofer, 2011). Dans une optique de transition de l'agriculture vers la durabilité, ils sont alors susceptibles de jouer un rôle clé.

Autrement dit, dans ce mémoire, nous nous proposons de répondre à la question suivante :

Comment les nouveaux installés en agriculture participent-ils à la dynamique de changement sur les territoires en transition vers la durabilité de l'agriculture ?

Notons cependant que ce travail n'a pas pour objet de vérifier que les territoires sont bien dans une dynamique de transition, ni de discuter le concept de durabilité ou de juger de l'apport de l'installation par rapport à celui-ci. Afin de répondre à notre problématique, nous aborderons les questions suivantes :

Du point de vue institutionnel et des organisations accompagnant l'installation : Comment les acteurs locaux prennent-ils en compte la question du renouvellement des générations en agriculture ? Ce sujet est-il central dans la stratégie mise en place sur les territoires pour favoriser le changement ? Comment cela se traduit-il concrètement et quels résultats peut-on observer ?

Du point de vue des nouveaux installés : La dynamique d'installation identifiée facilite-t-elle l'installation en agriculture ? Comment les nouveaux installés intègrent-ils les spécificités territoriales de la transition dans leur stratégie ?

Ensuite, vis à vis de la dynamique de transition, nous chercherons à déterminer si les nouveaux installés y sont plutôt contraints (nouvelles normes, nouveaux règlements) ou en sont bénéficiaires (nouveaux réseaux, nouveaux débouchés, nouveaux dispositifs) et quelle stratégie adoptent-ils ou non pour s'y insérer ?

Dans un premier temps, nous veillerons à expliciter le cadre conceptuel de cette étude, par la définition de ce que nous entendons par « transition territoriale de l'agriculture ». Pour cela, nous définirons la théorie de la transition hollandaise qui est le cadre du projet FarmPath et par conséquent celui de ce mémoire. Cela nous amènera à expliquer le choix des territoires d'étude, et ensuite à présenter les objectifs de la démarche ainsi que les hypothèses formulées pour les atteindre. Nous terminerons cette première partie par un descriptif de la méthodologie utilisée pour répondre aux questions posées.

Dans un deuxième temps seront décrits les différents contextes territoriaux à travers l'enjeu de la transition et l'état actuel d'évolution de celle-ci (à partir de travaux de la thèse citée précédemment). Nous présenterons alors les dynamiques d'installations propres à chaque territoire tout en présentant l'inventaire des dispositifs d'aide à l'installation, réalisé à partir de recherches bibliographiques et d'entretiens de pré-enquête auprès des institutions concernées.

Ensuite, à partir des entretiens semi-directifs réalisés auprès des nouveaux installés de chaque territoire, une analyse et une interprétation de ces derniers ont été faites en trois temps. Dans un premier temps, nous présenterons les différents « types » et stratégies d'installation par rapport à la problématique propre à chaque territoire.

Dans une deuxième partie, nous présenterons les positions et rôles communs aux trois territoires que peuvent avoir les nouveaux installés vis à vis de la transition.

Enfin, dans une troisième partie, nous mettrons en lumière l'influence des caractéristiques territoriales sur l'installation et sur les nouveaux installés allant dans le sens de la transition.

Partie I. Cadrage conceptuel et méthodologique

I.1. Cadre conceptuel théorique de FarmPath et du mémoire, la théorie hollandaise de la transition : 3 échelles, 4 phases temporelles, un processus multi acteurs.

d'après : Initial conceptual framework of Farmpath, Ika Darnhofer (2011)

Le cadre théorique de ce travail a été défini en amont par le projet dans lequel il s'inscrit. Nous allons donc présenter celui-ci, notamment le concept central de « transition ».

L'idée sous-jacente de ce concept est de décrire et de comprendre la dynamique qui fait passer d'un modèle agricole territorial à un autre.

L'approche de la transition territoriale de l'agriculture retenue est celle développée par les hollandais René Kemp et Arie Rip, et reprise plus tard par Frank Geels et Johan Schot. Ils la définissent comme « *un ensemble complexe de changements interconnectés qui aboutit à la mise en place de nouvelles politiques, de nouveaux dispositifs institutionnels, nouvelles valeurs et « croyances », et de nouvelles technologies* ». Ainsi, pour qu'une transition ait lieu « *des évolutions concomitantes au niveau local, régional et national doivent se produire, créant ainsi une voie de développement basée sur de nouvelles pratiques, technologies, connaissances, institutions, organisations sociales et sur des principes directeurs et des valeurs différents* ».

Leur approche est celle d'une perspective multi-échelles et multi-acteurs, qui décrit la transition comme « *un processus non-linéaire résultant d'interactions émanant du développement de trois niveaux analytiques* »

Ces trois niveaux sont les suivants :

Le niveau le plus « élevé » est le **paysage socio-technique exogène**. Il comprend l'ensemble des tendances à long terme à l'échelle « macro » : idéologies politiques, tendances démographiques, valeurs sociétales, changement climatique... A court terme, les deux niveaux inférieurs, le régime et les niches, ne peuvent influencer les processus du paysage socio-technique (Geels and Schot, 2010).

Le niveau intermédiaire, qu'on appelle le **régime dominant** (ou régime socio-technique) : il est composé de sous-régimes (régime du marché, régime politique, régime énergétique, régime scientifique, etc...) qui ont leurs propres dynamiques tout en s'interpénétrant et en co-évoluant. Ils sont coordonnés et stabilisés par des règles établies, des croyances partagées, des modes de vie communs, et régulés par des institutions favorables.

Enfin, le dernier niveau est celui **des niches**, le niveau déterminant pour la transition. Ces niches représentent des acteurs locaux qui apportent des innovations (invention d'une nouvelle technologie, création d'un nouveau mode de commercialisation, etc...) s'écartant

des trajectoires tracées par le régime dominant. Elles sont alors caractérisées par une discordance vis-à-vis de l'existant (ne correspondent à aucune référence existante, ne rentrent dans aucune case réglementaire, etc...). Les activités de la niche créent des réseaux sociaux permettant « d' enrôler » plus d'individus portant les mêmes espérances et visions, notamment sur la consommation, les modèles économiques, les instruments politiques ou encore la réponse à des attentes sociétales (Schot et Geels, 2008). Les niches sont cruciales pour la transition puisqu'elles fournissent la matière première d'un changement systémique (Elzen et al., 2004).

Ainsi, chaque niveau fait référence à une configuration d'éléments hétérogènes. Néanmoins, le « régime » est plus stable que les niches, car il comprend plus d'individus (la majorité) et le degré d'alignement des éléments y est le plus élevé.

Toutefois, le développement réussi de l'innovation dans une niche ne conduit pas forcément à la transition, mais la pression que cela va exercer sur le paysage socio-technique, lui-même exerçant une pression sur le régime dominant, ouvre une fenêtre d'opportunités faisant intervenir des co-évolutions entre échelles et régimes (médiation entre acteurs, négociations...). Ceux-ci produisent des phénomènes « d'hybridation ». Cette fenêtre d'opportunités va permettre aux innovations provenant des niches de modifier légèrement les trajectoires stables du régime dominant, qui en s'accumulant vont provoquer des changements fondamentaux (nouvelles politiques, nouvelles croyances et valeurs) : la transition a alors eu lieu.

Ce processus est long dans le temps (20-40 ans voir plus), et a été décrit comme un concept multi phase (Rotmans et Loorbach, 2010) : il s'y succède quatre phases formant une courbe en S.

La première phase est celle de « **pré-développement** » (1), où les niches se développent, mais où les changements ne sont pas encore visibles. Ensuite, apparaît la phase de « **décollage** » (2), moment où les processus de changements structuraux prennent un certain élan. A la suite de la prise d'élan survient alors une phase « **d'accélération** » (3) où les changements structurels deviennent bien visibles. La transition se termine enfin par une phase de « **stabilisation** » (4), où le nouveau régime est établi.

Increasing structuration
of activities in local practices

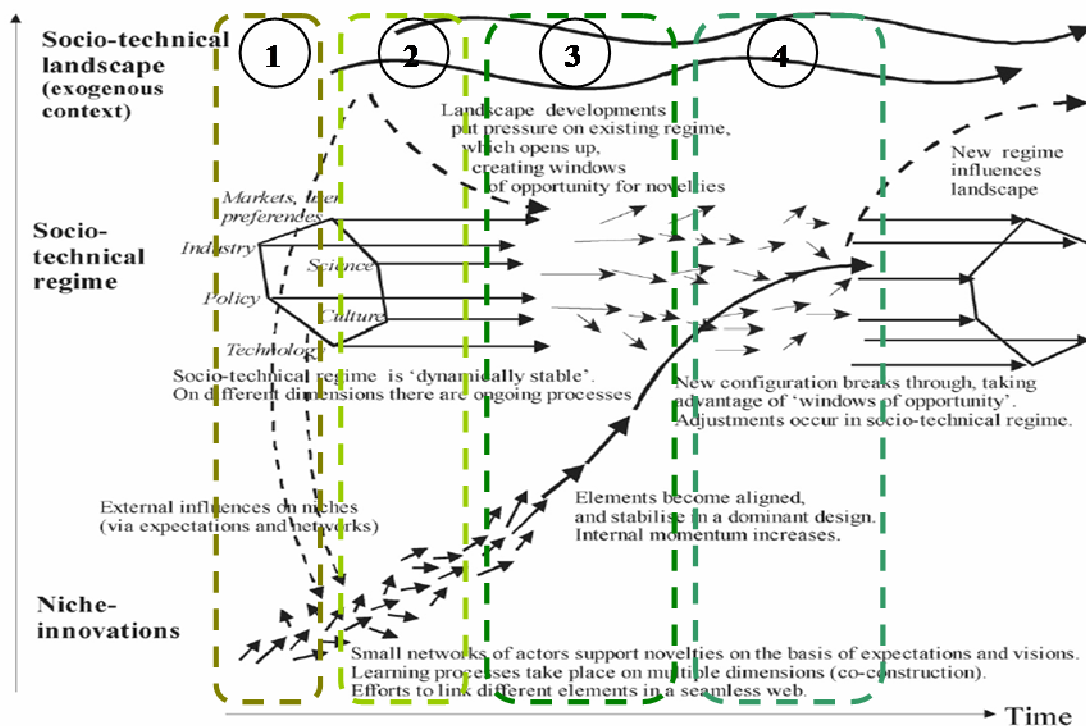


Fig. 1. Multi-level perspective on transitions (adapted from Geels, 2002, p. 1263).

Figure 1 : La perspective multi-niveaux de la transition (adaptée de Geels, 2002, p.1263)

Dans notre cas, nous nous focalisons sur le régime agri-alimentaire territorial qui est composé de trois sous-systèmes : le régime de production, de transformation et de consommation alimentaire. Il y a dans chacun de ces sous-systèmes une organisation dominante (agriculture intensive moderniste), et des niches offrant des solutions alternatives (agriculture biologique). Les niches interagissent entre elles, mais également avec le modèle dominant. La transition a lieu lorsque la reconfiguration du modèle dominant d'un des sous-systèmes par l'émergence des innovations de la niche entraîne la reconfiguration des deux autres par un jeu d'interdépendances (Darnhofer, 2011). Par exemple, un agriculteur souhaitant commercialiser (système de consommation) ses produits en vente directe devra adapter ces derniers (types, volumes) (système de production) et faire lui-même leur éventuelle préparation (système de transformation).

Lorsque un changement intervient mais ne remet pas en cause l'ensemble, on appelle cela des « hybridations ». Cela peut par exemple être le cas d'un système de production dimensionné pour le circuit « industriel » (gros volumes, production standardisée...) qui vend une petite partie en vente directe sans changer la production.

I.2. Les autres théories de la transition

Il existe quelques autres travaux de recherche sur le sujet de la transition territoriale de l'agriculture.

Il y a notamment ceux de Claire Lamine qui s'est beaucoup penchée sur les dynamiques de transitions territoriales vers l'agriculture biologique (AB), en se basant sur des cas d'étude en France.

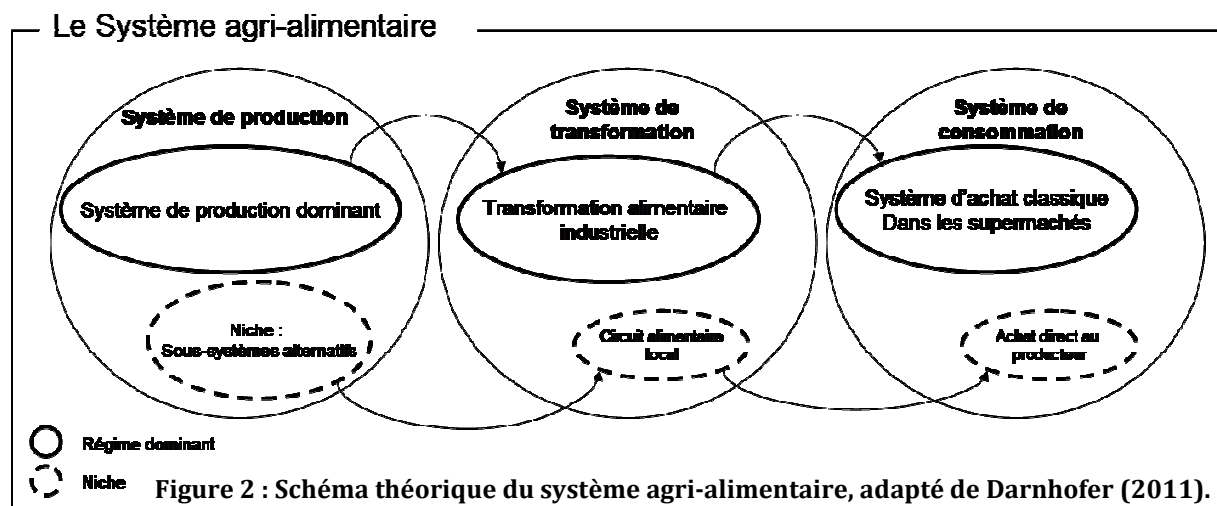
Par rapport à la théorie hollandaise de la transition, son approche essaie de sortir d'une vision centrée sur la bipolarité des systèmes agri-alimentaires, entre le « régime dominant » et « la niche », opposant une agriculture « multifonctionnelle » (et des paradigmes de diversification et de relocalisation) d'un côté au modèle agricole-industriel de l'autre. Pour cela, Lamine montre qu'il existe des voies intermédiaires, faisant intervenir de la mixité et de la complémentarité entre les acteurs des deux « camps ».

Effectivement, dans un processus de transition vers l'agriculture biologique les positions des acteurs ne sont pas figées, celles-ci étant amenées à évoluer. Il existe ainsi des phénomènes de convergences entre les paradigmes de ces acteurs. L'observation de cette dynamique de convergence est issue de l'étude des conversions vers l'AB à l'échelle des exploitations, ce qui n'est pas le cas de la théorie hollandaise de la transition (plutôt échelle du groupe d'exploitations).

Pour caractériser les trajectoires de transition vers l'AB, ces travaux (Lamine et Bellon, 2009) ont notamment développé une adaptation de la grille ESR (Efficience Substitution Reconception) établi par Hill (1985) à l'origine pour décrire les paradigmes en matière de pratiques de protection des cultures.

Ils décrivent trois paradigmes :

- L'Efficiencie (E) qui correspond à la modification des pratiques agricoles grâce à l'appui technologique (réduction d'intrants par des interventions mieux ciblées par exemple).
- La Substitution (S) correspondant au remplacement de certaines techniques par d'autres (plus respectueuses de l'environnement par exemple), sans changer de logique d'exploitation.
- La Reconception (R) est celui des changements profonds dans les systèmes d'exploitation, issu d'une volonté d'éliminer les causes de dysfonctionnement qui ne sont pas résolues dans E et S.



Le facteur principal identifié par Lamine pour pérenniser ces transitions à l'échelle d'un territoire est celui de la densité sociale des liens entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire. Elle cite notamment les réseaux relevant du monde agricole traditionnel, les réseaux informels plus alternatifs ou encore la société civile qui rapproche agriculteurs et consommateurs.

I.3. Le système agri-alimentaire territorial

La notion de « territoire » comporte plusieurs définitions, notamment en fonction du domaine dans lequel elle s'applique. D'après Besancenot (2009), le territoire a d'abord un sens général très répandu : le territoire politique, faisant référence à l'autorité et à la gouvernance (Etats par exemple). Le second sens serait biologique, dans une conception plus éthologique, et serait défini par les besoins biologiques (reproduction, alimentation) des espèces qui y vivent, les limites étant alors plutôt sensorielles (olfactives notamment). Enfin, en sciences sociales, un territoire peut être défini par les groupes sociaux qui s'y identifient et se l'approprient, ce qui peut éventuellement générer des exclusions. Dans cette dernière définition du territoire, ressort également la notion de « territoire de projet » rattaché à un ou plusieurs groupes sociaux.

La notion de « territoire » n'est donc pas figée et peut différer selon l'angle sous lequel on souhaite l'aborder. Néanmoins, certains se sont essayés à la définir de manière synthétique, c'est le cas de Colletis (2007), qui définit un territoire à travers la combinaison spécifique des trois dimensions de la proximité :

- spatiale ou géographique,
- organisationnelle, fondée sur la complémentarité des ressources ou des actifs,
- institutionnelle, renvoyant au patrimoine cognitif et au partage de normes et valeurs.

Ainsi, selon lui, une dynamique de territoire va se construire à partir d'un « élément déclencheur » qui va conduire les acteurs à combiner de manière spécifique les trois dimensions de la proximité. Ce facteur déclencheur correspond dans la plupart des cas à un choc externe ou à une menace que les acteurs s'efforcent de conjurer collectivement. Cette définition est reprise par Requier-Desjardins (2008), dans sa description des relations complexes au sein des Systèmes Agroalimentaires Localisés (SYAL).

Dans notre cas, le territoire du système agri-alimentaire peut être défini par le rayon d'action des inter-connections qui relie la production de denrées alimentaires pour le local, leur consommation par la population locale, en prenant en compte les étapes de transformation et de distribution. Il est évidemment difficile, voir impossible, de tracer des limites tranchées à ce territoire, mais le noyau dense des interconnections entre acteurs du système agri-alimentaire peut être considéré pour tracer approximativement son contour.

Finalement, la définition de ce qu'on entend par « local » est primordiale. Selon une définition répandue des circuits-courts alimentaires de proximité, la distance maximale du producteur au

consommateur doit être de 80km (FRCIVAM Bretagne, 2011).

I.4. Choix des territoires en transition : imposé par la thèse.

Le choix des cas d'étude a été fait en amont de ce travail, dans le cadre de la thèse. Ils ont ainsi été imposés pour ce mémoire. A partir des critères de choix inhérents au projet européen, le comité de pilotage français a identifié dix initiatives territoriales susceptibles d'être étudiées. Deux critères principaux ont régi cette première phase : d'une part il fallait que les innovations et la transition concernent le régime agri-alimentaire du territoire ; d'autre part, la phase de « pré-développement » se devait d'avoir déjà été réalisée et la phase de « décollage » éventuellement engagée (changements institutionnels et structurels amorcés).

Evidemment, l'évolution de ces niches étant soumise à une forte incertitude, elle est imprévisible. Le choix s'est donc porté sur les innovations/initiatives présentant un fort potentiel susceptible d'entraîner une transition. Ce potentiel a notamment été caractérisé par le fait que les niches impliquent des acteurs extérieurs au milieu agricole et/ou des acteurs d'échelles supérieures (régionale, nationale) et qu'elles soient bien établies.

Le choix final des terrains s'est fait à l'échelle européenne, en réunion de consortium, pour s'assurer qu'ils sont comparables d'un pays à l'autre.

Le choix s'est porté sur trois territoires aux enjeux et stades d'évolution différents :

- Le premier des territoires est celui le plus proche géographiquement puisque c'est le Pays de Rennes, qui connaît un essor des circuits de commercialisation « courts »¹ depuis les années 1980, aujourd'hui soutenus par une politique de développement de l'agriculture locale. Ces circuits-courts de proximité constituent des alternatives aux filières longues agro-alimentaires très efficacement mises en place en Bretagne.

- A l'Ouest de Rennes, un deuxième territoire a été identifié autour d'un enjeu tout autre : il s'agit de la lutte contre les algues vertes qui prolifèrent dans la baie de Saint-Michel en Grève et Plestin les Grèves, où confluent les cinq cours d'eaux des Bassins Versants (BV) de la Lieue de grève. La prolifération de ces algues vertes est majoritairement liée aux fuites d'azote d'origine agricole vers les cours d'eaux du territoire. Une transition pour passer de systèmes d'élevages bovins intensifs basés sur le maïs à des systèmes herbagers économes et autonomes est en cours pour tenter de réduire ces fuites.

- Enfin, le troisième territoire d'étude du projet FarmPath en France est celui du Parc Naturel Régional (PNR) des Ballons des Vosges, dans l'Est de la France. En effet, le PNR fut notamment créé dans l'objectif de maintenir la qualité du paysage par la conservation de l'agriculture agro-pastorale et la valorisation de la production locale.

¹ Circuit de commercialisation avec au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur et une proximité géographique entre lieu de consommation et de production jusqu'à 80km.

Ce dernier territoire a toutefois été réduit à la seule vallée de St-Amarin pour notre étude, car le PNR représentait un territoire trop vaste compte tenu des moyens disponibles. Cette vallée fut pionnière dans les programmes d'entretien du paysage, ce qui justifie notre choix.

I.5. Objectifs de la démarche et hypothèses de travail

La démarche de l'étude se décompose en deux parties, la pré-enquête et les enquêtes.

La pré-enquête a pour objectif 1) de recueillir des données sur l'agriculture et l'installation dans les différents territoires ; 2) d'identifier les dispositifs (politiques et accompagnement) mis en place pour favoriser l'installation et 3) d'obtenir des contacts pour l'enquête.

L'enquête auprès des nouveaux installés nous permet d' 1) élaborer une typologie des nouveaux installés en faveur de la transition sur le territoire concerné 2) inventorier les facteurs favorisant ou limitant l'installation sur le territoire concerné et plus particulièrement sur la thématique concernée par le cas et 3) évaluer en quoi les spécificités territoriales (en lien avec la thématique de transition) ont influencé la trajectoire d'installation et le choix de système

Ce travail repose sur des hypothèses de départ, nous permettant de guider notre étude.

- La première est celle de dire que la dynamique de transition de l'agriculture crée des opportunités pour les nouvelles installations. En effet, la transmissibilité des exploitations agricoles est un des facteurs de pérennité de celles-ci dans le temps long, et est utilisée comme indicateur de durabilité dans plusieurs méthodes d'évaluation (IDEA, Landais). Des modèles agricoles prenant en compte la reprise de l'exploitation (poids économique et taille modérée notamment) ouvrent des possibilités d'installation aux nouvelles générations, en particulier pour les porteurs de projet (PP) hors du cadre familial (HCF)¹.

Ensuite, les territoires en transition présentent plusieurs éléments favorisant l'installation :

- Des politiques publiques locales ciblées sur l'installation en système innovant peuvent permettre aux nouveaux installés d'accéder à du foncier, à des capitaux, à du matériel plus facilement, voir inciter l'installation sur ses systèmes (Lamine, 2011).
- La présence de réseaux d'acteurs (consommateurs, producteurs, accompagnement) structurés et adaptés aux projets dans le sens de la transition (Cardona, 2010).
- Le développement de filières locales de valorisation des produits (circuits courts de proximité, restauration collective, nouvelles filières) permettant aux nouveaux installés de s'insérer dans des canaux de distribution/approvisionnement déjà structurés et opérationnels.

¹ HCF : personne n'ayant pas de lien de parenté (jusqu'au 3^{ème} degré inclus) avec les cédants ou les associés.

- La présence de références technico-économiques concernant ces systèmes de production qui permettent de donner de la visibilité et de la légitimité à ces nouvelles installations.
- Enfin, à l'inverse, la transition de l'agriculture peut apporter des freins à l'installation (réglementations environnementales, pressions sociétales...)

I.6. Réalisation des enquêtes

I.6.1. Organisation des enquêtes

Le travail de pré-enquête fut une phase d'entretiens semi-directifs avec les institutions ou organisations territoriales impliquées dans l'installation agricole.

Cette tâche avait déjà été entamée pour la thèse, mais n'était pas focalisée sur l'installation. Nous avons tout de même repris en partie des entretiens qui avaient déjà été réalisés.

rencontrés		
contactés		
TERRITOIRE	STRUCTURE	ROLE - Mission
1	FDCIVAM	Animatrice installation responsable de la formation "émergence" au FDCIVAM35
2	FDCIVAM	Animateur responsable du suivi installation et de la transmission au FDCIVAM35
3	Président JA	Président du syndicat des Jeunes Agriculteurs d'Ille et Vilaine
4	JA35 et PII	Animatrice du syndicat JA35 et du Point Info Installation
5	Terre de Lien	Animatrice de l'association Terre de Lien Bretagne
6	Accueil Paysan	Animatrice de l'association Accueil Paysan
7	CFPPA du Rheu	Formatrice en agriculture biologique
8	CFPPA du Rheu	Formatrice en AB - Maraîchage bio, commercialisation, agronomie au CFPPA du Rheu
9	SAFER	Conseillère SAFER Ile et Vilaine
10	CFPPA du Rheu	Co-Animateur Réseau agriculture biologique de l'enseignement agricole (Formabio) et créateur des premières formations AB au CFPPA du Rheu
11	ODASEA	Chargée de mission ODASEA, Chambre d'agriculture Bretagne et Chargée du projet EOLOAS (observatoire de l'installation en Bretagne)
12	PII	Point Info Installation
13	CG68	Chargée de mission GERPLAN au Conseil Général du Haut-Rhin,
14	CG68	Responsable de la direction de l'environnement et du cadre de vie, service de l'environnement et de l'agriculture du Conseil Général 68
15	JA cantonal	Président des JA de la vallée St-Amarin
16	Elu, CC St Amarin	Premier agronome à avoir rapporté sur la fermeture du paysage, puis conseiller général de la vallée et très actif dans le "plan paysage"
17	ODASEA	Animatrice et conseillère pour les diagnostic Pré-installation / accompagnement Post-Installation à la chambre d'agriculture 68
18	SAFER	Conseiller SAFER 68
19	JA68	Animateur des JA du Haut-Rhin
20	Contrôle laitier	Contrôleuse laitier sur le secteur des BV de la Lieue de Grève
21	JA cantonal	Président des JA des cantons de Plestin-les-Grèves, Belle-ile-en-Terre et Plouaret
22	Contrôle laitier	Contrôle laitier sur le secteur des BV de la Lieue de Grève
23	ODASEA	Responsable Création Reprise d'Entreprises en charge de l'ODASEA Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
24	Chambre agriculture	Animatrice du groupe "herbe" de la chambre d'agriculture

Figure 3 : Tableau récapitulatif des structures sollicitées et concernées par l'installation.

La deuxième phase du travail fut celle des enquêtes auprès des nouveaux installés. Nous avons également fait le choix d'entretiens semi-directifs enregistrés, conduits par un guide d'entretien élaboré au préalable. Ce guide d'entretien comportait quatre parties distinctes, sur lesquelles nous nous sommes reposés pour l'analyse (cf annexes II pour détails) :

1) Description de l'exploitation 2) Trajectoire d'installation : de l'émergence de l'idée à la mise en place du projet 3) L'installation au sein de la dynamique locale 4) Evolutions futures Dans une partie d'introduction et de présentation de la démarche justifiant l'entretien en cours, nous nous abstenions d'évoquer le thème de la transition agricole. Nous préférons parler « *d'une étude comparée sur les dynamiques d'installations territoriales* ».

1.6.2. Construction du panel d'enquêtés

Préalablement à la phase d'entretiens auprès des nouveaux installés, nous avons procédé à une phase d'identification et de sélection des JA et NE à rencontrer.

Selon les trois territoires, qui sont de tailles hétérogènes (cf Partie 2), la construction du panel d'enquêtés s'est faite de manière différente.

L'idée de départ était de rencontrer les nouveaux installés impliqués dans la transition de leur territoire, afin de comprendre les raisons qui les poussent à aller dans ce sens, la manière dont ils sont favorisés ou freinés dans leurs projets, etc...

Toutefois, vu le faible nombre de nouveaux installés sur les BV de la Lieue de Grève et la Vallée de St Amarin, le panel d'enquêtés s'est fait de lui même : nous avons enquêté l'ensemble des nouveaux installés que nous avons pu rencontrer, quelque soit leur profil.

Néanmoins, la situation sur le Pays de Rennes étant bien différente, le panel d'enquêtés a été mis en place de toute autre manière : nous nous sommes focalisés sur les installations commercialisant en circuits courts, en essayant de respecter la représentativité des productions, notamment entre les labellisés AB et les conventionnels. Nous avons également essayé de nous focaliser sur des initiatives précises, qui font l'objet d'un focus dans la thèse. Ces initiatives sont : les magasins de producteurs Douz'arômes et Brin d'Herbe, le système de panier AMAPopote et le marché principal de Rennes (des Lices).

L'ensemble du panel d'enquêtés est à consulter en annexes III.

1.6.3. Cadre d'analyse des enquêtes

L'analyse des enquêtes auprès des nouveaux installés a reposé essentiellement sur la « trajectoire d'installation ».

Celle-ci peut être décomposée en trois phases théoriques, qui permettent de comprendre d'où viennent les nouveaux installés, ce qu'ils ont mis en place, et dans quelle direction ils vont :

- Une phase pré-installation : de l'idée à la mise en place du projet
- Une phase d'installation : du début de la production au statut d'ATP¹
- Une phase post-installation : évolution de l'exploitation sur les cinq premières années

Au sein chaque phase, nous avons alors relevé l'ensemble des éléments influençant l'installation, et également identifié les réseaux ou partenariats (soutiens divers) sollicités.

¹ Agriculteur à Titre Principal : Statut social d'agriculteur à temps plein, qu'il faut justifier notamment par l'exploitation de la demie ou de la Surface Minimum d'Installation (SMI) définie par département et par type de production.

Pour représenter cette trajectoire d'installation propre à chaque installé, deux outils de lecture ont été réalisés :

- Un tableau synthétique du système d'exploitation mis en place (du système d'approvisionnement au système de commercialisation), avec une différenciation entre les reprises d'exploitation (mise en évidence des évolutions apportées à l'installation) et les créations (accent mis sur le système en place et son évolution)
- Une frise chronologique de l'évolution de la trajectoire, de l'idée de s'installer à aujourd'hui, en mettant en avant les éléments de contexte et les partenariats ayant influencé le projet mis en place.

La lecture de ces deux outils principaux a été faite en les croisant à une réécoute intégrale ou partielle des enregistrements d'entretiens. Nous avons alors inventorié les éléments permettant de décrire chaque installation par rapport à l'enjeu de transition concernant le nouvel installé. Ces éléments sont les moments clés de l'installation, les partenariats et soutiens utilisés, le type de système mis en place et les évolutions données, ou encore les objectifs et valeurs développés par chacun.

1.6.4. Difficultés rencontrées

La première difficulté a été rencontrée lors de la phase de pré-enquête. En effet, il s'est avéré qu'aucun des acteurs sollicités sur les BV de la Lieue de Grève et la vallée de St-Amarin ne possédait de vision générale sur l'installation au sein de leur territoire. Nous n'avons donc pas eu de sentiment global pouvant nous donner des éléments de recul par rapport à la situation.

Toujours dans cette phase de pré-enquête, il est apparu très compliqué d'obtenir des chiffres précis de l'installation aux échelles d'étude. En effet, l'échelle du BV et de la vallée n'étant pas des échelles administratives, il n'existe pas de statistiques agricoles à ce niveau. Et, sur le Pays de Rennes, les données sur les installations commercialisant par des circuits-courts de proximité ne sont pas disponibles.

Ensuite, sur le Pays de Rennes, la sélection des enquêtés n'a pas pu être faite selon les critères établis précédemment. En effet, un nombre important d'autres stagiaires travaillait sur la thématique des circuits courts au même moment, ce qui élevait au rang de très probable le fait que nous sollicitions les mêmes agriculteurs. Nous nous sommes donc coordonnés pour rencontrer ensemble les producteurs. Deux « biais » sont donc apparus : le premier est dû au fait que nous ayons été plusieurs à mener les entretiens avec des objectifs différents, et le deuxième est lié au choix des nouveaux installés, qui s'est fait selon les occasions qui se présentaient, tant que les critères de base étaient réunis (installés sur les cinq dernières années et en circuit-court). Nous n'avons donc pas pu respecter le focus sur certaines initiatives (Brin d'Herbe, Douze'arômes, Marché des Lices) mais avons tout de même rencontré des nouveaux installés au sein de chacune d'entre elles.

Partie II. Présentation des territoires étudiés

II.1. Le Pays de Rennes : développement des circuits courts de proximité

II.1.1. Contexte de la transition

Le Pays de Rennes est un territoire occupé en grande majorité par l'agriculture (73% de la surface), mais qui comporte une urbanisation importante (12%) au milieu duquel se trouve la ville de Rennes. Celle-ci génère une forte expansion de la ville sur les couronnes environnantes.

A travers son Plan Local d'Agriculture (PLA, cosigné par le élu, la chambre d'agriculture et la SAFER, 2010), le Pays de Rennes met en place une planification de son développement, en y intégrant une volonté de préserver et consolider l'agriculture locale pour nourrir les populations locales. Le choix fait par les élus est de mettre en œuvre un développement en « ville-archipel », avec des zones agricoles imbriquées aux zones péri-urbaines. Cette volonté de maintenir des zones « vertes » est issue d'une vieille politique datant des années 1970, planifiant la création de « ceintures vertes » autour des zones urbaines du territoire.

Du fait de la confrontation croissante de ces zones urbaines, péri-urbaines et rurales (dont agricoles) et de l'initiative d'un certain nombre d'agriculteurs refusant le modèle agricole dominant ont été développés des systèmes agricoles commercialisant en circuit court de

- 456 637 habitants sur 1 154 km² (densité = 395 hab/km²)
 - 68 communes : 4 communautés de communes, 1 communauté d'agglomération
 - SAU de 61 000ha
 - 1 300 exploitations agricoles, générant 10 500 emplois

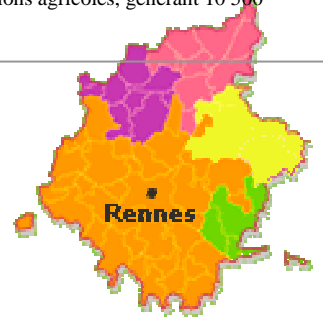


Figure 4 : Carte du Pays de Rennes (Source : www.audia.org)

Système agri-alimentaire du Pays de Rennes

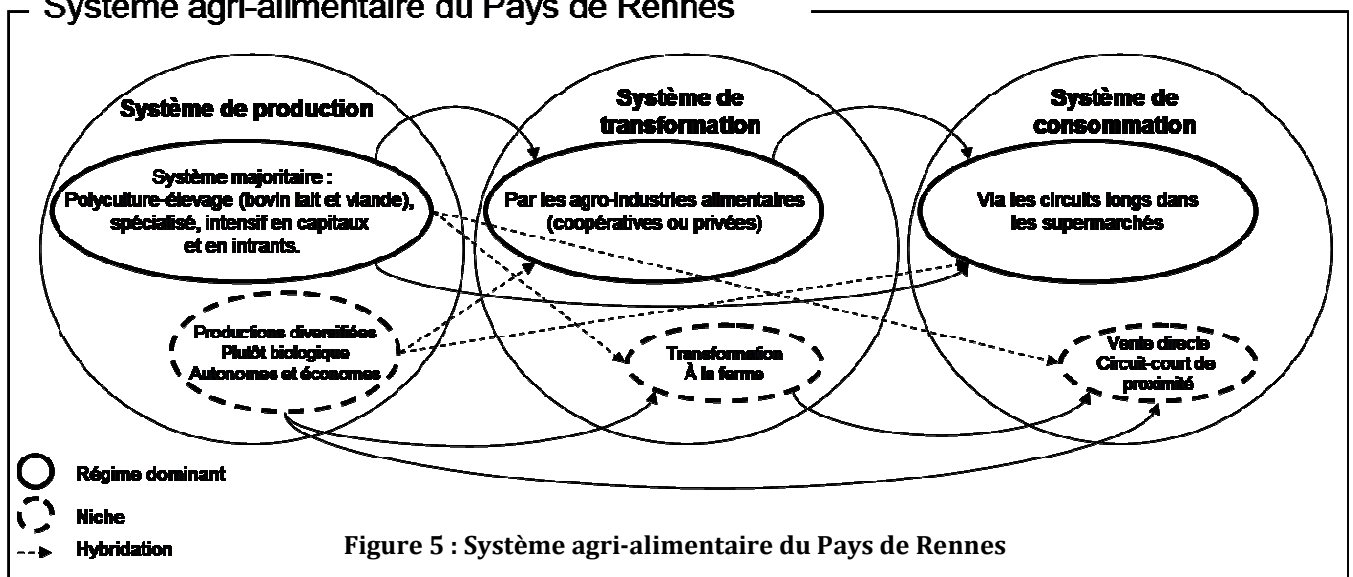


Figure 5 : Système agri-alimentaire du Pays de Rennes

proximité, pour les populations locales. Ce type d'agriculture et de consommation a connu un véritable essor depuis les années 2000, notamment par les systèmes de paniers (Observatoire de l'agriculture du Pays de Rennes, 2011).

Ce phénomène, parti d'une niche d'agriculteurs a atteint aujourd'hui l'ensemble des institutions agricoles et publiques, ces dernières ayant mis en place des dispositifs d'aide à l'installation des JA sur ces systèmes (en 2007).

La niche est ici définie comme l'émergence et la structuration de toute forme de circuits alternatifs de commercialisation par et pour le local. Nous considérons « l'alternatif » comme toute forme agrégée d'innovation au niveau de la production, de la transformation et de la commercialisation à destination locale. Dans le cas où seule la commercialisation est pour tout ou partie « alternative », le reste relevant du modèle dominant, nous assimilons cela à une initiative relevant de ce dernier, ou à une forme d'hybridation entre la niche et le régime.

Evolution de la transition sur le Pays de Rennes

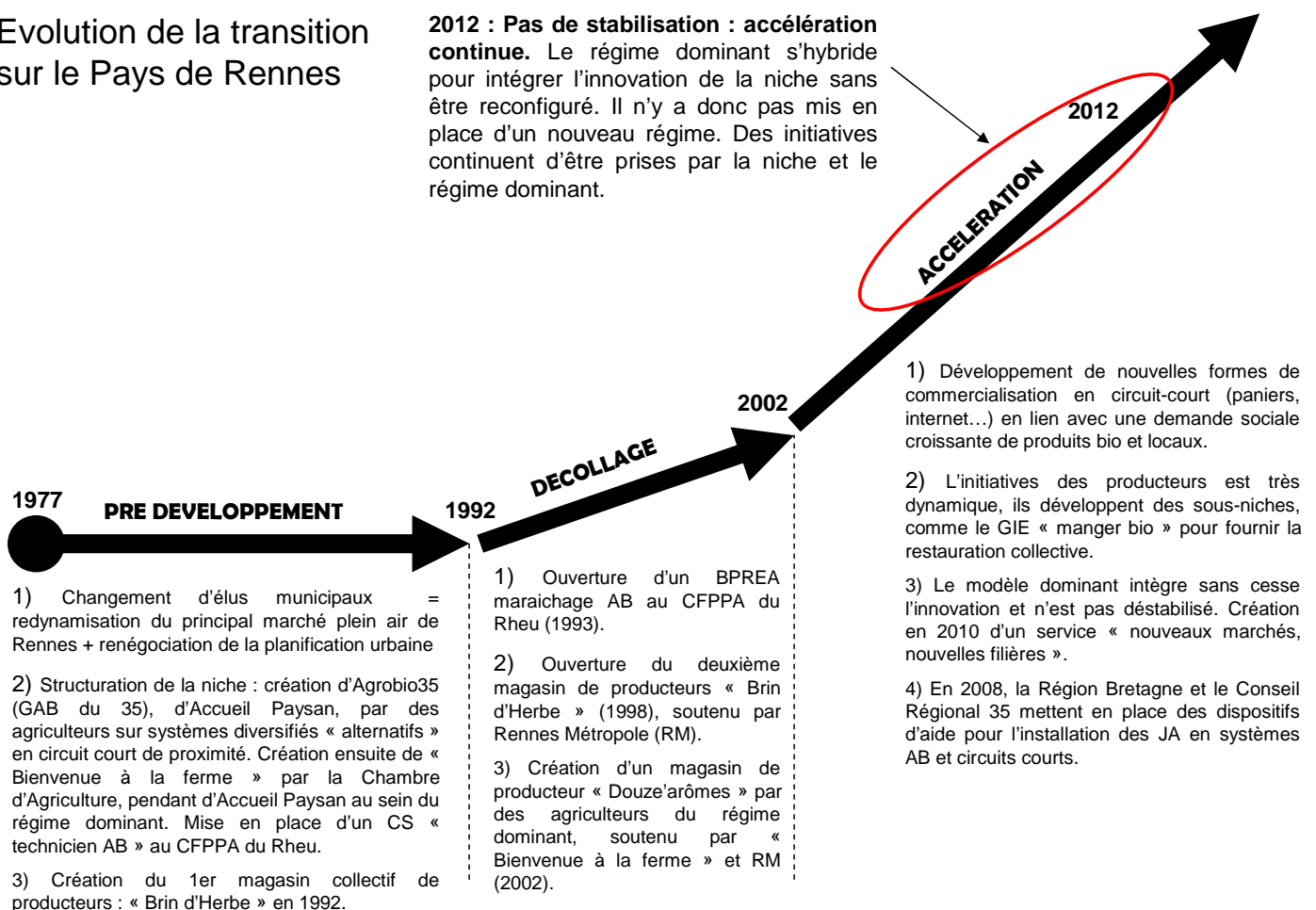


Figure 6 : La transition sur le Pays de Rennes : un processus en cours d'accélération continue (d'après Diaz, 2012a)

II.1.2. L'installation sur le Pays de Rennes

Le territoire du Pays de Rennes est une zone où l'agriculture est très dynamique (plus de 1700 chefs d'exploitations en 2011) et cela se ressent sur l'installation. En effet, pour la période comprise entre 2007 et 2011, il y a eu 115 installations agricoles sur le Pays de Rennes. Géographiquement, ces installations ne sont pas réparties équitablement sur les cinq communautés de communes qui composent le Pays de Rennes. En effet, 42% des installations se trouvent sur le territoire de Rennes Métropole, le plus vaste, mais également le plus urbanisé. Ensuite, les installations sont réparties selon les mêmes proportions entre le Pays d'Aubigné, le Pays de Chateaugiron et le Val d'Ille, qui représentent respectivement 16.7, 15.9 et 15.9 %. Vient en dernière position le Pays de Liffré, avec 9%.

La majorité de ces installations s'est faite sous forme sociétaire, GAEC (39%) ou EARL (38%), le reste étant des exploitations individuelles (23%).

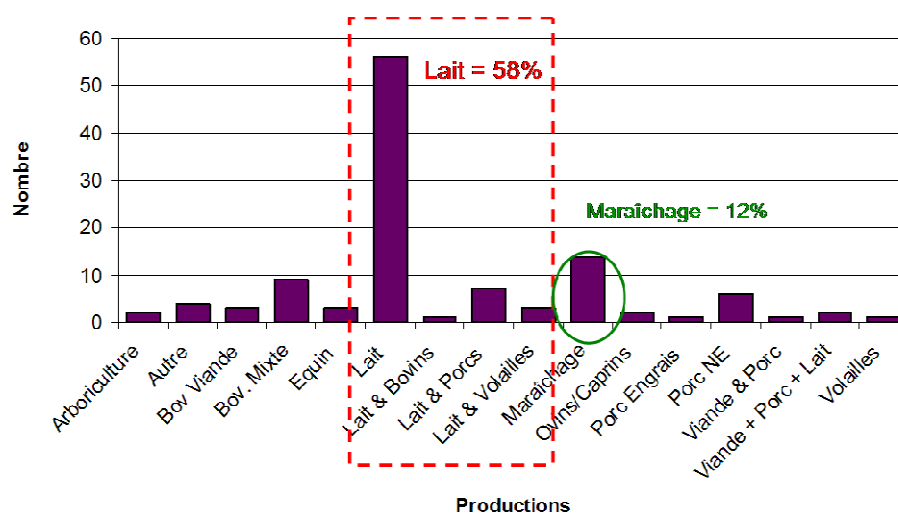


Figure 7 : Répartition des productions des nouvelle installations aidées sur le Pays de Rennes (2007-2011). (Source des données : ODASEA35)

Comme le montre la Figure 7, la grande majorité (58%) des installations s'est fait sur une production bovine laitière (pure ou couplée à un autre atelier). La deuxième plus forte proportion est la production maraîchère, qui représente 12,2%.

Selon les chiffres obtenus (ODASEA), il y aurait eu 7 installations en conventionnel avec de la vente directe de 2007 à 2011 (Chambre d'agriculture). Mais les chiffres des types de productions (bio/non-bio, circuit court/circuit-long) ne sont pas disponibles à l'échelle du Pays de Rennes.

Le nombre annuel d'installations entre 2007 et 2011 n'a pas évolué de manière constante. En effet, de 18 installations en 2007, il est passé à 28 en 2008, 16 en 2009, 30 en 2010 et enfin 23 en 2011. Cela montre que le nombre d'installations peut doubler d'une année à une autre. Toutefois, le différentiel entre 2008 et 2009 peut être expliqué par la crise laitière qui a secoué ces exploitations, engendrant directement une réduction du nombre d'installations l'année suivante, sur un marché peu porteur à cette période.

La superficie des exploitations des nouveaux installés n'a que très peu évolué depuis 2007, et fluctue entre 30 et 40 ha en moyenne. Toutefois, on distingue deux classes de taille majoritaires qui ne reflètent pas cette surface moyenne : les fermes entre 50 et 100 ha, et celles de 0 à 20 ha, avec quasiment aucune intermédiaire. Il y a donc, sur le Pays de Rennes, deux types d'installation : celles supérieures à 50ha, que l'on peut supposer plutôt dédiées à des productions animales, et celles inférieures à 20ha, plutôt pour des productions végétales (maraîchage, paysan-boulangier...)

Enfin la proportion de HCF est supérieure à la moyenne nationale, car ils représentent 40% des installations aidées (contre 30%). Néanmoins nous n'avons pas d'indications sur les installations non aidées car ces données ne sont pas disponibles.

II.1.2.1. Les aides et l'accompagnement des Jeunes installés sur le Pays de Rennes

Un dispositif d'accompagnement national à l'installation des JA existe et s'applique à l'ensemble de la France. A travers le « parcours à l'installation », ce dispositif permet aux JA de bénéficier notamment d'une Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) ou des prêts à taux bonifiés sous certaines conditions. Ce dispositif est présenté en annexe IV pour plus de détails.

L'accompagnement des porteurs de projet (PP) d'installation sur le Pays de Rennes peut être qualifié de « binaire ». En effet, comme expliqué précédemment, la transition n'a pas modifié le régime dominant, mais la niche s'est structurée en parallèle.

Nous avons donc, d'une part, les structures d'accompagnement « officielles » que sont la chambre d'agriculture, le syndicat des JA, le Point Info Installation (PII), l'Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ODASEA), voir la SAFER, qui sont habilitées par le Ministère à conseiller et accueillir les candidats à l'installation et à les suivre pour le Parcours de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

Et d'autre part, il y a les structures « alternatives », regroupées au sein du Pôle INPACT¹, qui ont comme cible les projets « agris-ruraux innovants », correspondant aux valeurs de niche : productions biologiques, en circuit court de commercialisation, sur des projets de diversification...

Ainsi, les nouveaux installés du Pays de Rennes ont deux choix d'accompagnement dans le suivi de leur projet, selon leur position par rapport à la niche et au régime dominant. Néanmoins, dans le cas d'une installation aidée, il faudra de toute manière aux PP passer par le PII et l'ADASEA qui suivent l'élaboration du Plan de Développement de l'Exploitation (PDE) et font en sorte qu'il soit « dans les normes » pour être ensuite validé par le CDOA.

¹ On trouve au sein du Pôle INPACT : Accueil Paysan, FDCIVAM et FRCIVAM, Agrobio35, la FRAB, et Terre de Liens.

Enfin, en plus des aides nationales, les JA et NE peuvent bénéficier d'aides locales sur le Pays de Rennes.

La région Bretagne a mis en place une politique de soutien à l'installation en venant appuyer certains points qui posent problème (transmission notamment). Elle vise également à orienter l'agriculture vers des productions plus « durables », par des aides à certains types de systèmes bien définis.

Cinq dispositifs ont été créés et financés par la région Bretagne (détails en annexe V):

- *Programme d'Accompagnement de Projets d'Installation (PAPI)* : Ce dispositif aide les jeunes de moins de 40 ans HCF et ne bénéficiant pas de la DJA (faute de capacité professionnelle) ; des installations « diversifiées » ou sur petites structures, ou encore des personnes ayant entre 40 et 50 ans, pour les « viabiliser et les professionnaliser ».
- *Supplément de DJA* : Pour les jeunes s'installant hors cadre familial, en zone défavorisée ou dans les secteurs de diversification, une somme de 6000€ à 15 000€ est attribuée.
- *Soutien à l'investissement en Diversification (SID)* : L'objectif est ici d'accompagner la diversification d'activités ou de services, en promouvant des formes alternatives de production agricole
- *Le Passeport à l'installation* : Il permet d'apporter un suivi personnalisé après l'installation, sur des domaines spécifiques, pour aider à concrétiser les projets en cours.
- *Le soutien au portage foncier* : Permet de compléter les frais de portage foncier du CG35 si le budget de celui-ci est dépassé, évitant aux PP de devoir participer.

Le Conseil Général d'Ille et Vilaine (CG35) souhaite également donner une orientation forte à l'agriculture locale, ainsi son volet agricole s'oriente vers deux voies majeures d'évolution :

- 1) Favoriser l'installation sur des structures familiales
- 2) Autonomie des exploitations, par trois facteurs : la réduction des charges, l'adaptation face aux enjeux environnementaux, une meilleure valeur ajoutée et la pluriactivité.

Quatre objectifs principaux ont été énoncés par rapport à ces orientations :

- Développer les **systèmes économes en intrants**
- Accompagner les projets de **diversification** conformes aux objectifs départementaux
- Soutenir la production de **vaches allaitantes**
- Aider **l'installation sociétaire de jeunes hors cadre familial** sur toute autre production en remplacement d'un associé dans une société existante.

Le détail des aides du CG35 figure en annexe V.

Au niveau plus local, du Pays de Rennes, des différentes communautés de communes ou mêmes communes il n'existe pas de dispositif d'aide aux nouvelles installations. Néanmoins, via le PLA et la volonté publique (entre autre illustrée par les dispositifs ci-dessus), les élus

ont un environnement sensibilisant à la question de l'installation. Et cela porte en partie ses fruits, on peut par exemple citer le cas de la CC du Val d'Ille qui est très dynamique et souhaite installer des agriculteurs sur son territoire (un portage foncier est en cours), ou encore la commune de Bruz qui a soutenu un projet de portage foncier ayant débouché sur l'installation de cinq personnes sur quatre exploitations certifiées AB.

II.2. Les Bassins Versants de la Lieue de Grève : Mise en place de systèmes herbagers économes en intrants pour lutter contre les marées vertes.

II.2.1. Contexte de la transition

Les Bassins Versants de la Lieue de Grève se situent dans le Trégor, à l'extrême Ouest du département des Côtes d'Armor (22).

Depuis les années 70, la baie de St-Michel en Grève subit des échouages d'algues vertes (*Ulva Armoricana*) qui prolifèrent dans l'eau de la baie, ce qui crée le phénomène de « marée verte » lorsqu'elles viennent s'échouer en fond de baie. C'est là qu'elles deviennent problématiques car leur putréfaction (sous l'action du soleil) dégage un gaz toxique (H₂S) qui serait à l'origine de la mort d'un cheval et à l'évanouissement de son cavalier en 2009, ainsi que la mort de 36 sangliers et marcassins dans la baie de Saint-Brieuc (22) (selon un récent communiqué, cela pourrait également être dû à la vase).

Outre l'impact sur le tourisme local (St-Michel ayant perdu son titre de « station touristique »), ce phénomène traduit des excès de

l'agriculture en terme de gestion de la fertilisation azotée. En effet, les fuites d'azote des exploitations des cinq BV des cinq cours d'eau (le Yar, le Quinquis, le Roscoat, le Kerdu et le Traou Bigot) se jetant dans la baie sont imputées pour la production de 90% de l'azote total qui aboutit dans le milieu (Diagnostic territorial, LTA, 2010).

A partir des années 1990, le problème a commencé à être traité par le CG22¹, et les dispositifs mis en place incitant aux changements de pratiques (notamment sur la fertilisation) ont permis de réduire la pression azotée de l'agriculture sur le milieu de 44UN/ha entre 1997 et 2006 (les taux de nitrates dans les cours d'eaux étant actuellement en dessous du seuil réglementaire).

- 13 500 habitants sur 12 800ha (densité = 95 hab/km²)
- 12 communes : 1 communauté de communes, et une deuxième partiellement (3 communes)
- SAU de 8500 ha
- 1 70 exploitations agricoles, bovines à 85%, et laitières à 77%.



Figure 8 : Carte des Bassins Versants de la Lieue de Grève. (Source : LTA)

¹ Conseil Général des Côtes d'Armor (a incité les agriculteurs à la contractualisation de MAE SFEI (Mesures agro-environnementales Système Fourrager économe en intrants, entre autre via des diagnostics de fertilisation sur les exploitations).

Mais cela ne suffit pas, c'est pourquoi a été mis en place un nouveau « plan de lutte contre les algues vertes, 2011-2015 », plus ambitieux : de changements de pratiques agricoles, il faut aujourd'hui convertir les systèmes d'affouragement en herbager, et l'objectif est de mettre en place de filières de valorisation locale des productions agricoles (pour plus de détails cf annexe VI).

Ainsi, au sein du régime agri-alimentaire, c'est le sous-régime « système de production » qui est le plus impacté. En effet, la transition correspond à un changement des systèmes d'affouragements du territoire, afin de passer de systèmes basés sur le maïs à des systèmes basés sur l'herbe.

Néanmoins, les systèmes basés sur l'herbe ne permettent pas de nourrir en quantité et en qualité (énergétique) autant de bétail. Cela se traduit concrètement par le fait qu'un système herbager ne peut supporter le même chargement qu'un système maïs.

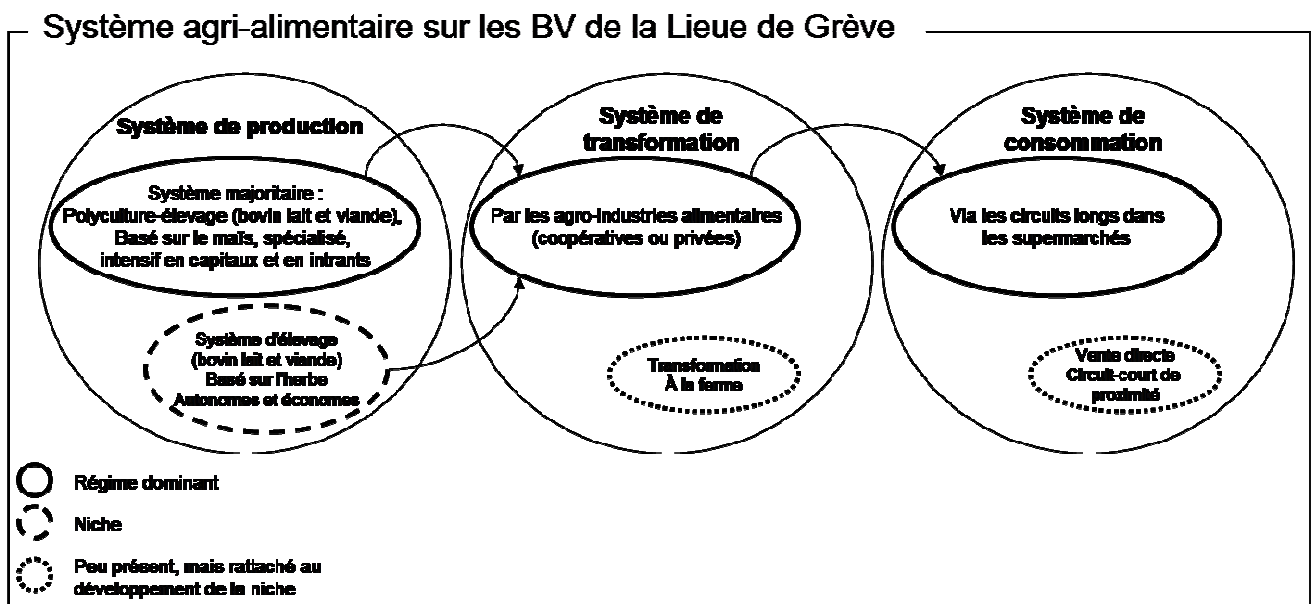


Figure 9 : Système agri-alimentaire sur les Bassins Versants de la Lieue de Grève

Par conséquent, pour atteindre l'objectif de la transition, deux solutions sont envisageables : soit augmenter la SAU des exploitations, permettant d'élever toujours autant d'animaux, soit la réduction des cheptels en maintenant les exploitations à surface constante.

Mais cette dernière solution a été rejetée par la profession agricole et ne figure pas dans le plan de lutte contre les algues vertes.

La niche correspond aux agriculteurs qui ont décidé de mettre en place des systèmes herbagers pour affourager leur bétail. Ils sont représentés par le CEDAPA¹, association créée

¹ Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome

en 1982 dans le prolongement du CETA¹ de Corlay (22) qui est le groupe instigateur de l'innovation. En effet, mené par André Pochon, brillant paysan-chercheur, ce groupe d'agriculteurs s'est fait pionnier (depuis 1955) de la prairie temporaire à base de trèfle blanc qui permet de se passer d'engrais azotés minéraux et de remplacer en grande partie le maïs dans la ration des ruminants. La diffusion de cette innovation s'est faite particulièrement en Bretagne et dans l'Ouest plus généralement.

L'idée de fond qu'il y a derrière est celle de l'économie : faire pâturer au maximum (économie de temps de travail pour l'alimentation et l'épandage des effluents), utiliser les légumineuses (réduction des intrants), et jouer sur la marge de production pour être économiquement viable (maintien d'exploitations transmissibles, économie d'investissements).

Ainsi, la niche n'est donc pas directement issue du territoire de la Lieue de Grève.

Evolution de la transition sur les Bassins Versants de la Lieue de Grève

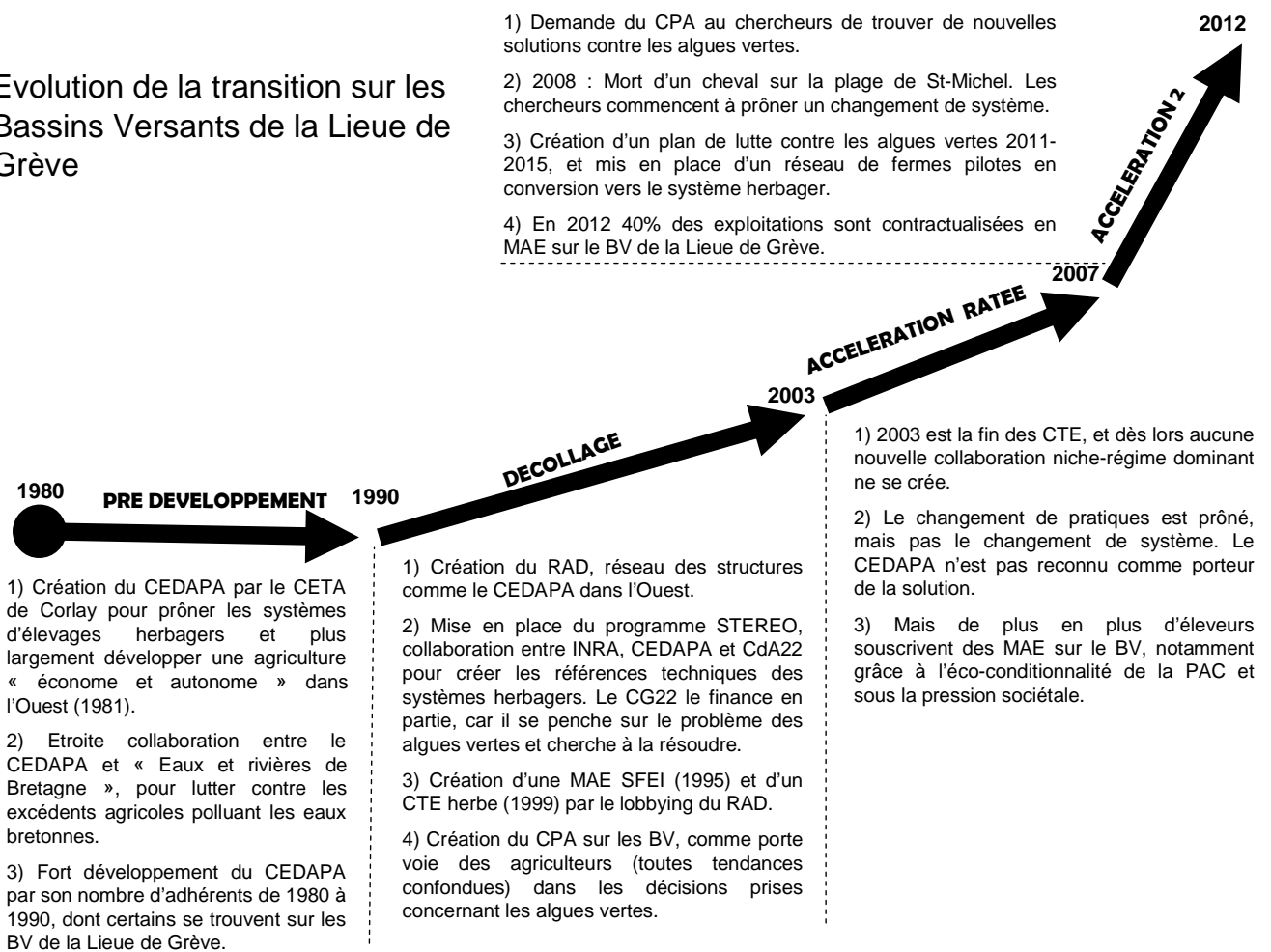


Figure 10 : Evolution de la transition : une deuxième phase d'accélération après un échec (d'après Diaz, 2012b)

¹ Centre d'Etude Technique Agricole

II.2.2. L'installation sur les BV de la Lieue de Grève

L'échelle du BV n'étant pas une échelle administrative, il est très difficile d'obtenir des données sur l'installation à ce niveau. Sur l'observatoire de l'installation en Bretagne (EOLOAS), quelques données concernant le canton de Plestin-les-Grèves (représentant 9 communes sur 12 au total sur le BV) sont disponibles et ce sont les seuls dont nous disposons. Ce que nous pouvons dire sur le canton de Plestin les Grèves c'est que, sur la période 2007-2011, il y eu 10 installations aidées, contre 41 cessation d'activités, ce qui équivaut plus ou moins à 1 installation pour 4 départs !

Si l'on se penche sur l'activité agricole plus largement, c'est-à-dire aux entrées et sorties d'immatriculation à la MSA, on observe que le taux de renouvellement est de 75% sur la même période (2007-2011). Cela équivaut à une diminution des actifs agricoles enregistrés à la MSA de 25% sur les cinq dernières années.

Il aurait été intéressant de pouvoir obtenir les chiffres de l'évolution de la taille des exploitations sur le BV, que nous aurions pu croiser avec l'évolution des actifs agricoles. Car le taux de renouvellement de 25% ne reflète pas les 75% de départs non comblés par les installations. Ainsi, l'explication se trouve peut-être dans l'agrandissement des exploitations, qui emploierait des salariés, maintenant tant bien que mal le nombre d'actifs agricoles. Mais tout cela n'est que supposition.

Pour essayer d'avoir une idée un peu plus précise du nombre d'installations sur le BV, nous pouvons l'estimer à un nombre compris entre 12 et 15, selon les contacts hors canton de Plestin les Grèves que nous avons pu avoir (Chambre d'agriculture, contrôle laitier).

II.2.2.1. Les aides et l'accompagnement des Jeunes installés sur le BV de la Lieue de Grève

Les PP sur le BV de la Lieue de Grève ne disposent pas de beaucoup de choix en terme d'accompagnement. En effet outre le PII qui se trouve à la chambre d'agriculture 22 à St-Brieuc (avec une antenne à Lannion) avec l'ODASEA, il n'y pas d'autres structure spécifiquement dédiée à l'installation. Le GAB22 et le CEDAPA (membres du Pôle INPACT22) peuvent être des supports pour le soutien des projets « alternatifs » relevant de la niche, mais ce n'est pas leur mission première.

Le BV n'étant pas un entité administrative, il n'y a évidemment aucun dispositif ou aide spécifique à ce territoire. Il y a néanmoins deux échelles territoriales supérieures qui offrent des dispositifs complémentaires au national.

La région Bretagne tout d'abord, mais ceux sont, bien sur, les mêmes que sur le Pays de Rennes (cf ci-dessus).

Le Conseil Général des Côtes d'Armor, lui, propose également quelques aides spécifiques à l'installation.

- *Le Prêt d'honneur* : Un prêt sans intérêt (de 5000 à 8000€) pour les JA HCF ou les projets de diversification, avec obligation de respecter les normes environnementales ou d'être sous signe de qualité.
- *Prise en charge du coût du PDE* : à 50% ou 75% si sous signe de qualité.
- *Contrat de pré-installation (aide au parrainage)* : Prise en charge d'une partie du salaire pour une période allant de 3 mois à 12 mois.
- *Aide au remplacement des jeunes* : Prise en charge du remplacement du JA pour lui permettre de suivre des formations qualifiantes.

II.3. La vallée de Saint-Amarin : Ouverture du paysage et valorisation local de la production agricole

II.3.1. Contexte de la transition

- 13 500 habitants sur 16 800ha (densité = 78 hab/km²)
- 15 communes : 1 communauté de communes,
- SAU de 2500 ha
- 60 exploitations agricoles, dont 20 ATP.
- Production laitières (bovin, caprin) et transformation fromagère (Munster notamment).
- 70% du foncier est communal

La vallée de St-Amarin se trouve en Alsace, dans le département du Haut-Rhin (68), au sein du PNR des Ballons des Vosges. Entouré de certains des plus hauts sommets de la montagne vosgienne, le paysage est caractérisé par des hauts de chaumes sommitaux, des grands pâturages communaux et une forte présence de forêt.

Basée sur des agriculteurs pluri-actifs avec des systèmes de production diversifiés (associant quelques vaches laitières, des légumes et des vergers) dans les années 50-60, l'agriculture de la vallée a connu un virage important dans les années 1970. Avec l'avènement de l'industrie textile fournissant des emplois à plein temps, les troupeaux communaux (composés des bêtes des habitants de la commune) ont disparu, et avec eux l'entretien des



Figure 11 : Carte du département du Haut-Rhin (Source : CC de St Amarin)

Système agri-alimentaire de la vallée de Saint Amarin

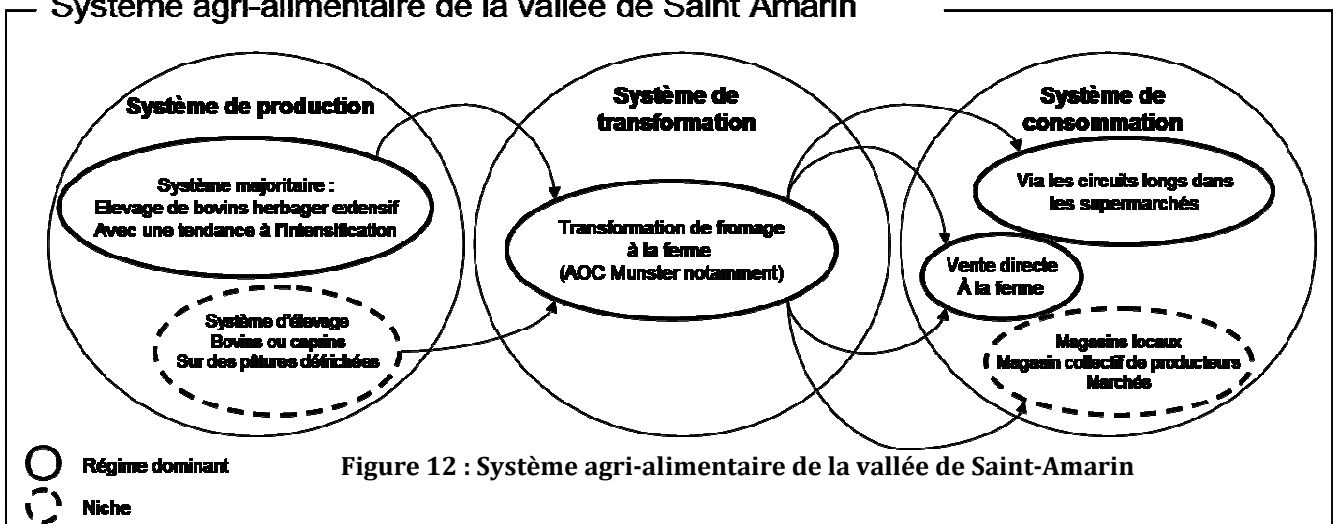


Figure 12 : Système agri-alimentaire de la vallée de Saint-Amarin

paysages (terres majoritairement communales également). Le résultat de cela a été un appauvrissement rapide des sols (plus de fertilisation organique) doublé d'une fermeture des paysages par la forêt.

Quelques agriculteurs à temps plein sont quand même restés, ainsi que quelques pluri-actifs. Malgré leur tendance à l'intensification (agrandissement d'exploitation, utilisation d'intrants chimiques, mécanisation...) leurs pratiques étaient plutôt extensives et valorisées localement notamment par le munster (AOC, fabrication à la ferme) vendu en vente directe à la ferme.

C'est au début des années 1980 qu'est apparue la niche. Ce sont des nouveaux entrants en agriculture qui ont commencé à rouvrir des parcelles enfrichées sur les flancs de montagne. L'objectif était de récupérer des surfaces pour pouvoir s'installer afin de vivre et de travailler dans la région. L'innovation consistait alors en la réhabilitation des pâturages communaux par la réintroduction de bétail (bovin, ovin, caprin), tout en mettant en œuvre des solutions pour la réouverture des paysages de la vallée, qui entraînait une perte de qualité de vie indéniable (fermeture de communes par la forêt, perte jusqu'à 4h/jour d'ensoleillement...).

Ces « idéologues », issus des mouvements sociaux des années 1970, se sont installés sur des systèmes basés sur très peu de moyens (généralement des systèmes chevriers avec de la

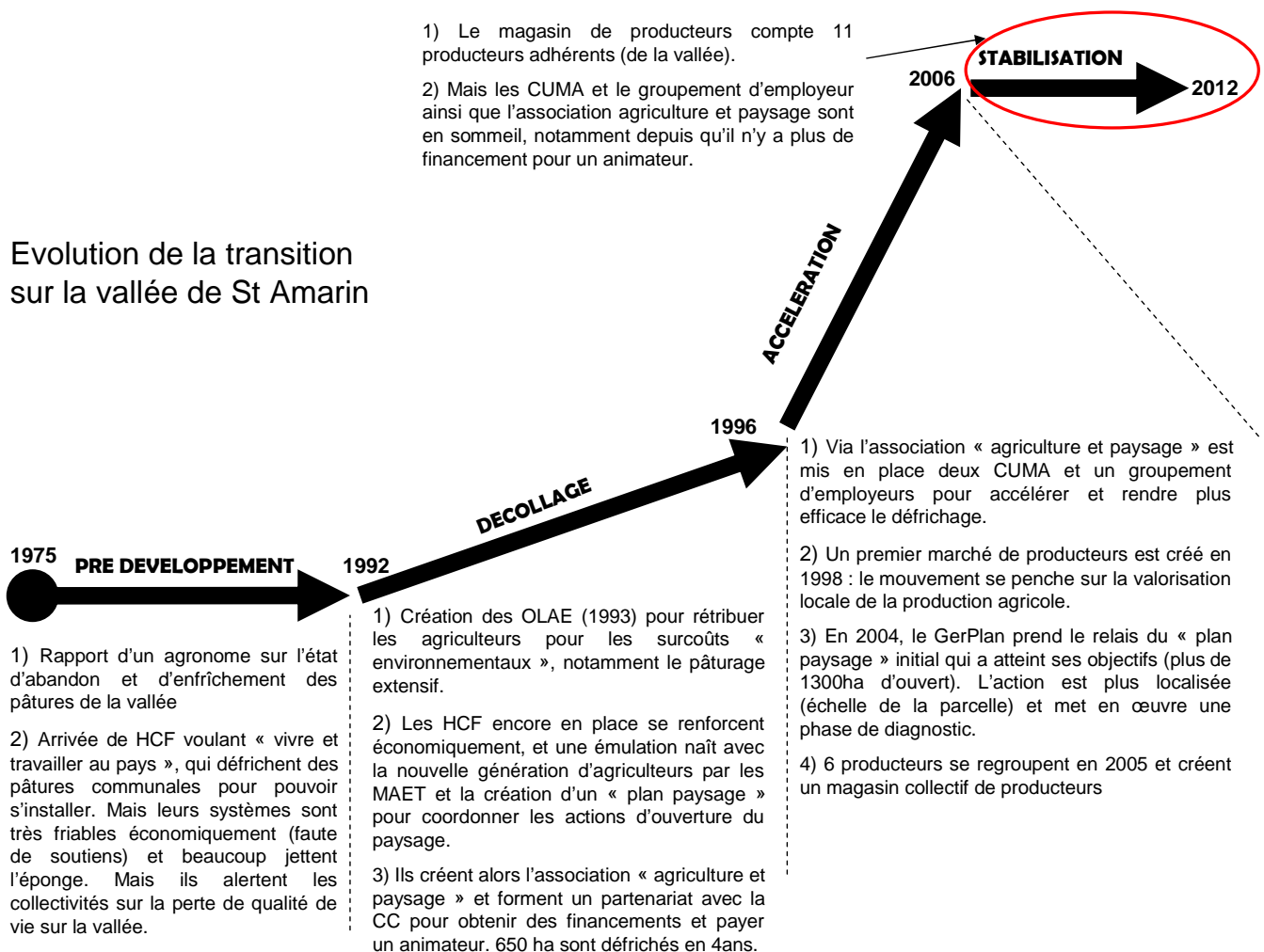


Figure 13 : Une transition aujourd'hui stabilisée (d'après Diaz, 2012c)

transformation fromagère), mais qui étaient également très fragiles économiquement. Aujourd'hui la transition est stabilisée car l'entretien des pâtures est assuré et la valorisation locale de la production agricole est relativement structurée (un magasin de producteurs notamment). Mais sachant que les systèmes herbagers actuellement en place reposent sur un équilibre pâture/pré de fauche (à peu près 1ha pour 60ares), et que ces derniers sont de plus en plus rares (dû à l'urbanisation notamment), la situation ne semble pas devoir se figer.

II.3.2. L'installation sur la vallée de St-Amarin

L'étude de la dynamique d'installation de la vallée de St-Amarin est soumise au même problème d'échelle que pour le cas précédent. En effet, il n'existe que très peu voire pas du tout de statistiques sur l'installation agricole au niveau de la vallée en elle-même.

A l'échelle de la vallée de Saint-Amarin, on compte 50 exploitants agricoles, dont seulement 20 à titre principal. Sur ces 20 ATP, seuls 12 ne font que de la production agricole (pas d'hébergement ou de restauration, type ferme auberge) (selon les chiffres de la CC). Il y a en plus de ces 50 exploitants, une quinzaine de salariés en CDI et autant de cotisants solidaires (installagri.net). La production majoritaire est l'élevage bovin (allaitant et laitier pour la transformation fromagère à la ferme).

Par recoupement des informations obtenues sur le terrain, il y aurait eu entre 5 et 7 installations sur la vallée durant la période 2007-2012.

II.3.2.1. Accompagnement et aide à l'installation

Il n'existe pas, dans le Haut-Rhin, de dispositif d'accompagnement de l'installation autre que le dispositif en vigueur au niveau national : le point info installation et le centre d'élaboration du plan de professionnalisation personnalisé.

La vallée de St-Amarin étant considérée comme une zone de montagne, les JA bénéficient de la fourchette haute de la DJA, et des prêts bonifiés au taux de 1%. Ils bénéficient en plus, comme l'ensemble des agriculteurs de l'ICHN (Indemnité Compensatoire d'Handicap Naturel). La vallée est également classée pour obtenir l'Indemnité Compensatoire d'Handicap Naturel (ICHN), mais qui ne bénéficie pas qu'aux jeunes installés.

Les MAE Territorialisées (cf détails en annexe VII) sont également toujours en place et permettent de rémunérer les agriculteurs pour les services (environnementaux, socio-territoriaux) rendus, tout en les renforçant économiquement.

La région Alsace n'applique pas de politique publique spécifique pour l'installation des jeunes en agriculture.

Néanmoins, elle propose des subventions à l'investissement en soutien à l'agriculture de montagne (diversification, transformation, vente à la ferme, amélioration pastorale...), à la

modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE, idée « d'intégration paysagère ») et à la valorisation des produits fermiers (aux adhérents de « Bienvenue à la ferme »).

A l'image de la région Alsace, le **Conseil Général du Haut Rhin** ne possède pas de politique publique de soutien directe à l'installation. Néanmoins, et de plusieurs manières, il contribue au soutien de l'installation agricole.

La mise en place du GerPlan (cf figure 13), prévoit la prise en compte de l'installation dans la gestion rurale et paysagère. Concrètement, il n'y a pas de leviers directs, mais cela passe par « le maintien de l'agriculture » sur les territoires, par exemple à travers des axes d'actions autour de la valorisation des productions locales de qualité (vente directe, bio...), ou encore des actions de préservation du foncier agricole.

Dans le cadre du GERplan, des subventions à l'investissement sont également octroyées au niveau du CG, notamment pour le soutien à la diversification et la vente à la ferme (laboratoire de transformation, magasin à la ferme, etc...).

La communauté de communes, organisation clé de la transition sur la vallée, est aujourd'hui maître d'œuvre du GerPlan, comme elle l'avait été pour le « plan paysage ». Son influence sur l'installation agricole ne dépasse donc pas les contours de celui-ci et reste très restreinte.

Toutefois, les communes ont plus de pouvoir au niveau de l'installation, en tant que propriétaire de 70% des surfaces de la vallée. Elles ont la possibilité de décider à qui elles octroient les baux communaux. Ainsi, elles peuvent facilement favoriser l'installation si elles le souhaitent. Les communes peuvent également engager des plans d'amélioration pastoraux sur certaines parcelles, permettant à des agriculteurs d'exploiter de nouvelles parcelles à entretenir.

Finalement, nos trois cas d'études ne sont pas aujourd'hui aux mêmes stades de transition, mais, malgré des enjeux initiaux différents, tous se retrouvent dans une situation de reconfiguration de l'ensemble des sous-systèmes du régime agri-alimentaire territorial.

Nous pouvons tout de même distinguer les BV de la Lieue de Grève car la transition y est une démarche descendante, à l'initiative des collectivités publiques (Etat, département, Communauté de communes entre autre) et non pas une initiative d'agriculteurs.

Dans la partie suivante, nous allons présenter les différents types d'installation rencontrés par territoire. Cette « classification » nous donnera une vision plus précise de ce qu'est la dynamique des nouveaux installés vis-à-vis de l'enjeu de transition correspondant.

Partie III. Classification des nouveaux installés sur les différents territoires

III.1. Les Bassins versants de la Lieu de Grève

III.1.1. Les critères discriminants

Sur les Bassin Versants de la Lieue de Grève, l'ensemble (8 au total) des JA et NE rencontrés est composé des personnes installées en systèmes d'élevages bovins, très majoritairement laitiers, mais également allaitants. Ces installations ne se faisant que par reprise ou associations (sociétaire, type GAEC) sur des structures existantes, elles sont directement liées aux départs en retraite sur le territoire. Dans le cas d'une association, le départ en retraite d'un voisin de l'exploitation auquel s'associe le nouvel installé permet d'apporter du foncier supplémentaire (et donc des droits à produire) justifiant économiquement l'installation.

Ces exploitations restent insérées dans les filières laitières ou bovines traditionnelles, et utilisent toutes, à peu de choses près, les mêmes circuits d'approvisionnement (coopératives, industrie), de transformation et commercialisation (coopératives laitières) et de conseil (contrôle laitier, technico-commerciaux, CER).

Toutes les installations enquêtées se sont faites avec les aides de l'Etat (à part un JA qui en avait déjà bénéficié).

Le cadre global des systèmes d'exploitation des nouveaux installés sur le BV de la Lieue de Grève est donc très uniforme. Pour trouver des facteurs discriminants, il faut rentrer au cœur du système de culture et d'élevage, et notamment de la logique de production qui le sous-tend. L'intérêt de se focaliser à ce niveau est renforcé par le fait que, comme expliqué en partie II, la transition concerne d'abord le système de production.

Par rapport à la transition territoriale devant amener à la mise en place de systèmes herbagers à faibles fuites d'azote, trois logiques d'évolution ont été identifiées. La première correspond au maintien d'un système conventionnel maïs-herbe, système de production du régime dominant.

La suivante est celle de la prise en marche de la dynamique territoriale, conduisant à des systèmes herbagers intensifs (productivité, travail, technique, investissements).

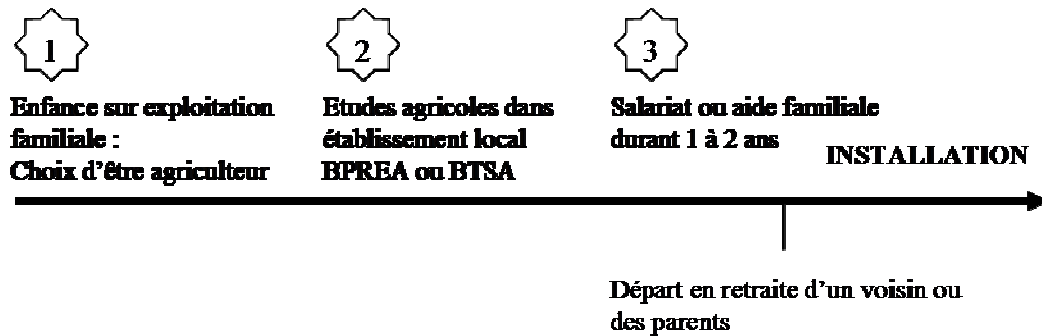
Ces deux premières logiques correspondent à des installations (reprises ou associations) dans le cadre familial, et l'ensemble de ces installés prolonge la logique de production mise en place par la génération précédente, tout en maintenant des objectifs productivistes, les valeurs du régime dominant.

La dernière logique de production est celle de la mise en place d'un système herbager plutôt autonome et économe, porté par des installés hors cadre familial.

III.1.2. Les types d'installation

III.1.2.1. Installation dans le cadre familial : héritage de la trajectoire d'exploitation

L'agriculture du territoire étant une agriculture majoritairement familiale, l'installation dans le cadre familial est le plus courant. Ces jeunes suivent une trajectoire d'installation semblable, qui est la suivante :



Comme l'indique cette trajectoire, les nouveaux installés ont très peu d'expérience agricole autre que celle qu'ils ont acquise au sein de la ferme familiale. Dans tous les cas rencontrés, les parents sont bien souvent encore présents sur l'exploitation d'une manière ou d'une autre (associés ou aidant aux travaux agricoles bien que retraités) ce qui permet en quelque sorte de « passer le témoin » tout en maintenant un cadre « logique » d'exploitation dont les JA ne sortent pas ou peu, notamment par manque de recul.

III.1.2.1.1. Maintien du système maïs-herbe : produire plus pour gagner plus (cas 1 et 3, détaillés en annexe VIII)

Ces nouveaux installés se placent dans la logique du régime dominant, avec des productions intensives basées sur un affouragement à base de maïs. L'installation ne mène pas l'exploitation sur le chemin de la réduction des surfaces en maïs et en cultures, mais plutôt celui de l'agrandissement tant en surface et en cheptel qu'en infrastructures (bâtiments notamment). Leur pression azotée ne diminue donc pas et peut éventuellement être supérieure à la réglementation (190 UN/ha pour l'un d'eux, pour un seuil à 170UN/ha).

Ils sont éventuellement prêts à augmenter le pâturage dans la ration, mais seulement dans la mesure où le parcellaire le permettrait et sans diminuer la proportion de maïs.

Leurs exploitations sont généralement parmi les plus grandes du territoire (80-100 ha voir plus), et leur logique les pousse à reprendre du foncier si l'occasion se présente, voir à en chercher sans cesse dans certains cas, pour récupérer des droits à produire supplémentaires (quotas).

Ces nouveaux installés ne se sentent pas très concernés par la dynamique du BV - entre autre par le plan algues vertes -, et sont plutôt réfractaires aux contraintes environnementales qui peuvent leur être imposées.

Néanmoins, face à cet enjeu, on distingue deux légères tendances dans les JA rencontrés : l'un est complètement réfractaire, se place dans une logique ancienne de clivage agriculteurs-écologistes, remettant notamment en cause les inventaires de zones humides effectués dans le cadre du plan algues vertes ; et l'autre adhère plutôt au postulat « l'herbe c'est bien, mais il faut du maïs pour produire ». Il paraît plus ouvert aux systèmes herbes, va notamment aux portes ouvertes CEDAPA, mais ne fait que des changements de pratiques très limités et amorcés par son père (réduction des doses de fertilisation, utilisation de légumineuses...). Ne souhaitant pas bouleverser un système d'exploitation bien en place, il se place sur le paradigme d'efficacité (E) décrit par Claire Lamine (2009).

III.1.2.1.2. Les « élèves » de la dynamique du BV : évolution vers le système herbager intensif (cas 2 et 4, détaillés en annexe VIII)

Ces deux nouveaux installés, qui sont voisins, ont en commun d'avoir un père qui était impliqué au niveau du CPA et de la dynamique territoriale (l'un était passé à l'herbe par les premiers CTE). Ils sont complètement impliqués dans les recommandations de changement de système émanant du plan de lutte contre les algues vertes. Pour cela, ils continuent la démarche plus ou moins engagée par la génération antérieure, en utilisant les leviers mis à disposition par les institutions dans le processus de transition. Ainsi, ils bénéficient des subventions pour les investissements sur les matériels de culture de l'herbe (autochargeuse, enrubanneuse...) et des conseils à travers les groupes de travail et de suivi (groupe herbe de la chambre d'agriculture, réseau des fermes pilotes).

Par rapport à la grille ESR de Lamine et Bellon, ces JA se trouvent dans une démarche de substitution (S), c'est-à-dire qu'ils restent sur un raisonnement productiviste, mais en cherchant des substituts aux anciennes techniques (ensilage d'herbe contre maïs, affouragement en vert, légumineuses pour l'apport d'azote, Techniques Culturelles Simplifiées...). Cette hybridation technique/logique de production les conduit à faire des choix contradictoires, par exemple en augmentant la part d'herbe dans la ration tout en réduisant fortement le pâturage (on perd l'économie de l'affouragement et de la fertilisation qui doivent être effectués par l'agriculteur au lieu de la vache par elle-même).

Pour arriver à cela, ils ont donc des coûts d'apprentissage ainsi que des investissements importants, que le processus de transition contribue à soutenir par les dispositifs institutionnels développés.

Néanmoins, le caractère « avant-gardiste » ou « innovant » de ces jeunes installés est à modérer du fait de l'influence de la génération qui a amorcé ces changements et qui a elle encaissé les premiers « coûts transitoires » correspondant aux premiers risques liés au changement.

III.1.2.2. Installation hors-cadre familial : Maintien ou mise en place d'un système herbager

Les installés hors cadre familial ont en commun d'avoir vécu tout ou partie de leur existence précédant l'installation en dehors du territoire, contrairement aux installés dans le cadre familial. Pour les trois cas rencontrés, leurs trajectoires pré-installation sont très diverses (un ancien économiste pour les banques à l'international, un ancien installé en bio, et un assureur agricole) et relativement longues, ce qui en fait des installés un peu plus âgés (de 30 à 40 ans). Plus que cela, ce sont des porteurs de projets plus mûrs, qui s'installent avec plus de recul et une réflexion personnelle déjà aboutie. A titre d'exemple, ce sont les seuls à évoquer une remise en cause du système de filière dans lequel ils se trouvent (se disent « pas très coopérateurs »), en souhaitant plus d'autonomie. Ils ont tous envisagé ou envisagent avec plus ou moins de conviction de mettre en place de la transformation à la ferme et de la vente directe, si ce n'est fait.

Leur postulat vis-à-vis de leur système d'élevage et de culture est le suivant : « une vache ça mange de l'herbe, et l'herbe c'est économe ». Leur démarche va dans le sens de l'économie et de l'autonomie, ce qui les pousse à réduire au maximum les intrants, notamment pour les cultures (fertilisation, traitements...). Cela se traduit par la contractualisation de MAE Système Fourrager Econome Intrants (SFEI), car leurs pratiques correspondent déjà aux contraintes qu'elle impose. Derrière cette recherche d'autonomie, il y a également une posture à adopter, c'est-à-dire qu'ils acceptent des réductions de rendement, des parcelles plus « salies » que celles des voisins, etc... C'est donc une dynamique de reconception (R) qu'ils engagent sur leur exploitation si l'on se réfère à la grille ESR de Lamine et Bellon.

Ces nouveaux installés doivent investir à l'installation pour racheter l'exploitation dans son ensemble et éventuellement rénover ce qui doit l'être, mais n'investissent pas outre mesure. Ils vont, par exemple préférer avoir le minimum de matériel et déléguer le maximum aux ETA, libérant du temps pour s'occuper du cheptel.

L'un des éléments déterminants dans le choix de l'exploitation à reprendre est alors la disposition du parcellaire, ils privilégient en effet les parcellaires regroupés autour de l'exploitation, leur permettant de maximiser le pâturage.

Deux sous-types sont tout de même identifiés, qui dépendent des pratiques agricoles des cédants : en effet, certains reprennent une ferme déjà en système herbager (1 cas), et d'autres doivent convertir une exploitation plus ou moins intensive auparavant (2 cas).

III.1.2.2.1. Maintien d'un système herbager (cas 7, détaillé annexe VIII)

Dans ce cas, l'installé reprend une exploitation déjà herbagère.

La maîtrise de l'herbe et des ses terres n'étant pas chose aisée, et demandant beaucoup de temps, le nouvel installé a tendance à remettre un peu plus de maïs que son prédécesseur afin d'assurer les stocks de fourrage. Cela semble aller dans le sens inverse de la transition,

néanmoins, son objectif à terme est de diminuer à nouveau le maïs une fois les pâtures maîtrisées, voir même pousser plus loin et se convertir à l'agriculture biologique. C'est le seul installé à être adhérent au CEDAPA, tout comme l'était son cédant.

« Mon objectif c'est de produire un lait avec d'avantage d'herbe »

« C'est bien, les vaches sont dehors, ça coûte pas cher, c'est des vraies tondeuses les vaches »

Enfin, cet installé est véritablement en recherche d'une dynamique collective (il est notamment venu en Bretagne pour l'esprit « accueillant » des bretons) : il a par exemple relancé le groupe JA du canton (80 adhérents) et envisage un magasin collectif de producteurs...

III.1.2.2.2. Conversion d'un système conventionnel au système herbe (cas 6 et 8, détaillés en annexe VIII)

Deux nouveaux installés enquêtés sont dans ce cas figure. L'un a repris une exploitation laitière intensive basée sur le maïs et l'autre a repris une exploitation porcine intégrée ne produisant que des céréales sur les surfaces exploitées. Dans les deux cas, ils ont transformé le système existant en mettant en place un système herbager. Dans le premier cas ont été introduites des races plus rustiques (Montbéliarde, jersiaise...) dans le troupeau laitier afin de l'adapter au pâturage et, dans le deuxième cas, un troupeau de bovins allaitants herbager à été créé pour valoriser l'herbe mise en place.

Malgré leurs convictions concernant les systèmes herbagers, ces deux cas de nouveaux installés qui vont dans le sens de la transition ne s'impliquent pas spécifiquement pour cela. Ils ne sont pas du tout militants, et se positionnent vis-à-vis de l'herbe quasi exclusivement par réflexion technico-économique, tout en étant conscients des atouts environnementaux. Le cas 6 ne croit pas du tout à la valorisation locale des productions (surtout pour le lait, même s'il pense que cela serait le plus cohérent), alors que le cas 8 y croit et pense le développer encore à l'avenir (mais pour la viande bovine).

	Les herbagers économes et autonomes (cas 6, 7, 8)	Herbagers intensifs (cas 2 et 4)	Conventionnels maïs-herbe (cas 1 et 3)
Surface	Augmente légèrement, mais volonté de rester à taille moyenne (60-80ha) et transmissible.	N'augmentent pas à l'installation, de 70ha à 130ha. N'ont pas pour objectif d'augmenter.	Augmentation à l'installation, et dès que possible pour certains (80-100ha voir plus)
Travail	Essayent de cadrer le temps de travail, pour ne pas y être tous le temps. Délèguent beaucoup de travaux culturels aux ETA.	Charge de travail élevée voir très élevée, ne cherchent pas forcément à cadrer le temps de travail.	Charge de travail relativement élevée voir très élevée, ne cherchent pas à cadrer le temps de travail.
Investissements	Investissements modérés pour avoir un outil de travail fonctionnel (rénovation des bâtiments d'élevage). Essayent d'avoir le moins possible d'outils en propriété. Travaillent en CUMA	Investissements importants : matériels de culture de l'herbe, bâtiments. Travaillent en CUMA, mais possèdent tout de même beaucoup de matériel, notamment pour la gestion de l'herbe.	Investissements plutôt importants : agrandissement des bâtiments d'élevage (pour compenser l'augmentation du cheptel), éventuellement achat de foncier, et matériel de pointe (robot de traite...). Travaillent peu en CUMA
Cheptel	Augmentation légère, plutôt pour compenser la baisse de productivité. Troupeau de 45-55 VL, des races adaptées au pâturage (plus rustiques : Normandes, Montbéliarde, Limousine)	N'augmentent pas le cheptel à l'installation, les troupeaux sont de 50 à 90 VL selon la surface. Races productrices voir sélectionnées (majorité de Prim Holstein et Normandes)	Forte Augmentation du troupeau, à majorité de Prim Holstein et un peu de Normandes autour de 55-70 VL couplé à un atelier taurillons.
Productivité	Plutôt extensif, moyennes à 6500 L/VL/an pour le lait	Intensif, moyenne à 7500-8000 L/VL/an pour le lait	Intensif, moyenne à 8000 – 9000 L/VL/an pour le lait
Part d'herbe	Tendance à augmenter au maximum, tout en gardant un minimum de maïs (5-6ha). 60-80% d'herbe dans la SAU.	Tendance à augmenter au maximum progressivement, jusqu'à viser l'arrêt des cultures. De 55 à 80% d'herbe dans la SAU.	Faible augmentation voire nulle. Moins de 50% d'herbe dans la SAU.
Idéologie agricole	Souhait d'une agriculture plus économe et autonome maïs productrice. Contractualisation de MAE SFEI	Plutôt sur une agriculture « raisonnée », avec une logique d'exploitation très économique. Contractualisent des MAE.	Idéologie productiviste et modernisatrice, avec objectif prioritaire de productivité. Ne contractualisent pas de MAE.
Parcours	Installation en HCF. Trajectoire relativement longue avant l'installation, avec du vécu hors du territoire.	Installations CF. A toujours vécu dans le département voir que sur le BV, formation agricole dans un CFA local.	Installation CF. A toujours vécu sur le territoire du BV, formation agricole dans un CFA local.
Présence dans les réseaux agricoles	Un seul adhérent du CEDAPA, sinon adhérents voir actifs aux JA locaux. Relation avec les cédants de très bonnes (reprise herbager) à conflictuelle (conversion). Peu liés à la dynamique du BV.	JA, groupe « herbe » et réseau ferme-pilote du BV, CPA. Suivent de près les recommandations du BV.	Peu d'implication dans les réseaux, éventuellement proche des JA sans conviction. L'un suit un peu le CEDAPA, l'autre est plus proche d'ANV.
Postulat ESR	Reconception : seuls à envisager de la valorisation locale pour leur production.	Efficiences et Substitution	Éventuellement Efficience

Figure 14 : Tableau récapitulatif des types d'installation sur les Bassins Versants de la Lieue de Grève

III.1.3. Les différents types d'installés sur les BV et leur place dans la transition

On distingue donc deux types d'installations engagées dans la transition vers des systèmes herbagers à faible fuite d'azote. Néanmoins, seuls les herbagers hors-cadre familial mettent en place des systèmes aux objectifs d'économie et d'autonomie dans le sens qu'entend la niche (le CEDAPA) en envisageant une valorisation locale de leur production. Malgré tout, ces nouveaux installés ne sont pas ou très peu liés aux réseaux de la niche, et encore moins aux démarches du BV pour accompagner les agriculteurs vers plus d'herbe.

Paradoxalement, les « herbagers intensifs », enfants d'agriculteurs déjà dans une démarche herbagère, sont, eux, beaucoup plus dynamiques au sein de la transition. Participant aux différents réseaux mis en place dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes, ils répondent favorablement à la démarche initiée par les institutions et politiques publiques. Toutefois, ils maintiennent la logique de production et les valeurs du régime dominant, et n'ont aucun lien avec la niche.

III.2. Classement des nouveaux installés sur la vallée de Saint Amarin

III.2.1. Les critères discriminants

Sur la vallée de St Amarin, seuls cinq nouveaux installés ont été rencontrés (sur 6 existants à notre connaissance), tous étant hors cadre familial et créant leur exploitation.

Comme expliqué dans la partie II, le foncier est un facteur de tension sur la vallée. Il constitue alors le frein principal à l'installation pour les porteurs de projet, en particulier pour la création d'ateliers animaux, qui nécessitent les très prisés prés de fauche de fond de vallée. De plus, le marché pour les produits locaux (fromages notamment) semble très tendu voir saturé, faisant des débouchés un deuxième frein majeur à l'installation. Car en effet, le manque de foncier oblige les nouveaux installés à valoriser au mieux ce dont ils disposent, ce qui nécessite de passer par de la vente directe ou les circuits-courts afin de capter la valeur ajoutée.

Ces nouveaux agriculteurs ont été regroupés en deux « catégories », selon la trajectoire d'installation (stratégie d'accès au foncier, logique de mise en place du projet) d'une part, et selon le positionnement vis-à-vis de la transition d'autre part (notamment par les valeurs développées).

III.2.2. Les types d'installation

III.2.2.1. Installés progressifs, bénéficiaires de la transition stabilisée : du foncier au projet (cas 21, 22 et 23, détaillés en annexe IX)

Pour ces installés, l'agriculture est d'abord une passion, c'est pourquoi ils mettent tout en œuvre pour s'installer et s'y jettent « à corps perdu ».

Leur stratégie d'accès au foncier est étroitement liée au moment où la transition battait son plein. Ils ont récupéré du foncier en se constituant un troupeau très jeune (16-17ans) dans le but d'entretenir des parcelles enfrichées. De droit (au nom de leurs parents) ils ont donc accumulé la jouissance des baux communaux pour l'exploitation de ces surfaces.

Néanmoins, malgré l'accès à du foncier supplémentaire dans le cadre de leur installation grâce à une opportunité (départ en retraite notamment), ils se voient dans l'obligation de réfléchir leur projet d'installation en tant qu'ATP de manière très contrainte. Car manquant de foncier, notamment de prés de fauche, ils se voient devant un choix double : soit ils s'en passent (production hors-sol), soit ils le valorisent au maximum (production à haute valeur ajoutée capable de valoriser le foncier, et vente directe) pour pouvoir en vivre (cas 21 et 22). Ainsi, ils finissent par s'installer sur des systèmes de production qui ne sont généralement pas ce qu'ils auraient aimé faire au départ, ou se contentent d'une situation de double activité.

« Jamais j'aurais pensé faire du lait, encore moins avec des chèvres. C'est la galère d'avoir l'astreinte tous les jours, moi je voulais faire du bovin allaitant... » (cas 22)

Une fois installé, l'enjeu principal est d'écouler au maximum les produits en circuit court (pour la valorisation) et au mieux sur la vallée (moins de trajets). Cela devient alors source de conflits entre producteurs, d'autant plus qu'ils se placent sur des productions similaires (cas 22 et 23 notamment). Il en résulte des logiques individualistes où chacun tente de tirer son épingle du jeu, parfois au détriment des autres agriculteurs.

« Les nouveaux installés... On voit bien, y'en a un qui s'est installé à côté... Il fout le bordel » (cas 23)

Cela contraste énormément avec la dynamique de transition insufflée par la génération précédente qui misait énormément sur le travail collectif. Néanmoins, ils semblent en être conscients :

« C'est triste à dire, mais lorsque l'on parle de surfaces ou de débouchés, nous les agriculteurs, on est des pourris » (cas 22)

Au-delà de ces dynamiques individualistes, ces JA contribuent à entretenir le paysage et réalisent des améliorations pastorales (tous contractualisent des MAET) dans la continuité de la transition. Ils bénéficient également de la démarche de l'époque qui a consisté à essayer de valoriser localement les productions. Cela leur permet aujourd'hui de pouvoir vendre dans les magasins locaux qui ont intégré les produits locaux dans leurs rayons (notamment les GMS). Néanmoins, leur logique d'exploitation est bien différente de celle qui animait les pionniers de la transition : il n'y a pas de logique « territoriale », de recherche « d'équilibre » entre les

éléments (paysage, environnement socio-territorial), et ils n'hésitent pas à regarder hors vallée que ce soit pour l'approvisionnement ou la commercialisation.

L'installation de ces jeunes est très contrainte (foncier, débouchés) et les enjeux plus territoriaux ne sont pas leur priorité, cela ne transparait donc pas dans leurs discours. Ils sont en recherche de productivité pour pouvoir maintenir une exploitation viable économiquement.

III.2.2.2. Héritiers idéologiques de la transition : du projet au foncier (cas 24,25 annexe IX)

Contrairement au premier type d'installés sur la vallée, ces deux cas représentent des JA qui ont un projet clair en tête, issu d'une mûre réflexion, et qui cherchent le foncier sur lequel ils pourraient le réaliser.

Elles ont en commun d'avoir été en contact étroit avec des personnes motrices des années « agriculture et paysage » (salarié chez l'un d'eux, parent...) et ont ainsi capté une partie de leur héritage idéologique, ce qui transparait dans leur projet.

Ainsi ces projets sont empreints de beaucoup de réflexion sur le sens de leur projet (de vie, en cohérence avec leurs convictions), menant notamment sur de l'agriculture biologique, avec une volonté de développement local. Ils essayent pour cela de fédérer autour de leur projet en créant une « émulsion ». Leur premier souci est de se faire accepter par la population locale, notamment en ouvrant l'exploitation sur l'extérieur (paniers hebdomadaires, animations avec des chevaux...).

Les systèmes de production qu'ils vont mettre en place peuvent être similaires à ceux du premier type, mais les choix qui les ont menés à cela à l'origine ne sont pas les mêmes. Par exemple, le choix de la vente directe ne résulte pas que d'un calcul économique, mais d'une réflexion sur l'agriculture locale, et sur le lien producteur consommateur. Ils ne s'imaginent pas vendre leur production d'une autre manière qu'en circuit court de proximité. De plus, ils pratiquent l'agriculture biologique par conviction, le label ne venant que leur donner de la visibilité auprès des consommateurs. Sans label ils exploiteraient de la même manière.

« Nous on ferait pareil sans label AB, mais comme on rentre dans les critères autant se rendre visible... » (cas 24)

Ces installés, qui recherchent le foncier correspondant à leur projet, n'utilisent pas les opportunités offertes par la transition pour s'installer. Ils se trouvent dans une démarche classique de recherche de foncier. L'ouverture du paysage et l'entretien de pâtures résultats de la dynamique de transition leur offre plus de possibilité d'accéder à du foncier exploitable par rapport à ce qui était disponible 15-20 ans auparavant. Mais paradoxalement, leur idéologie agricole correspond plus à celle des pionniers de la dynamique d'ouverture du paysage : faire de l'agriculture respectueuse de l'environnement dans une dynamique de développement local. Ainsi, dans l'éventualité d'une deuxième transition (après la stabilisation actuelle), ces nouveaux installés seraient potentiellement les moteurs de celle-ci.

	Opportunistes de la transition : du foncier au projet	Héritiers idéologiques de la transition : du projet au foncier
Accès au foncier	Progressif, par accumulation de surfaces entretenues grâce à des troupeaux constitués très tôt.	Recherche de foncier une fois un projet clairement défini. Obtention de surfaces difficilement, par les réseaux personnels.
Mise en place du projet	Très contraints par le manque de foncier : soit font de la haute valeur ajoutée, soit du hors-sol.	Adaptent les contraintes (foncier notamment) à leur projet (maraîchage par ex).
Objectifs	S'installer à tout prix sur la vallée, quitte à ne pas faire la production souhaitée au départ.	Mettre en place un projet cohérent d'agriculture « alternative » et durable, centrée sur l'alimentation des locaux.
Valeurs	Celles de l'agriculture conventionnelle, guidés par le souhait premier de vivre de leur travail. Saisir les opportunités qui se présentent.	Agriculture alternative, autonome et économe, tournée vers le local.
Dynamique	Plutôt individualiste, d'abord s'en sortir.	Plutôt collective, en impliquant au maximum la société civile.
Formation	BEPA et Bac pro agricole dans un CFA	BPREA dans un CFPPA
Relation avec les pionniers de la niche	Pas de liens malgré qu'ils participent à l'entretien de pâtures	Ont été ou sont toujours en lien étroit avec des pionniers (parenté, salariat...)

Figure 15 : Tableau récapitulatif des types d'installation sur la vallée de St-Amarin

III.2.3. Les différents types d'installés sur la vallée et leur place dans la transition

Nous avons donc deux types d'installations sur la vallée de Saint-Amarin, dont la démarche d'installation est diamétralement opposée.

Le premier type a bénéficié de la dynamique de transition dans sa phase d'accélération, permettant à ces installés d'accéder à du foncier. Ils sont animés par la même volonté que les pionniers de la transition : s'installer sur la vallée. Néanmoins les surfaces auxquelles ils ont réussi à accéder ne sont pas suffisantes pour s'installer comme ils le souhaiteraient. Leur projet d'installation est donc très contraints, et ils s'adaptent par deux moyens : se passer du foncier (production hors-sol, avec troupeau allaitant pour entretenir les pâtures), ou le valoriser au maximum (production à haute valeur ajoutée avec vente directe).

Au contraire, le membres de deuxième type d'installés ont déjà un projet qu'ils cherchent à mettre en place, et recherchent du foncier pour cela (qu'ils obtiennent difficilement par leurs réseaux). Ils se positionnent sur une dynamique d'agriculture de qualité (AB) pour le local, qu'ils souhaitent la plus collective possible, impliquant notamment la société civile. Cette démarche se rapproche idéologiquement de celle des pionniers de la niche et ils assurent donc en quelque sorte le renouvellement de ces derniers.

III.3. Classement des nouveaux installés sur le Pays de Rennes

III.3.1. Les critères discriminants

Sur le territoire du Pays de Rennes, cinq types d'installation ont été identifiés. Celles-ci correspondent à des stratégies d'installation différentes menant à des rapports au circuit court de proximité divergente, mais leur classification ne repose pas sur le seul critère du mode de commercialisation. Nous nous sommes également basés sur leur trajectoire, la création ou la reprise d'exploitation, les productions mises en place, ou encore les objectifs définis.

Sur ces cinq trajectoires d'installation, deux correspondent à des installations dans le cadre familial, sur des productions animales, et trois correspondent à des installations hors cadres familiaux par la création d'activités maraîchères ou de paysans boulangers, en agriculture biologique.

III.3.2. Les types d'installation (détails en annexe X)

III.3.2.1. Installations dans le cadre familial

III.3.2.1.1. Conventionnel classique, la vente directe en appoint (cas 10, 11, 12)

L'installation se fait ici par reprise ou association dans le cadre familial, que ce soit de père en fils, ou la conjointe avec son mari. Les systèmes de production sont relativement classiques pour le territoire, avec des exploitations laitière couplées à de la vente de viande, ou encore des exploitations de bovins ou ovins allaitants.

La base du système est très conventionnelle, insérées au sein de filières gérées par des coopératives, via des canaux de distribution en circuit long.

L'installation se fait également de manière classique, avec l'accompagnement de la chambre d'agriculture et de l'ODASEA, à travers le parcours aidé.

Les orientations technico-économiques sont généralement les mêmes par rapport à ce qui se faisait avant la reprise ou l'association. L'installation via une reprise peut néanmoins conduire à intensifier la production afin de couvrir les besoins financiers liés aux emprunts d'investissement.

Dans l'ensemble, l'exploitation reste la même suite à l'installation, gardant les mêmes réseaux d'accompagnement et de travail, et les mêmes circuits de commercialisation.

En effet, ces nouveaux installés utilisant les circuits-courts de proximité, le font parce que ce système de commercialisation était déjà en place auparavant sur l'exploitation.

Seuls deux types de circuits courts sont en place sur ces exploitations : la vente directe à la ferme et les magasins collectifs de producteurs (Douze'arômes). De plus, ces canaux ne représentent qu'une faible part du chiffre d'affaire de l'exploitation (5-10%), ou alors ne représente qu'un seul produit spécifiquement produit pour cela (viande de vache laitière finie par exemple). Ainsi, le circuit court n'est pas une activité vitale pour l'exploitation, et résulte

généralement d'un calcul économique (meilleure valorisation par ces canaux) doublé d'une opportunité offerte à un moment donné, par une sollicitation extérieure (groupe d'agriculteurs, société d'abattage et transformation pour la vente directe). La pérennité de la vente via circuit court n'est pas du tout assurée dès lors que la rémunération en circuit long est équivalente ou supérieure. A ce moment la vente directe peut éventuellement être arrêtée car le circuit long est moins contraignant (déplacements, abattage, gestion des commandes).

III.3.2.1.2. Conventionnel en transition : conversion en AB et circuit court de proximité (cas 12 et 13)

Les deux cas rencontrés sont liés, et portent sur des projets réfléchis et planifiés rigoureusement, sur des productions laitières et bovines allaitantes tournées conçues pour les circuits longs.

A partir de la reprise ou d'une association sur l'exploitation familiale conventionnelle, ils s'installent avec la ferme intention de la convertir selon leurs convictions personnelles : celles d'une agriculture plus durable et tournée vers le local.

Tout en convertissant l'exploitation en agriculture biologique herbagère, ils cherchent tout de même à exploiter au mieux le potentiel de productivité. Ce sont donc plutôt des « bio productivistes ».

Ils démarrent à partir d'une exploitation en conventionnel et réalisent un travail conséquent de transition : ils changent le système de production, de commercialisation, voir d'approvisionnement. Cela correspond à une reconception globale au niveau de l'exploitation. La transition se fait alors en collaboration avec des structures du réseau « alternatif », notamment Agrobio conseil. Néanmoins, ils ne tournent pas le dos aux réseaux classiques auxquels ils étaient affiliés auparavant, ou tout du moins leurs parents. Ils se retrouvent en effet dans les idées et l'agriculture portée par les structures alternatives, mais ne souhaitent pas se marginaliser afin de pouvoir convaincre le régime dominant.

La commercialisation en circuit-court est, comme pour le type 1, une faible part du chiffre d'affaire (10-15%), mais tend ici à augmenter. Ils privilégient pour cela la vente directe via un magasin à la ferme, et développent la vente via des magasins locaux qu'ils démarchent.

Ces installés sont assez révélateurs de la transition en cours, car ils s'installent sur une structure correspondant au régime dominant, avec l'idée à court ou moyen de terme d'apporter de l'innovation allant dans le sens de la transition vers des circuits-courts de proximité. Ils intègrent l'évolution de leur système de commercialisation dans l'évolution globale de l'exploitation, c'est un élément nécessaire pour atteindre la cohérence qu'ils recherchent.

III.3.2.2. Les installations hors cadre familial

Ces deux premières catégories d'installés du Pays de Rennes, qui correspondent à des reprises ou associations sur des exploitations existantes, se distinguent de la deuxième catégorie qui

regroupe les créations d'exploitation. Celles-ci se font exclusivement sur des exploitations de petite taille (par rapport à la première catégorie), et sur des productions végétales quasi exclusives (en majorité du maraîchage, mais également des paysans boulangers) et pratiquant l'agriculture biologique.

Leur caractéristique commune principale est qu'ils se placent sur une réflexion du système au niveau global, de l'approvisionnement à la commercialisation en passant par la production. Dans ce schéma, et vu la taille des exploitations concernées, la commercialisation en circuit court de proximité est d'une part une nécessité économique (pour capter le maximum de valeur ajoutée), mais également un choix idéologique : développer l'agriculture locale pour les consommateurs locaux, réduire les distances parcourues par les produits... Néanmoins, dans ce « cadre » commun, se distinguent des trajectoires d'installation, couplées à des orientations technico-économico-idéologiques différentes.

III.3.2.2.1. Progressif voulu, facilité par les opportunités (cas 14, 15 et 16)

Ces installations comportent les caractéristiques principales des installations maraîchères en bio : petites surfaces, faibles investissements, production diversifiée, vente en circuit court de proximité.

Ces nouveaux installés considèrent leur activité plutôt comme un mode de vie que comme un métier « gagne pain », mais sont tout de même des exploitations professionnalisées.

En effet, leurs « orientations stratégiques » sont dictées par un équilibre entre l'efficacité technico économique afin de dégager un revenu convenable (objectif du SMIC) et les principes « éthiques » qui les animent (pas d'intensification, diversité maximum, économie et autonomie, respect des cycles naturels...).

Toutefois, ce type d'installation peut être qualifié de très avantageux. En effet, les deux freins majeurs à l'installation, notamment en circuit-court, sont levés avant même le début du projet : le foncier leur est proposé (agriculteur qui souhaite céder sa parcelle pour installer quelqu'un en bio) et une opportunité de débouché à fournir (dans un magasin collectif par exemple) ou en création (AMAP) s'offre à eux dans le même temps. On peut même ajouter que ces deux éléments venant à eux constituent les éléments déclencheurs de l'installation.

Mais ces opportunités ne viennent pas à eux par hasard, ces personnes ayant effectué leur formation (voir ayant été formateurs) et ayant été salariés agricoles sur le territoire, ils possèdent un réseau conséquent au sein du milieu agricole « alternatif ».

Comme expliqué précédemment, ils s'installent grâce à l'assurance d'un débouché garanti, leur fournissant de 80 à 100% de leur chiffre d'affaire (CA). Deux formes de commercialisation ont été rencontrées : un magasin collectif et une AMAP. Dans ce deuxième cas, cela relève du concours de circonstance car il leur faut être au bon endroit et au bon moment lors de la création de celle-ci. C'est donc sur une initiative de consommateurs que

repose leur installation. Ils ont au final un système de commercialisation relativement léger (un gros voir unique débouché), ne leur accaparant pas trop de temps de travail.

Enfin, ces nouveaux installés ont tendance à prendre un certain recul vis-à-vis des réseaux « alternatifs » (CFPPA du Rheu, le Pôle INPACT...) car ils redoutent une dérive de l'agriculture biologique productiviste qui retomberait dans le même schéma que l'agriculture intensive conventionnelle (spécialisation, intensification, réduction des rotations...).

Selon les cas rencontrés ils sollicitent ou non les aides à l'installation (nationales et locales), mais se rejoignent sur leur réticence vis-à-vis de ces soutiens qu'ils jugent trop soumis à condition (nécessité d'investir certaines sommes, suivi de comptabilité, dossiers à fournir...).

III.3.2.2.2. Progressif contraint, avec adaptation du système (cas 17 et 18)

Ces nouveaux installés sont dans une logique de production très proche de celle du type précédent, essayant de concilier au mieux des convictions idéologiques d'agriculture locale, économe et autonome (rotations longues, variétés rustiques, culture de sarrasin...), et la nécessité d'un raisonnement technico-économique.

Mais contrairement aux installés « progressifs voulus », l'installation se fait ici dans la difficulté. Comme ce sont des projets de paysans boulangers, généralement avec la volonté de mettre en place un deuxième atelier en parallèle (bovins allaitant ou encore légumes), ils requièrent plus de surfaces que pour du maraîchage, de l'ordre de 15ha minimum, pour un idéal de 25 – 30ha. Et c'est bien là que se trouve la principale difficulté : l'accès au foncier. Effectivement, il y a aujourd'hui peu d'exploitations de cette taille à reprendre, et encore moins ne comportant pas d'infrastructures laitières. Ainsi, pour accéder au foncier, ces JA se voient dans l'obligation d'acheter un bien, ce qui entraîne de lourds investissements au départ. Pour les deux cas rencontrés la période de recherche de foncier a été longue, mais cela leur a permis de développer un réseau conséquent au sein du Pays de Rennes, qui leur a été nécessaire au moment du démarrage de l'activité. En effet, le début de la production se fait généralement par du « bricolage » (peu de surfaces, petits débouchés en cotisant solidaire ou double actif) et en usant de stratégies innovantes : pour obtenir son autorisation d'exploiter le cas 17 a dû faire jouer les réseaux (syndicat confédération paysanne), et le cas 18 a dû acheter au lieu de louer et pour cela créer un GFA avec l'appui de citoyens et de l'association Terre de Liens.

Par le fait qu'ils commencent leur activité progressivement, les débouchés vont évoluer en parallèle. Les premiers débouchés vont être relativement proches de l'exploitation, via du démarchage (magasins locaux, vente directe à la ferme ou en livraison,...) ou en saisissant des petites opportunités (système de panier, reprise de place de marché). Avec l'exploitation de surfaces supplémentaires, ils augmentent la production et il leur faut trouver de nouveaux débouchés : ils vont se mettre dans une dynamique de recherche active, en saisissant les

opportunités qui s'offrent à eux (magasins collectifs, création d'AMAP) et en utilisant activement leurs réseaux (collectifs de producteurs). Ils finissent alors généralement par avoir un nombre conséquent de modalités de commercialisation qui leur accapare beaucoup de temps.

Au vu des difficultés rencontrées pour s'installer, et de leur capacité d'investissement qui est relativement faible, ils sollicitent le maximum d'aides à l'installation, que ce soit des dispositifs locaux (CR, CG35) ou nationaux (DJA, prêts JA). C'est d'ailleurs l'âge limite d'accès à ces soutiens qui les poussent à s'installer plus précipitamment que prévu.

III.3.2.2.3. Du projet au foncier, installation rationnelle (cas 19 et 20)

Comparativement au « progressifs voulu », qui correspond à des installations en maraîchage également, la logique qui sous tend ce type d'installation est différente.

Leur période de recherche de foncier, basée sur le réseau « alternatif » qu'ils se forgent (formation, adhésion aux associations, deviennent administrateurs...), a pour objectif de trouver le foncier qui correspond aux besoins de leur projet, ce qu'ils arrivent à faire finalement.

Ce sont donc ici des installations que l'on peut qualifier de « professionnalisées », dans le sens où la production démarre au moment de l'acquisition du statut d'ATP. Des investissements conséquents sont faits au moment de l'installation via des emprunts bancaires, répondant à une stratégie d'orientation essentiellement technico-économique. Ils mettent en place des systèmes de production que l'on peut qualifier de « bio productifs » avec intensification (production et main d'œuvre), spécialisation, utilisation de variétés hybrides... Au final, les volumes produits vont généralement être conséquents, et cela va influencer fortement sur les modes de commercialisation.

Concernant le cas 19, il a en commun avec les « progressifs voulu » de reprendre un débouché existant lui assurant son installation et proposé par un tiers. Néanmoins, malgré un système de production dimensionné pour le circuit court, ce débouché n'est pas suffisant pour écouler l'ensemble de la production et par conséquent il se doit de diversifier ses débouchés (restauration collective par exemple), avec une petite partie en circuit long (10% du CA).

Le cas 20 est différent, en cela que l'outil de production mis en place est d'une toute autre dimension, et que les volumes produits sont trop importants pour la demande actuelle en circuit court. Cela explique que 90% de ses volumes soient vendus en circuit long, et une multitude de modes de commercialisation en circuit court composent les 10% restants. Il s'agit ici d'une volonté de faire du circuit court pour s'implanter localement et valoriser l'agriculture locale.

Leur objectif est aussi de faire valoir une agriculture biologique professionnelle et productive, et en cela ils ne considèrent pas nécessaire de lier l'agriculteur et le consommateur. C'est dans cet esprit qu'ils s'impliquent dans les réseaux « alternatifs », afin de convaincre et de diffuser autour d'une agriculture biologique productive.

Enfin, il est à noter que par leur taille d'outil de production, se sont les producteurs les plus à même de fournir la restauration collective.

III.3.3. Les différents types d'installés et la dynamique de transition

Par rapport à l'enjeu des circuit-courts de proximité, on distingue clairement deux grands types d'installations sur le Pays de Rennes.

Il y a d'abord les installations dans le cadre familial reprenant les formes commercialisation qui était celles de la génération précédente, et ne représentant qu'une faible part du chiffre d'affaire. Ces derniers n'ont pas de véritable motivation pour les circuit-courts, mis à part une valorisation économique supérieure pour leur production. Toutefois, ce mode de valorisation est également plus contraignant, ce qui peut les amener à envisager d'arrêter le vente en circuit-court si les cours en circuit long sont plus favorables.

A l'opposé, il y a les nouveaux installés qui dirigent leur production afin de s'adapter à la vente en local. Ce sont tous des agriculteurs aux valeurs de la niche, à des degrés ou avec des visions de son développement différents. Ils n'innovent pas dans le sens où ils ne créent pas de nouveaux modes de commercialisation, mais utilisent toutes les formes innovantes existantes sur le territoire. Mais à observer la réponse des consommateurs à ces nouvelles offres de produits alimentaires locaux, celle-ci semble créer la demande. Ainsi, la création d'exploitations pensées et dimensionnées pour la consommation locale contribue à impliquer plus de citoyens dans l'agriculture, la base d'un modèle agricole reterritorialisé.

Il est toutefois difficile de distinguer un mode de commercialisation plus « perméable » à l'installation qu'un autre, c'est-à-dire plus accessibles et facilitateur pour les porteurs de projets. Le choix du mode de commercialisation semble d'abord relever de choix personnels, mais aussi de la densité de population et de réseaux de producteurs autour de l'exploitation ou encore des volumes produits (facteurs confirmés par les formateurs AB du CFPPA du Rheu). Les systèmes de paniers, et en particulier les AMAP peuvent toutefois être distinguées, car particulièrement accessibles aux nouveaux installés. En effet, cette forme de structuration de la demande semble faciliter l'installation d'un producteur qui peut plus aisément planifier sa production et son bilan financier en sachant à l'avance que les produits seront vendus (limitant également les invendus). De plus, les paniers sont parfois payés d'avance, ce qui permet au nouvel installé de disposer d'une trésorerie plus confortable au départ, améliorant considérablement les conditions de travail (moins de stress, moins de contraintes financières...).

Enfin, les contrats qui peuvent être signés entre producteurs et consommateurs sont également des garanties légitimants les projets d'installations vis-à-vis des banques parfois peu enclines à leur octroyer des emprunts.

	Conventionnel, CCP en appoint	Conventionnel en transition	Professionnalisée, directe	Progressif voulu	Progressif contraint
Type	CF	CF	HCF	HCF	HCF
Surface	60 - 100 ha	60 - 100 ha	4 - 7 ha	2 - 4 ha	15 - 25 ha
Type de production	Lait et ou troupeau allaitant (bovins/ovins)	Lait et bovins allaitants	Maraichage spécialisé (12-20 espèces)	Maraichage diversifié (60aine d'espèces)	Paysan boulanger
Trajectoire d'installation	Directe	Directe	Directe	Progressif	Progressif
Investissements	Importants, dès l'installation	Importants, dès l'installation	Importants, dès l'installation	Légers, étalés	Importants, étalés
Financement	Emprunt bancaire, aides JA.	Emprunt bancaire, aides JA, aides locales (CG, CR)	Emprunt bancaire, aides JA et aides locales (CG, CR)	Investissements faibles, ne sollicitent pas forcément aides JA et aides JA locales	Emprunt bancaire, aides JA et aides locales (CG, CR)
Démarche d'accès au foncier	Aucune	Aucune	Prospection dans les réseaux, trouvent le foncier qui leur convient	Proposition tierce	Prospection dans les réseaux, sans trouver exactement ce qui leur convient parfaitement
Type de commercialisation	Majorité en circuit long (90% CA)	Majorité en circuit long (90% CA)	Majorité en circuit long (90% CA) ou un gros débouché en circuit court et le reste en circuit long.	90-100% en circuit court	100% en circuit court
Démarche de commercialisation	Vente directe à la ferme, pas de démarches spécifiques	Vente directe à la ferme, démarchage des magasins locaux	Essayent de concentrer sur un débouché, prospection importante, peuvent créer leurs débouchés	Opportunité venant de tiers (magasin de producteurs, consommateurs)	Prospection maximum, peuvent créer des débouchés
Logique de commercialisation	CCP en appoint, motivation économique. Liens avec consommateurs pas une priorité	CCP en appoint, tend à se développer dans une logique de développement pour local	Valorisation de la production, pas de lien au consommateur	Valorisation de la production, Développement local, liens aux consommateurs	Valorisation de la production, Recherche du lien au consommateur, développement local
Implication dans les réseaux agricoles	Non	Réseaux alternatifs (Agrobio, ADAGE)	Réseaux alternatifs (confédération paysanne, Agrobio35, CIVAM)	Faible voir pas d'implication dans réseaux alternatifs	Réseaux alternatifs (CIVAM, Agrobio35...)
Logique de production	Conventionnel plutôt intensif, logique technico-économique	Conversion vers l'AB, "bio productif" Logique technico-économico-environnementale	Agriculture bio productive. Logique technico-économico-environnementale	Agriculture bio autonome et économe pour le local. Présence forte d'éthique.	Agriculture bio cohérente et locale.

Figure 16 : Tableau récapitulatif des types d'installation sur le Pays de Rennes

Partie IV. Les nouveaux installés au sein d'un territoire identifié en transition

Dans la partie précédente, nous avons présenté par territoire les différents types de nouveaux installés, en mettant en avant les stratégies utilisées pour cela et les caractéristiques qu'ils présentent.

Nous avons donc vu que les nouveaux installés étaient animés par des objectifs et des visions de l'agriculture divergents, certains mettant en place des systèmes agricoles correspondant à ce vers quoi la transition territoriale tend à aller, tandis que d'autres restent sur les principes d'exploitation du modèle dominant. On observe également les phénomènes d'hybridation, notamment par l'intégration d'innovations de la niche par des nouveaux installés présentant les valeurs du régime dominant.

La partie qui suit tend à synthétiser les caractéristiques des dynamiques des trois territoires, en essayant de comprendre les phénomènes communs qui s'y produisent.

Dans un premier temps, nous allons replacer les nouveaux agriculteurs dans le processus théorique de transition, en présentant une typologie des rôles et positions des JA et NE vis-à-vis des différents niveaux de la transition (niche, régime dominant, paysage socio-technique).

Dans un deuxième temps, nous essayerons d'expliquer l'influence des spécificités territoriales (liées à la thématique de transition) sur les trajectoires d'installation.

IV.1. Rôle et position des nouveaux installés dans le processus de transition

A partir de la synthèse des différentes installations propres à la dynamique de chaque territoire, nous avons construit une typologie des positions et rôles que peuvent présenter les JA et NE au sein d'un territoire où le système agri-alimentaire est identifié comme étant en transition.

La construction de la typologie s'est notamment basée sur la proximité des JA et NE et de leurs projets avec les différents niveaux de la transition.

Nous avons exclu de cette typologie les nouveaux installés qui ne présentent aucun lien avec la thématique de transition car ils ne faisaient pas partie de notre échantillon, notamment sur le Pays de Rennes. Ces derniers font partie intégrante du régime dominant.

Nous avons ainsi dégagé quatre profils de nouveaux installés décrits ci-dessous et résumés dans la figure 17.

IV.1.1. Tâtonneurs de la transition

Ceux que nous avons appelés des « Tâtonneurs de la transition » sont en fait des installés qui font partie intégrante du régime dominant, s'installant dans le cadre familial sur des exploitations correspondant donc au modèle dominant.

Néanmoins, des tentatives ou des velléités de changement de pratiques sont décelables dans leurs discours, et des changements qui vont dans le sens de la transition. La nature de ces modifications reste toutefois cantonnée au domaine purement technique.

Sur le territoire de la Lieue de Grève, il s'agit, par exemple, de réduire la fertilisation sans que cela ne soit préjudiciable à la productivité, ou encore, de faire pâturer un peu plus les vaches par rapport à ce qui se faisait antérieurement à leur installation, sans autre modification.

L'origine de cette « volonté » d'évolution, aussi faible soit-elle, est double. La première est endogène à l'exploitation : bien souvent, la génération précédente avait déjà amorcé cette démarche, et le nouvel installé ne fait que continuer cette dernière.

« C'est mon père qui avait commencé à réduire la fertilisation, en essayant de réduire les doses, et ça faisait pareil, donc on a continué » (cas 4 en Baie de Lannion, cf annexe VIII).

La deuxième origine est la pression exercée par le paysage socio-technique, d'une part, et le régime dominant, d'autre part. En effet, les nouveaux installés, bien que pas impliqués directement par le plan algues vertes, ne peuvent l'ignorer. En cela, ils prennent conscience des enjeux sur lesquels il faut avancer et qui les concernent. De plus, le régime dominant, notamment la chambre d'agriculture, prend part dans le plan algues vertes ce qui amène à modifier légèrement leur référentiel. Mais l'innovation au sein de leur système semble limitée par les coûts d'apprentissage et une « aversion au risque¹ » décrite par Lamine (2010) au sujet des changements de pratiques pour vers des réductions d'intrants.

« Y'a un voisin qui fait que de l'herbe, c'est un super truc qu'il fait, mais c'est prendre des risques, moi je veux pas être juste en fourrage l'hiver. [...] Non, nous on essaye de réduire les traitements et la fertilisation, en adaptant les conduites de cultures » (cas 4)

Dans cette optique, ils ne vont pas payer les « coûts d'apprentissage », en s'impliquant dans les réseaux susceptibles de leur apporter les connaissances nécessaires. Néanmoins, par curiosité, ils peuvent aller chercher certaines informations, chose que la génération précédente ne faisait pas.

« J'ai pris l'habitude d'aller aux portes ouvertes du CEDAPA, c'est intéressant ce qu'ils font avec l'herbe, mon père n'y allait pas » (cas 4)

Toutefois, leurs réseaux d'information et de conseils restent les réseaux classiques du régime dominant (Chambre d'Agriculture, technico-commerciaux de coopératives...).

¹ Aversion au risque : la perception d'un risque de perte économique conduirait les agriculteurs à refuser de s'engager dans des changements de pratiques réduisant notamment les intrants (Lamine C., Meynard JM., Bui S., Messéan A. (2010). Réductions d'intrants : des changements techniques, et après ? Effets de verrouillage et voies d'évolution à l'échelle du système agri-alimentaire. Innovations Agronomiques 8, p. 121-134)

On retrouve le même phénomène grâce au plan paysage, aujourd'hui devenu GerPlan, sur la vallée de St Amarin.

Nous n'avons pas rencontré de « tâtonneurs » sur le pays de Rennes, néanmoins ces derniers correspondraient à des personnes faisant une démarche très ponctuelle de commercialisation en circuit-court (un marché annuel évènementiel par exemple) sans y investir de moyens (temps, argent).

Si l'on résume donc, ces nouveaux installés captent des pressions qui proviennent du paysage socio-technique du territoire, et les intègrent de manière diffuse par des évolutions techniques au sein de leur système de production. Il en résulte des modifications à toute petite échelle au sein d'un des sous-systèmes du régime agri-alimentaire, mais cela contribue tout de même à dévier légèrement la trajectoire des pratiques agricoles du régime dominant, et participe à accélérer un petit peu l'évolution vers le changement de régime.

IV.1.2. Opportunistes du régime dominant : les « hybridants »

Comme les « tâtonneurs », ces nouveaux agriculteurs font partie du régime dominant, partageant les valeurs et la vision de l'agriculture inhérente à celui-ci.

Néanmoins, leur caractéristique consiste à s'installer avec des processus d'hybridation entre les systèmes agricoles du régime dominant, et les innovations de la niche.

Dans ces processus, l'agriculteur ne va pas appliquer un transfert ou une acquisition mais plutôt une sélection des éléments de l'innovation et une réadaptation à ses conditions propres. Les maîtres mots de cette sélection sont économie et adaptabilité (Ansaloni, 2006)¹. L'éventail d'apport des éléments provenant de la niche est large entre la sélection d'éléments ponctuels (vente à la ferme, maintien d'un troupeau de ruminants pour l'entretien de pâturages, introduction d'enrubanné dans la ration) et l'adoption d'un système tout en conservant le paradigme du modèle dominant (système herbager intensif, transformation et vente directe avec un troupeau très poussé dans la productivité...). Il y a également les hybridations qui juxtaposent deux ateliers de production aux logiques complètement différentes. On peut citer notamment le cas d'un élevage de porcs à l'engraissement intégré avec un troupeau de bovins allaitants herbager commercialisé par la vente directe, ou encore un atelier de veaux hors-sol avec un troupeau de bovins allaitants en vente directe.

Comme pour les « tâtonneurs de la transition », la majorité des cas d'installés « hybridants » sont issus du cadre familial, et ils ne font que continuer et reproduire ce que la génération précédente avait mis en place ou entamé.

Toutefois, la motivation qui pousse ces jeunes installés réside dans un intérêt d'ordre économique. En effet, faire de l'herbe de manière intensive est d'abord un choix technico-économique qui permet de réduire les charges.

¹ Ansaloni M., Fouilleux E. (2006). Changement de pratiques agricoles. Acteurs et modalités d'hybridation techniques des exploitations laitières bretonnes. *Economie rurale*, 292, pp 3-15.

« *Nous, on se place plutôt sur de l'agriculture raisonnée, tout est décidé selon le critère économique* » (cas 3, Baie de Lannion, cf annexe VIII))

On retrouve la même motivation quand il s'agit des circuits-courts au sein d'un système tourné vers le circuit long : « *Un jour où le prix des bovins était au plus bas, une société nous a démarchés pour abattre, conditionner et transformer pour que, nous, on vende en direct. On s'est dit qu'on en tirerait un meilleur prix, c'est comme cela qu'on s'est lancé* » (cas 11, Pays de Rennes, annexe X)

Sur la vallée de St Amarin, les choses sont différentes car l'entretien de pâturage est, comme nous l'avons vu, un moyen pour les jeunes d'accéder au foncier. L'intérêt est donc celui de pouvoir s'installer par la suite, mais ils font également une action d'intérêt collectif et ils en sont conscients. Mais la pression foncière est telle qu'il est difficile d'identifier les véritables motivations de ces jeunes à entretenir le paysage, d'autant plus que cela est rémunéré (via les MAET).

Ainsi, comme le cas précédent, ils ne vont pas fréquenter les réseaux alternatifs de la niche, mais restent dans les réseaux agricoles du régime dominant (surtout chambre d'agriculture) qui prodiguent les conseils pour les dossiers d'installation. Ils reçoivent donc les informations et formations au sujet de l'innovation une fois que celle-ci a été intégrée dans le régime dominant. C'est le cas par exemple pour le groupe herbe de la chambre d'agriculture sur la Lieue de Grève, ou encore du magasin collectif Douze'arômes (aujourd'hui adhérent à la FRCIVAM issue de la niche) qui a eu le support technique de la chambre d'agriculture via le réseau « Bienvenue à la ferme ».

Une fois l'innovation hybridée au sein du régime dominant, elle peut être diffusée par ce dernier. Se pose alors la question de la déformation ou adaptation de l'innovation à travers le modèle dominant et ses principes (modernisation et productivisme).

Néanmoins, bien qu'ils ne soient pas dans une dynamique de transition (ne modifient pas les trois sous-systèmes du régime agri-alimentaire), ces nouveaux installés ont un rôle non négligeable vis-à-vis de celle-ci. En effet, ils intègrent et mettent en place l'innovation dans leur système d'exploitation, tout en maintenant leur appartenance aux réseaux et aux valeurs du régime dominant. Ils créent en cela un point de diffusion de l'innovation hybridée, « par l'exemple », au sein de leur régime.

IV.1.3. Les alternatifs médiateurs

Contrairement aux deux premiers types, les alternatifs médiateurs font partie intégrante de la niche : ils partagent les mêmes valeurs que celles diffusées à travers l'innovation.

Néanmoins, ils ne souhaitent pas se marginaliser par rapport au régime dominant : souvent ils y ont été confrontés et comprennent ce qu'il s'y passe, sans partager leur vision de l'agriculture.

Ils sont sur une position où ils souhaitent pouvoir convaincre le régime dominant de leurs convictions, avec le souhait sous-jacent de voir un nouveau régime agricole en place.

Le type de systèmes que les « alternatifs médiateurs » mettent en place est sur une tendance « d'agro-écologie productive » généralement labellisée AB. Ils essaient d'utiliser les mêmes référentiels (productivité, travail « propre », efficacité technico-économique...) que le régime dominant pour pouvoir se comparer, et diffuser leurs convictions.

Ils mettent en avant la nécessité de proposer de plus gros volumes de produits bio, à moindre coût, ce qui permet d'offrir à plus de gens la possibilité de se nourrir sainement à prix raisonnable. Ils semblent également très sensibles au regard porté par les autres agriculteurs conventionnels sur leur exploitation, et souhaitent montrer qu'il est possible de bien produire en bio, y compris en termes quantitatifs.

Cela va impliquer des projets d'installation directe (non progressifs) avec des investissements conséquents dès l'installation.

C'est pourquoi ils vont s'impliquer dans les réseaux de la niche pour faire valoir leur point de vue, et essayer de faire comprendre que pour développer leur modèle agricole et généraliser l'innovation, il leur faut d'abord interagir puis rentrer dans les institutions du régime dominant.

« Le jour où la chambre d'agriculture fait de la place pour l'agriculture biologique, c'est sur qu'il faudra y aller, faudra pas rester dans notre coin. Le problème avec les réseaux alternatifs, c'est qu'ils se marginalisent tout seuls » (cas 14, Pays de Rennes, cf annexe X).

Etant sur une vision très « professionnelle » de l'agriculture, ils peuvent même aller jusqu'à compter leur temps de « représentation » (réunions, présence dans les assemblées, etc...) dans leur temps de travail, et l'organiser en conséquence.

Néanmoins, malgré cela, ils restent très liés aux réseaux alternatifs, qui sont leur appui pour les aider à s'installer, notamment pour l'accès au foncier, pour les formations, et surtout l'accès aux débouchés. Effectivement, la position de ces nouveaux installés est plutôt celle de HCF, et nécessitent des soutiens et appuis des réseaux (formels ou informels) pour mettre en place leurs projet d'installation.

Par rapport au régime dominant, ils vont modifier le système de production dans une démarche de reconception, et vont modifier le système de commercialisation qui sera souvent hybride entre les circuits classiques, de type long, et les circuits courts de proximité. Ceci est du aux volumes produits qui ne peuvent pas être entièrement écoulés par des circuits courts locaux (production laitière classique qui fait un peu de vente directe, production maraîchère avec beaucoup de surfaces sous-abri...). Enfin, se réclamant d'une agriculture professionnalisée, ils ne mettent pas comme priorité d'être en contact avec le consommateur ou encore le reste de la société civile (accueil sur la ferme...). Toutefois, ce qui les différencie largement des « opportunistes, hybridants » est qu'ils se placent sur une véritable dynamique de transition reconfigurant les trois sous-systèmes du régime agri-alimentaire, et font partie intégrante de la niche (en termes de valeurs notamment).

Enfin, leur rôle est primordial au sein de la transition, car ils se placent à l'interface entre le régime dominant et la niche, en se positionnant comme médiateurs ou « diffuseurs de l'innovation ». En effet, l'utilisation du même référentiel pour élément de comparaison avec le régime dominant leur permet de transmettre leurs convictions et faire que celles-ci soient reçues et écoutées.

Cette position est privilégiée pour forcer la niche à percer le régime dominant et mettre en place un nouveau régime.

IV.1.4. Les alternatifs idéalistes

Par rapport aux « alternatifs médiateurs », les « alternatifs idéalistes » peuvent être qualifiés de plus extrêmes. Effectivement, ils partagent les mêmes valeurs et le même souhait de voir se mettre en place un nouveau régime, mais ne conçoivent pas de la même façon les moyens pour y arriver.

Ils n'ont, en effet, pas ou peu de contacts avec le régime dominant, et sont animés d'une certaine hostilité envers celui-ci. Ils considèrent que le modèle dominant ne les prend pas du tout en compte, et ne peut le faire car il ne partage pas les mêmes paradigmes. Ainsi, le développement de la niche ne peut se faire à travers les organisations et structures du régime dominant (Chambre d'agriculture, SAFER notamment).

« Je me méfie de la chambre d'agriculture, on sait jamais quelles sont leurs véritables intentions. De toute façon ils ne savent pas qui on est, et ils connaissent rien à ce que l'on fait » (cas 15, Pays de Rennes, cf annexe X)

C'est pourquoi les « alternatifs idéalistes » sont très liés aux réseaux alternatifs, et leur installation repose en grande partie sur ces derniers (formels et informels) dans lesquels ils se retrouvent bien. En effet, ils accèdent au foncier par leurs connaissances issues des réseaux alternatifs, et utilisent des moyens novateurs pour le faire : portage foncier ou création de GFA par exemple.

Les « alternatifs idéalistes » s'installent plutôt de façon « atypique » par rapport aux installations « classiques ». C'est le cas notamment des installations progressives. Ils essayent d'adapter leur projet en fonction de leurs convictions et, ainsi, remettent en cause les systèmes de production, de commercialisation et également d'approvisionnement. Effectivement, ils se placent sur une démarche globale, avec une recherche de sens et de « mode de vie ». Cela les pousse à revoir l'approvisionnement, notamment en faisant le maximum par eux-mêmes (plants, semences, levain, bois...) et à réduire leurs dépendances vis-à-vis de l'extérieur (essayent de ne pas trop avoir recours aux banques, aux aides agricoles JA ou PAC...).

« Moi je vais pas au travail, je veux dire, je vais au champ, je fais ce que j'ai à faire, je suis dehors, j'ai pas d'horaires... Je vis quoi ! » (cas 17, Pays de Rennes, annexe X))

« Nous, on a pour objectif de payer la MSA et de se dégager un revenu correct par mois. Après, on n'a pas d'emprunts, et pas d'obligations par rapport à des aides que l'on aurait

sollicitées... On peut arrêter du jour au lendemain, ou trouver un repreneur facilement » (cas 16, Pays de Rennes, annexe X))

Dans leur démarche « globale », ils souhaitent également développer une agriculture où le consommateur prendrait part, c'est pourquoi ils vont plus facilement fournir des AMAP ou autres systèmes de paniers, qui fédèrent au-delà de l'acte de consommation.

Comme le décrit Lamine (2009), ils craignent pour l'AB et la niche une « dérive » similaire à celle de l'agriculture conventionnelle, c'est-à-dire une course à l'augmentation de la productivité et une chute des coûts de production et des prix dans une logique semblable à celle qu'a connue l'agriculture conventionnelle, et que divers auteurs analysent en termes de conventionnalisation de l'AB (Guthman, 2004¹ ; Darnhofer, 2009²). C'est l'idée d'un modèle de production intensif en main d'œuvre, et non moins rentable pour chaque travailleur, qui est défendue. On ne trouve donc sur leurs systèmes aucune forme d'hybridation avec le régime dominant.

Leur rôle est donc confiné à la niche, ils tendent à renforcer cette dernière, en étant les nouvelles générations semblables aux « pionniers », en se portant « garants » de la conservation des valeurs et convictions de l'agriculture alternative.

IV.1.5. Synthèse des positionnements et rôle des nouveaux installés au sein de la transition

De manière très arbitraire, nous avons essayé de présenter graphiquement les différents positionnements des nouveaux installés vis-à-vis de la transition. C'est évidemment une posture très statique par rapport à un moment donné qui est celui de l'étude, c'est-à-dire à l'année 2012. Mais il faut prendre en compte que ces positions sont issues de trajectoires de vie et, par conséquent, sont amenées à évoluer constamment.

Concernant la construction de ce « graphique », il convient de préciser certaines modalités.

Tout d'abord, cette construction se veut tout-à-fait caricaturale, il faut donc l'observer sous un angle très théorique, ne reflétant pas toutes les subtilités et finesses des cas réels.

Tout d'abord, l'axe horizontal indique le pourcentage de l'innovation inhérent à chaque territoire, qui a été intégré par le nouvel installé. Selon le territoire, l'évaluation ne se fait donc pas sur le même critère.

¹ Darnhofer I., Lindenthal T., Bartel-Kratochvil R. & Zollitsch W., 2009. Conventionalisation of organic farming practices: From structural criteria towards an assessment based on the organic principles. A review. *Agron. for Sust. Dev.*

² Guthman J., 2004. The Trouble with Organic Lite in California: A Rejoinder to the Conventionalisation Debate. *Sociologia Ruralis* 44, 301-316
Lamine C., 2011. Anticiper ou temporiser. Injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture, *Sociologie du travail*, 53 : 75-92

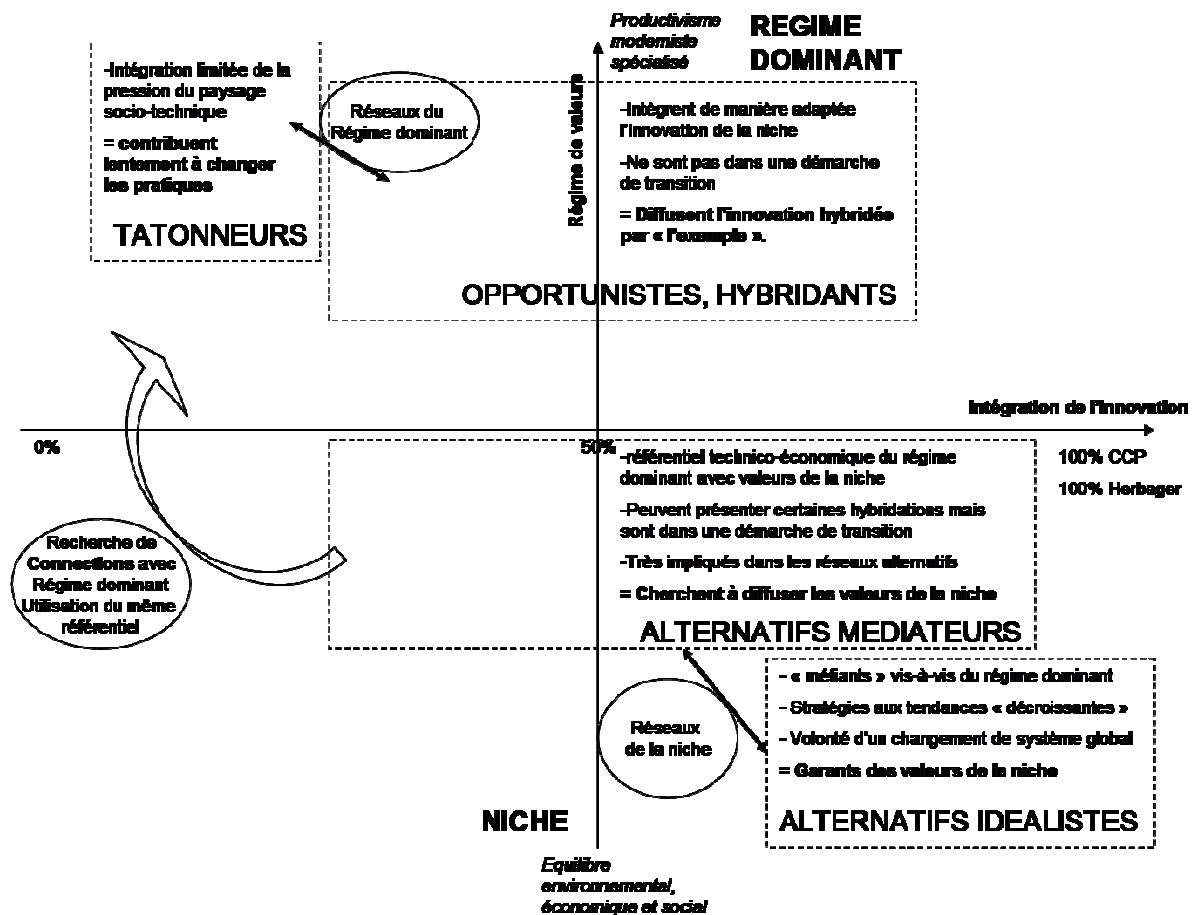


Figure 17 : Schéma des positionnements théoriques des JA et NE vis à vis des niveaux de la transition

En ce qui concerne Rennes, nous nous basons sur le pourcentage de chiffre d'affaires (CA) réalisé en circuit court de proximité, le complément à 100% étant la part de circuit long.

Nous avons procédé de la même manière en ce qui concerne la vallée de St-Amarin, car l'entretien des paysages étant pour le moment assuré, l'enjeu illustrant le plus la position des nouveaux installés est celui de la valorisation locale de la production.

Enfin, pour le BV de la Lieue de Grève nous nous sommes reposés sur le pourcentage d'herbe dans la Surface Agricole Utile (SAU), que l'on peut rapporter aux 60% d'herbe dans la SAU du territoire fixés comme objectif par le plan algues vertes (cf annexe VI).

Ces « indicateurs », sont évidemment très restrictifs et ne se veulent pas d'une extrême précision. Mais ils permettent de dégager des tendances.

En ce qui concerne l'axe vertical, celui-ci traduit des valeurs et objectifs mis derrière les systèmes d'exploitation des nouveaux installés. Nous avons donc, à un extrême, les valeurs du régime dominant, celles d'une agriculture productiviste intensive (en intrants) moderniste et plutôt spécialisée, où l'enjeu économique prévaut. A l'autre extrême, nous avons représenté la niche, et sa volonté de voir un système agri-alimentaire reconfiguré, équilibré entre les enjeux environnementaux, économiques et sociaux, avec comme référence les valeurs dégagées par les pionniers propres à chaque territoire (CEDAPA, alternatifs à Rennes, et défricheurs à St

Amarin). Toutefois, ce « gradient » de valeur connaît une rupture en son centre. On considère en effet que le croisement avec l'axe horizontal correspond à la « frontière » entre l'ensemble des valeurs correspondant à la niche et celles du régime dominant. Cela permet de distinguer les nouveaux installés ayant des valeurs se rapprochant tout en étant clairement identifiés comme faisant partie d'une ou l'autre des échelles de la transition.

Les hors cadre familiaux, un rôle moteur dans la transition ?

Si nous essayons maintenant de replacer l'ensemble des nouveaux installés rencontrés sur ce schéma, nous obtenons la figure 18.

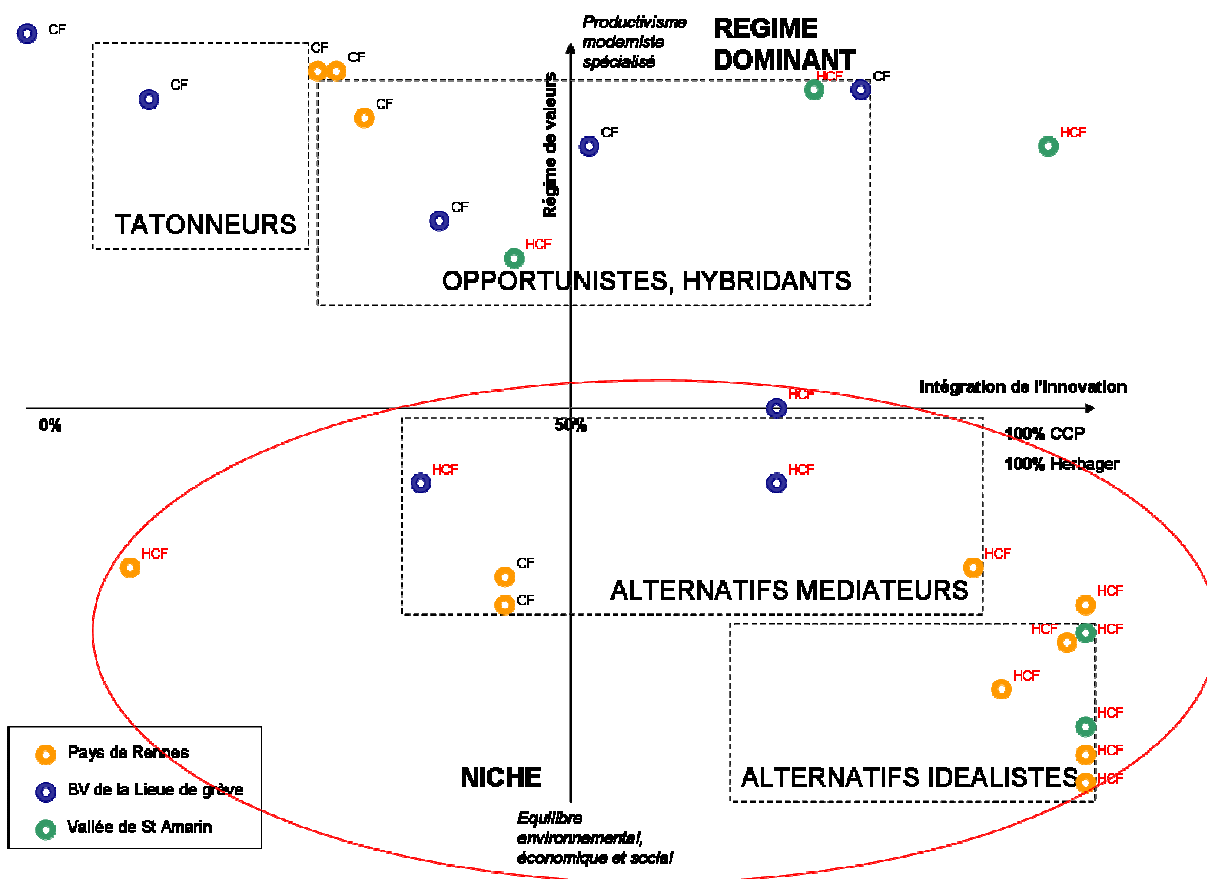


Figure 18 : Schéma du positionnement vis à vis de la transition de l'ensemble des nouveaux installés rencontrés

La première observation d'ordre générale est que la grande majorité des nouveaux installés hors du cadre familial regroupe ceux qui intègrent le plus l'innovation et qui sont également les plus proches des valeurs de la niche.

Ces installations sont celles que l'on peut considérer comme étant le plus dans le sens de la transition. Cela confirme ce qui avait été observé au niveau de chaque territoire, notamment sur le Pays de Rennes et sur les BV de la Lieue de Grève.

En effet, sur le Pays de Rennes, les HCF créent des structures d'exploitation pratiquement toutes dédiées aux circuits courts de proximité et donc au développement local. Sur la vallée de St-Amarin, tous les nouveaux installés enquêtés sont également des HCF qui créent de nouvelles exploitations, l'ensemble valorisant localement tout ou partie de leur production. Enfin, les installations mettant en place des systèmes herbagers économes et autonomes (au sens du CEDAPA) sur les BV de la Lieue de Grève sont uniquement le fait des HCF.

Ce type d'installation, qui correspond à 30% des installations agricoles en France (Gambino, 2012), est donc moteur dans l'apport des systèmes d'exploitations répondant à l'enjeu de la transition, et ce, quelque soit le territoire. Les raisons en sont relativement simples. En effet, les HCF nouveaux entrants en agriculture (ce qui est le cas des la très grande majorité des HCF rencontrés) ont une trajectoire de vie qui démarre hors agricole pour finalement y entrer. Il faut donc une volonté, un élément déclencheur à cette évolution. Il se trouve que, pour une grande partie d'entre eux, il s'agit d'un projet de vie, la volonté d'agir positivement sur son environnement : cadre de vie, préservation des ressources, production de qualité...

Ils sortent donc de la perception du métier à travers l'unique fonction « production alimentaire ». Le système agricole qu'ils conçoivent est alors basé sur la conjonction de leurs convictions, leur projet de vie et la conduite de l'exploitation. Cela en fait des projets plus enclins à répondre à la multifonctionnalité demandée à l'agriculture, car celle-ci est intrinsèque à leur installation (Aubrée, 2006).

Néanmoins, le rôle de ces HCF vis-à-vis de la transition est à nuancer selon les territoires. Car, comme expliqué précédemment en ce qui concerne les BV de la Lieue de Grève, les HCF ne jouent aucun rôle stratégique auprès des réseaux de la niche et ont plutôt tendance à ne pas être rattachés aux réseaux agricoles de la niche, ni à la transition « institutionnalisée » (groupes de travail au niveau du BV). Ce sont plutôt des « alternatifs médiateurs », dans le sens où ils se trouvent dans le même cadre de production et même référentiel technico-économique que les installés du régime dominant, et constituent des éléments de comparaison vis-à-vis de ces derniers.

Au contraire, sur le Pays de Rennes, les HCF s'installent en s'appuyant fortement sur les réseaux agricoles de la niche, leur donnant toute leur légitimité. Dans le même temps, ils s'y impliquent, ce qui tend à renforcer l'importance de ces structures (augmentation du nombre d'adhérents, maintien de la dynamique, de l'innovation) vis-à-vis du régime dominant.

	Tâtonneurs dans la transition	Opportunistes du régime dominant, hybridants	Alternatifs médiateurs	Alternatifs idéalistes
<i>Position par rapport au régime dominant</i>	En font partie	Appartiennent au régime dominant mais ont intégré en partie l'innovation, selon une adaptation qu'ils en ont fait.	Ne partagent pas sa vision mais veulent avoir des connections avec lui pour diffuser leurs idées. Utilisent en partie le référentiel du régime dominant	Y sont plutôt hostiles, et ne veulent pas en entendre parler.
<i>Position par rapport à la niche</i>	Sans y être hostile, ne côtoient pas les mêmes réseaux	Plutôt sur l'équivalent des initiatives de la niche au sein du régime dominant. Ne côtoient pas les réseaux de la niche.	Font partie de la niche, mais ne veulent pas s'y enfermer, ils souhaitent de l'ouverture.	Font partie de la niche et ne croient que dans les réseaux de celle-ci.
<i>Motivation d'entrée dans la transition</i>	Ne vient pas forcément d'eux : imposée ou conseillée par le paysage socio-technique (charte, aides...)	Par intérêt (plutôt économique : meilleure valorisation, subvention pour certains investissements...), sans partager les valeurs de la niche.	Partagent les valeurs de la niche, notamment le système agri-alimentaire promu.	Partagent intégralement les valeurs de la niche, et y voient une manière de promouvoir leur désir de changement sociétal plus large
<i>Accès à l'innovation de la niche (voie de diffusion)</i>	Informations et formations distillées par le régime dominant concernant l'innovation de la niche	Opportunité qui vient à eux, et qui correspond généralement au régime dominant. S'informent éventuellement par les réseaux du régime dominant.	Formation, enseignement, informations des réseaux alternatifs, de la niche	Formation, enseignement, informations des réseaux alternatifs, de la niche
<i>Influence de la transition sur l'installation</i>	Aucune en tant que tel, la transition va pousser à prendre modifier légèrement les pratiques lorsqu'il faudra faire des choix (surtout techniques)	Faible : utilisent l'innovation une fois passée dans le régime dominant mais sans être sur une dynamique de transition.	Forte : utilisent l'accompagnement des réseaux alternatifs, les aides publiques issues du processus de transition, et surtout les réseaux agricoles pour accéder au foncier et aux débouchés	Forte : ne passent que par les réseaux alternatifs pour mettre en place leur projet d'installation.
<i>Sous-systèmes reconfigurés</i>	Système de production , de manière limitée.	Soit le système de production, soit le système de commercialisation.	Système de production, transformation et de commercialisation (qui lui peut être hybride)	Système de production, transformation, commercialisation, et approvisionnement
<i>Intégration du social dans l'installation</i>	Aucunement	Eventuellement (visites ponctuelles de la ferme...)	Ce n'est pas une priorité, c'est d'abord une agriculture professionnelle	Forte : volonté d'impliquer les citoyens-consommateurs autour de l'agriculture.
<i>Rôle dans la transition</i>	Contribuent faiblement au processus de changement	« Suiveurs » des la transition : profitent des acquis de la niche et bénéficient de l'expérience des agriculteurs de la niche.	« Moteurs » de la transition par le rôle de diffusion de l'innovation. Ils bénéficient de l'expérience des agriculteurs de la niche.	Garants des valeurs de la niche véhiculées par les pionniers de l'innovation.

Figure 19 : Tableau récapitulatif des rôles joués par les nouveaux installés dans le processus de transition

IV.2. Analyse des facteurs favorisant l'installation dans le sens de la transition

D'après notre analyse, les installations qui vont dans le sens de la transition et sont « moteurs » dans celle-ci sont très majoritairement celles qui se font hors du cadre familial. Pour favoriser l'installation dans le sens de la transition il semble donc que l'effort à faire soit de faciliter ce type d'installation.

Par rapport à cela, l'observation de nos trois territoires nous a conduit à les distinguer par rapport à la problématique de l'installation et notamment des HCF.

Nous avons d'une part le Pays de Rennes, au sein duquel l'installation des nouveaux agriculteurs est clairement un enjeu central. En effet, des solutions et soutiens émanent d'un ensemble d'acteurs qui influencent positivement l'installation des jeunes et particulièrement des HCF : les politiques publiques, les dispositifs d'accompagnement en place, la formation, les réseaux agricoles ou encore les acteurs de la société civile. Il semble qu'une stratégie territoriale pour favoriser l'installation soit en place.

Toutefois, un obstacle majeur reste problématique pour les porteurs de projets hors cadre familial : il s'agit de l'accès au foncier. Mais nous ne traiterons pas de cette problématique, car elle fait actuellement l'objet d'un mémoire de fin d'étude par Clémentine Le Naire, au sein du laboratoire Développement rural d'Agrocampus-Ouest.

D'autre part, tant sur les BV de la Lieue de Grève que sur la vallée de St-Amarin, la question de l'installation et des HCF n'est que très peu prise en considération. Ils ne bénéficient d'aucuns leviers spécifiques à l'installation issus du processus de transition. Leur installation se fait alors uniquement au prix d'efforts personnels.

Nous allons donc dans cette dernière partie éclairer les facteurs spécifiques au Pays de Rennes qui favorisent l'installation dans le sens de la transition.

IV.2.1. Les nouveaux installés HCF au sein du régime dominant : une place restreinte

Sur le Pays de Rennes, aucun des nouveaux installés HCF n'a utilisé la Chambre d'agriculture comme conseiller pour accompagner son projet d'installation. Presque unanimement ils l'ont expliqué par le fait que ces conseillers « *n'y connaissent rien* » aux projets alternatifs n'entrant pas dans les cadres des installations sur des productions majoritaires comme le lait ou le porc.

Lorsque nous avons interrogé l'animatrice du syndicat JA, également chargée du PII, sur les compétences des conseillers du parcours à l'installation en ce qui concerne les projets

alternatifs, la réponse était claire : « *peut être qu'ils s'y connaissent mieux sur d'autres dossiers, mais ils doivent pouvoir conseiller tout le monde* ».

Néanmoins, le syndicat JA35 possède une position ambiguë concernant l'installation des HCF. En effet, par la voix de son président, celui-ci nous a indiqué que l'installation hors du cadre familial était une priorité pour eux, afin notamment de renouveler les générations d'agriculteurs et d'augmenter les chiffres de l'installation. Pour cela ils mènent des actions de sensibilisation auprès des jeunes, dans l'objectif de « *susciter des vocations* ». Toutefois, en ce qui concerne les aides locales à l'installation à destination des HCF et des projets « alternatifs », ils les considèrent comme du favoritisme injuste envers certains porteurs de projets. L'égalité des chances de réussite entre ces derniers n'est pas respectée : « *on favorise ceux qui sont sur des marchés de niche qui pour l'instant se développent, mais il faut également approvisionner les autres marchés, nationaux et internationaux pour nourrir tout le monde* ». Ils ne demandent pas à supprimer ces aides, mais à les étendre à l'ensemble des nouveaux installés. Or les dispositifs locaux de soutien à l'installation sont clairement affichés comme favorisant les HCF et projets alternatifs (diversification, qualité, circuit-court), et s'inscrivent dans un projet territorial de re-localisation de l'agriculture, qui se veut le plus cohérent possible.

Ainsi, les installations allant dans le sens de la transition n'ont pour le moment pas ou très peu de place au sein du régime dominant.

IV.2.2. L'importance des réseaux agricoles et du travail collectif

Face à cela, les porteurs de projet d'installation à destination des circuits-courts de proximité disposent de la possibilité de se faire accompagner par des structures associatives spécifiquement adaptées.

Effectivement, depuis l'émergence de la niche, ses réseaux se sont énormément étoffés offrant aujourd'hui quasiment tous les services d'accompagnement des projets d'installations, de la même manière que peut le faire la structure du modèle dominant (la chambre d'agriculture). Ainsi, le pôle INPACT regroupe la FDCIVAM (formation sur l'émergence de projets, puis accompagnement à l'installation), Agrobio35 (suivi et conseil technique en agriculture biologique), Accueil Paysan (suivi des projets d'accueil à la ferme dont la vente directe), Terre de Liens (conseil et suivi pour l'accès au foncier), la FRAB (réseau d'agriculteurs AB) ou encore l'ADAGE (équivalent du CEDAPA).

D'après l'analyse des enquêtes menées, ces structures jouent un rôle double au niveau de l'installation.

D'une part, elles assurent leur rôle « officiel » qui est d'accompagner les porteurs de projets dans leur projet d'installation en prodiguant les conseils (techniques, administratifs, économiques...) nécessaires. Elles mettent également en place des formations spécifiques

(fixation du prix, techniques culturales...) qui permettent de cadrer des projets souvent innovants, leur donnant plus de chance de réussite.

D'autre part, ces structures forment un véritable réseau de connaissances, ce qui permet aux informations de circuler rapidement. En se faisant connaître et en s'impliquant dans ces structures, les candidats à l'installation développent un réseau informel qu'il est indispensable de posséder afin de lever les obstacles de l'installation. C'est, par des relations interindividuelles de confiance que les candidats à l'installation vont « entendre parler » des mouvements de foncier, des personnes souhaitant mettre des terres à disposition, ou encore d'un groupe de consommateurs cherchant un producteur. Dans la majorité des cas de HCF rencontrés sur le Pays de Rennes, cela s'est avéré être la clé de l'installation.

« Je suis allé à la rencontre des gens, j'ai même frappé aux portes de fermes, comme ça [...] et ça va vite, on te dit tiens y'a quelqu'un qui cherche quelqu'un et c'est comme ça que tu rentre dans les fermes, et le jour où y'a quelque chose c'est toi qu'on appelle [...] et puis ça s'est vite su dans le réseau, et un jour j'ai reçu un coup de fil comme quoi untel proposait des terres, et c'est comme cela que ça s'est fait » (cas 19, adhérent CIVAM et agrobio35)

« Comme j'avais commencé à faire du blé et du pain, on commençait à me connaître, et puis tu rentres dans la vie associative et tout ça... C'est comme ça que j'ai connu les cédants » (cas 18).

Cette démarche est celle que l'association Terre de Liens préconise dans son « Guide méthodologique de l'accès au foncier » : « *le bouche à oreille reste la méthode la plus adaptée à la recherche d'un lieu* », et qu'il faut pour cela « *se faire connaître des réseaux locaux, habiter et travailler et s'investir sur le territoire* ».

Le développement des structures de la niche, élément constitutif de la transition, a permis également la création de points de rencontres privilégiés qui peuvent permettre aux nouveaux installés de s'insérer localement. C'est le cas notamment de la foire bio de Guichen « Ile et Bio », où plusieurs des nouveaux installés enquêtés ont pu rencontrer des personnes clés de leur installation.

Le cas 18, celui d'un paysan boulanger installé « progressif contraint » est également illustratif de l'importance de s'insérer localement pour se faciliter l'installation. En effet, il a d'abord sollicité la Confédération Paysanne afin d'intervenir pour l'obtention de son autorisation d'exploiter, puis a créé des « alliances » avec ses voisins agriculteurs biologiques. Grâce à ces derniers il a pu bénéficier de la CUMA locale pour accéder à du matériel au démarrage de son activité, puis s'est mis à faire des rotations avec ces éleveurs afin d'introduire des prairies (et donc de la fertilité) dans ses parcelles.

D'après les cas rencontrés, il semble que les « alternatifs » ont plus tendance à créer ces types d'alliances (échanges, services...) que les nouveaux installés du régime dominant, et ce

quelque soit le territoire. Cela est également largement favorisé par la présence d'autres agriculteurs alternatifs à proximité, ce qui permet de créer des dynamiques collectives « informelles », et très facilitatrices pour les nouveaux installés : mise à disposition de matériel, échanges pratiques (fumier contre prairies par exemple, qui se fait beaucoup en maraîchage)...

Ensuite, les initiatives de la niche sur le Pays de Rennes ont conduit à la création de diverses formes de commercialisation en circuit-court, qui sont aujourd'hui reprises par les nouveaux installés. Les réseaux agricoles ont notamment joué un rôle important dans la mise en place de groupements structurés de producteurs (Brin d'Herbe, GIE « manger bio »¹...), dans lesquels les nouveaux installés peuvent aujourd'hui s'insérer.

Enfin, les réseaux agricoles servent à diffuser et renforcer l'innovation. Cela peut être illustré par la toute récente compilation de « résultats de groupes » pour les maraîchers AB d'Ille et Vilaine, comme cela se fait dans le régime dominant. Et c'est une initiative qui devrait permettre aux futurs installés d'être facilités dans leurs démarches, car cela leur fournit des références technico-économiques solides pour l'élaboration de leur PDE (com. pers. Cyrille Bizien).

IV.2.3. La formation agricole, un appel d'air pour les installations dans le sens de la transition.

Les réseaux agricoles alternatifs du Pays de Rennes ont très tôt tenté de se structurer, notamment pour diffuser le modèle agricole qu'ils voulaient voir émerger. Cela s'est traduit par l'apport d'une innovation extrêmement importante : la création de formations agricoles dédiées aux systèmes alternatifs (agriculture biologique, orientée vers les circuits-courts) et délivrant la Capacité Professionnelle Agricole (CPA) indispensable pour s'installer (obtention de l'autorisation d'exploiter et des aides JA notamment).

C'est en 1988, à la demande d'Agrobio35, que fut mise en place la première formation au CFPPA du Rheu, un Certificat de Spécialisation (CS) de technicien AB. Mais celui-ci ne délivrant pas la CAP, il fut très vite suivi par un BPREA maraîchage AB (1993) qui formait alors 95% de porteurs de projets hors du cadre familial (com. pers. du coordinateur Formabio).

Aujourd'hui, l'ensemble des installés « alternatifs » et HCF rencontrés est passé par le CFPPA du Rheu, soit pour le CS AB, soit pour le BPREA (maraîchage ou polyculture-

¹ Groupement d'Intérêt Economique coordonnant l'approvisionnement de la restauration collective en produits alimentaires issus de l'agriculture biologique.

élevage). Ces formations permettent donc d'accomplir leur fonction première, qui est celle de transmettre les connaissances et de former les futurs agriculteurs aux techniques de la niche. De plus, les formateurs restent des personnes-ressources pour les porteurs de projets qu'ils ont formés, certains de ces derniers n'hésitant pas à les solliciter pour des conseils (techniques ou autres).

Toutefois, en ce qui concerne les modalités de commercialisation en circuit-court, l'influence de la formation apparaît assez faible. En effet, la majorité des « élèves » savent déjà quel type de commercialisation ils souhaitent mettre en place au sein de leur système d'exploitation.

Nous avons en outre observé deux autres fonctions à ces formations, qui permettent de favoriser l'installation dans le sens de la transition.

La première concerne l'entrée dans les réseaux de la niche des porteurs de projets. En effet, la grande majorité des nouveaux installés rencontrés, formés aux systèmes alternatifs au CFPPA du Rheu sont passés d'une situation où ils n'avaient pas de relations au sein du milieu agricole alternatif à la possession d'un réseau informel déjà fourni. Par les rencontres avec des producteurs, avec des acteurs agricoles divers, des stages ou encore par la mise en réseau des anciens élèves, ces candidats à l'installation poussent la porte d'entrée dans les réseaux de la niche. Ils sortent de la formation avec un réseau qu'ils étofferont par la suite et qui leur sera indispensable dans leur projet d'installation (comme expliqué ci-dessus).

La deuxième est plus liée au territoire. Car la présence de ces formations crée une sorte « d'appel d'air » qui d'une part attire les porteurs de projets alternatifs sur le territoire, et d'autre part pousse certains à se former à l'agriculture alternative, les conduisant parfois à monter leur projet par la suite. Effectivement, le seul fait que ces formations soient disponibles crée une opportunité d'attirer des futurs installés sur des systèmes de la niche. Ensuite, une fois en possession d'un réseau de connaissances locales, certains porteurs de projets sont plus enclins à s'installer sur le territoire qu'ils ne l'étaient avant la formation.

Ce facteur est d'autant plus important que la demande sociale du territoire pour des produits agricoles locaux est forte.

Sur les BV de la Lieue de Grève et la vallée de St-Amarin, il n'existe pas de formations initiales et continues pour adultes enseignants le modèle agricole promu de par la niche. Vis-à-vis des deux autres territoires, le Pays de Rennes dispose donc d'un outil majeur de diffusion des innovations et des valeurs de la niche, favorisant l'installation de porteurs de projets allant dans le sens de la transition.

IV.2.4. Une implication de la société civile créatrice d'opportunités

La demande sociale pour des produits alimentaires locaux est effectivement un facteur facilitateur pour l'installation sur des systèmes tournés vers les marchés locaux.

Cette demande sociale a d'abord une influence « passive » sur l'installation des nouveaux agriculteurs. Car le potentiel d'un territoire à absorber la production d'une nouvelles exploitation doit être étudié, décrit et quantifié dans un dossier d'installation. Si ce marché n'existe pas, il sera difficile au porteur de projet de démontrer de la pertinence de son projet, et celui-ci aura donc peu de chances d'aboutir.

Ainsi, lorsque la demande sociale est structurée, il devient bien plus facile aux futurs installés de prouver qu'ils disposent des débouchés pour écouler leur future production. Une partie des nouveaux installés alternatifs sur le Pays de Rennes (et sur la vallée de St-Amarin) ont bénéficié de « promesses d'achat » de la part de consommateurs, à travers des « regroupements », telles que des AMAP, des groupements de consommateurs ou autres systèmes de paniers.

Ces mêmes consommateurs peuvent également se placer en tant qu'intermédiaire, c'est ce qui se passe avec « la ruche qui dit oui », où c'est un consommateur qui coordonne offres et demandes. Il se charge de réunir les clients demandeurs et de trouver des producteurs généralement locaux. C'est donc l'acteur de la société civile qui sollicite l'agriculteur.

L'émergence de cette demande sociale peut même aller jusqu'à susciter un projet d'installation. C'est le cas de deux nouveaux installés enquêtés (cas 16 et 17), qui ont répondu favorablement au souhait d'acteurs de la société civile qui recherchaient un producteur pour fournir leur groupe de consommateurs.

Dans ces démarches, notamment via l'AMAP, il est prévu que les consommateurs puissent payer d'avance leur produit pour une période définie, ce qui permet au producteur de bénéficier d'une avance de trésorerie. Cela laisse plus de marge de manœuvre financière dans les premières années d'installation.

Enfin, certains nouveaux installés n'hésitent pas à faire appel à la société civile pour prendre part financièrement dans le projet, notamment pour l'accès au foncier. L'un des cas rencontrés sur le Pays de Rennes a en effet monté un GFA (Groupement Foncier Agricole), permettant à n'importe qui d'y prendre des parts. Le GFA, composé de simples citoyens et/ou de consommateurs possède alors le foncier agricole exploité par le nouvel installé. Ces formes d'accès au foncier sont notamment promues par l'association Terre de Liens.

Par rapport aux deux autres territoires, le cas de Rennes est à part. En effet, le volume et la densité de population n'ont aucune commune mesure avec la vallée de St-Amarin et la Baie

de Lannion. De plus, ces derniers sont territoires quasi exclusivement ruraux, assez peu privilégiés dans leur distance vis-à-vis des zones urbaines où la demande alimentaire est forte. A l'inverse, le Pays de Rennes présente un enchevêtrement de zones urbaines, péri-urbaines et rurales qui favorisent les échanges entre offre et demande de produits alimentaires locaux (Le Caro, 2006).

IV.2.5. Les politiques publiques locales renforcent les installations au sein de la niche

Sur le Pays de Rennes, le caractère central attribué à l'installation des HCF et des systèmes alternatifs, peut se mesurer par la place qui leur est donnée au niveau des politiques publiques locales, notamment par la Région Bretagne et le Conseil Général 35.

A partir de notre étude, il est difficile de mesurer concrètement l'impact de ces aides sur les installations qui en bénéficient, il faudrait pour cela rentrer dans des évaluations très économiques, au niveau des comptes de résultats des exploitations.

Néanmoins, il apparaît très clairement que l'aide la plus sollicitée est le complément de DJA destinée entre autre aux productions en agriculture biologique, projets de diversification et aux HCF. Selon leurs besoins en financement à l'installation, ces JA sollicitent également les aides à l'investissement délivrées par le CR et le CG35.

Selon les formateurs du CFPPA du Rheu, l'arrivée de ces aides a clairement changé la stratégie des porteurs de projets alternatifs : *« Par rapport à dix ans en arrière, les nouveaux installés n'hésitent plus à investir des sommes plus importantes dès l'installation. Cela leur évite de passer dix ans en autofinancement, à travailler beaucoup dans des conditions difficiles »*.

Ces aides financières permettent en effet de lancer les projets d'installation avec une somme plus conséquente au départ, réduisant les besoins d'emprunts et donc les risques pris par les PP. Ils peuvent alors se doter d'un outil de travail plus fonctionnel dès le démarrage de l'activité, qui permet de laisser plus de temps pour construire de manière réfléchie l'évolution et de prendre des décisions sans précipitation.

A l'inverse, les nouveaux installés du régime dominant ne bénéficient pas de ces aides, malgré l'intégration de vente directe dans leur système d'exploitation. La raison à cela est simple, d'une part ces derniers n'investissent pas ou très peu pour vendre en circuit-court, et d'autre part la vente directe à la ferme n'est pas subventionnée sauf lorsqu'elle est couplée à de la transformation à la ferme. Malgré tout, un de ces installés rencontré pouvait bénéficier de ces aides car il contractualise une MAE SFEL. Or il ne l'a pas fait, n'étant pas au courant de l'existence de leur existence. Un défaut d'information semble donc exister au sein du régime dominant en ce qui concerne ces aides locales.

Par conséquent, elles n'influent pas sur les nouveaux installés du régime dominant.

En ce qui concerne les BV de la Lieue de Grève, les aides de la Région Bretagne ne bénéficient également qu'aux HCF (deux cas les ont reçues). Les aides du Conseil Général 22 n'ont quant à elles été sollicitées que dans un seul cas, dans le cadre de l'aide au parrainage, permettant de rémunérer le repreneur durant la période de transmission de l'exploitation.

Toutefois, d'autres aides publiques issues de la transition mais non spécifiques aux jeunes installés bénéficient à ces derniers les inciter à aller vers les systèmes herbagers. Il s'agit des subventions à l'investissement sur le matériel de culture de l'herbe, qui sont sollicitées par les « opportunistes, hybridants », qui mettent en place des systèmes herbagers intensifs aux besoins techniques importants (deux cas rencontrés). De plus, ces mêmes personnes sont également celles qui s'impliquent et bénéficient des groupes de travail mis en place dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes, qui leur prodigue conseils et suivis notamment technique.

Comme décrit dans la partie II, la vallée de St-Amarin est quant à elle très mal dotée en soutiens à l'installation. Les MAET, qui ont permis de renforcer économiquement les installations des HCF au démarrage de la transition, jouent toujours leur rôle pour les installations actuelles. Néanmoins, ces crédits tendent à diminuer et lorsque survient une discontinuité dans la contractualisation des ces aides (si le cédant n'anticipe pas par exemple), les surfaces impliquées ne sont plus éligibles pour leur obtention.

Toutefois, l'accès au foncier et la saturation du marché pour les produits locaux (fromages notamment) constituent pour le moment des freins à l'installation si importants, qu'il n'est pas assuré que des politiques publiques comme celles du Pays de Rennes puissent favoriser l'installation à moyen terme.

Conclusion

L'objectif de ce mémoire était de décrypter le rôle que pouvait jouer les nouveaux installés dans le processus de transition territoriale vers la durabilité de l'agriculture. En effet, il apparaît que les nouveaux agriculteurs peuvent jouer un rôle clé dans un processus de changement de modèle agricole territorial en apportant des nouvelles idées, convictions et pratiques agricoles (Darnhofer, 2011).

Pour répondre à cet objectif, trois territoires identifiés en transition et présentant des stades d'évolutions ainsi que des enjeux de transition différents ont servis de terrains d'études. Il s'agissait du Pays de Rennes où se développent les circuits-courts de commercialisation des produits agricoles locaux ; la vallée de St-Amarin qui a connu une réouverture de ses paysages de montagne par le re-développement de l'agriculture locale ; et enfin les Bassins Versants de la Lieue de Grève au sein desquels est mis en place un plan territorial afin de favoriser des systèmes d'élevages herbagers à faibles fuites d'azote, visant à éradiquer le phénomène polluant de marée verte.

A partir de ces trois cas d'études choisis au préalable dans le cadre de la thèse au sein duquel se rapporte ce mémoire, nous souhaitons dans un premier temps identifier la place donnée à l'installation au sein de chaque territoire, en décrivant les dynamiques correspondantes.

Dans un deuxième temps, nous avons pour objectif de comparer ces dynamiques afin de dégager les rôles que peuvent jouer les jeunes agriculteurs et nouveaux entrants dans le processus de transition. Enfin, ce travail visait également à dégager les facteurs territoriaux favorisant l'installation allant dans le sens de la transition.

Le cas du Pays de Rennes a constitué notre cas central d'étude. En effet, les acteurs de ce territoire ont clairement identifié l'installation agricole comme un enjeu central. Il existe donc des structures d'accompagnement, des réseaux d'acteurs, ainsi que des politiques publiques soutenant l'installation sur des systèmes alternatifs en circuit-court de commercialisation. Dans ce contexte, nous avons identifié trois grands types d'installations reliés à des degrés différents à ce mode de valorisation : des installations conventionnelles dans le cadre familial où le circuit-court est en appoint, motivé par le facteur économique ; des installations conventionnelles dans le cadre familial où les nouveaux installés effectuent une transition, en convertissant le système d'exploitation et de commercialisation au modèle alternatif ; et enfin, les installations hors du cadre familial, par la création d'exploitations de faible taille et conçues et dimensionnées pour la valorisation locale de la production. Ces derniers sont parfois très contraints par l'accès au foncier, qui constitue aujourd'hui le seul frein majeur de l'installation sur le territoire.

Les deux autres territoires ont en commun de ne disposer d'aucune mesure spécifique de soutien à l'installation des agriculteurs.

La vallée de St-Amarin, qui connaît actuellement une phase de stabilisation du processus de transition est assez peu propice à l'installation. En effet, le foncier et les débouchés pour les productions agricoles locales limitent considérablement les possibilités pour s'installer. Nous y avons identifié deux types d'installations : d'une part des personnes ayant accumulé du foncier grâce à la dynamique de transition passée et qui s'installent aujourd'hui en adaptant leur projet d'installation aux contraintes de la vallée ; d'autre part, des nouveaux installés qui ont été en contact étroit avec les pionniers de la transition et qui mettent en place un projet précis, imprégné d'une forte dimension de développement local.

Enfin, sur le territoire de la Baie de Lannion, la transition est une démarche descendante, provenant des collectivités territoriales. Nous y avons identifié trois types d'installation : des reprises ou associations sur des exploitations familiales, où les nouveaux installés ne se sentent peu ou pas concernés par la transition ; au contraire, ont aussi été observées des installations également dans le cadre familial mais où les nouveaux installés prolongent la démarche de la génération précédente qui était volontariste - ils suivent les recommandations des institutions pour aller dans le sens de la transition, mais tout en gardant leur logique initiale ; enfin, des installés hors du cadre familial, qui développent des installations répondant à l'enjeu de la transition.

A partir de ces trois cas d'étude, nous avons décrit quatre rôles que les nouveaux installés d'un territoire en transition vers la durabilité de l'agriculture peuvent endosser.

Le premier est le plus confiné, ce sont les nouveaux installés qui réalisent des changements limités au sein de leur système d'exploitation, ce qui contribue à modifier légèrement les pratiques agricoles dominantes, mais sans aller plus loin.

Ensuite, il y a les « suiveurs », c'est-à-dire ceux qui adaptent les innovations du modèle alternatif à leur système d'exploitation, mais sans envisager des évolutions systémiques.

Ces deux premiers rôles sont joués généralement par des installés dans le cadre familial.

Enfin il y a les nouveaux installés « alternatifs » qui ont des implications majeures dans la transition territoriale :

Il s'agit d'abord des installés « moteurs », qui cherchent à diffuser le modèle alternatif en utilisant les mêmes référentiels de production que le modèle dominant, tout en s'impliquant fortement dans les réseaux alternatifs. Puis, finalement, il y a les alternatifs les plus opposés au modèle dominant, et qui, en quelque sorte, se trouvent être les « conservateurs » des valeurs du modèle agricole alternatif.

Dans l'optique de développer la mise en place de systèmes agricoles alternatifs, il apparaît primordial de favoriser l'installation des personnes susceptibles d'être « motrices » ou « conservatrices ». Pour cela, le cas du Pays de Rennes fait figure d'exemple pour les deux

autres territoires. En effet, la transition, qui y est actuellement en phase d'accélération constante, a permis à des réseaux agricoles d'accompagnement (formels et informels), des formations agricoles, des politiques publiques locales et à la demande sociale pour les produits agricoles locaux de se développer. L'ensemble de ces facteurs, que l'on ne retrouve peu ou pas sur la vallée de St-Amarin et sur les BV de la Lieue de Grève, concourt à favoriser et à créer des opportunités pour les installations allant dans le sens de la transition.

Néanmoins, ces conclusions restent limitées car manquant d'une perception globale de l'installation sur les deux derniers terrains cités.

A travers ces conclusions, il semble tout de même qu'il faille mettre en œuvre des politiques publiques soutenant l'installation sur ces derniers, notamment pour les hors-cadre familiaux. Mais, du fait de leur structuration agricole actuelle, l'influence de politiques publiques se verra sûrement limitée. La question foncière reste en effet centrale dans ces cas là, et l'intervention de la collectivité publique n'aura de pertinence uniquement si elle permet de jouer efficacement sur l'orientation donnée aux mouvements de surfaces agricoles. C'est notamment le rôle de la SAFER, mais son action paraît assez peu visible pour le moment.

De plus, ni l'un ni l'autre de ces territoires ne présente de « pôle » de consommation suffisamment important pour réorienter à moyen terme la production agricole vers le local. Or cela est une condition pour attirer ce type de productions, et susciter les échanges producteurs-consommateurs.

Ce travail d'étude a été basé sur une mise en relief constante de cas réels par des cadres conceptuels théoriques. Néanmoins, l'organisation du travail n'a pu totalement être fait dans l'ordre prévu, ce qui nous a amené à réaliser des enquêtes de terrain sans forcément avoir l'ensemble des éléments contextuels et théoriques en main. Certains entretiens ont donc été plus approfondis que d'autres, rendant plus difficile l'analyse de données hétérogènes.

Toutefois, en replaçant ces dynamiques d'installations dans le processus global de transition territorial, notamment dans le cadre de la thèse de doctorant, l'utilisation de ces résultats pourront contribuer à identifier les voies à suivre pour générer les conditions facilitatrices de la mise en place d'un modèle agricole alternatif durable.

ANNEXES

Liste des ANNEXES :

- I - Descriptif du projet Farmpath
- II- Guide d'entretien avec les nouveaux installés
- III - Le panel des nouveaux installés enquêtés
- IV - Le dispositif national d'aide à l'installation
- V - Les aides à l'installation locales en Bretagne et Ille et Vilaine
- VI - Le plan de lutte contre les algues vertes
- VII - Les MAET sur la vallée de St-Amarin
- VIII - Présentation des cas d'installation sur les Bassins Versants de la Lieue de Grève
- IX - Présentation des cas d'installation sur la vallée de Saint-Amarin
- X - Présentation des cas d'installation sur le Pays de Rennes

ANNEXE I

Le projet FarmPath

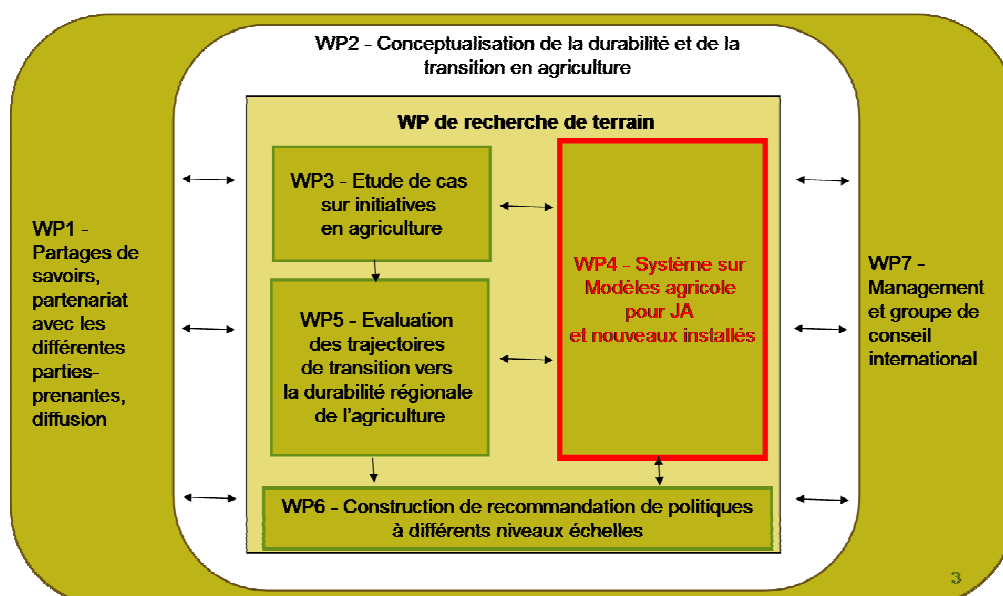
Farming Transitions: Pathways towards regional sustainability of agriculture in Europe.
Le projet FarmPath est un projet de recherche européen qui a été démarré en 2011, et qui implique sept Pays différents, via les laboratoires de recherche au sein d'universités. Ainsi, l'étude est menée par l'Institut James Hutton en Ecosse, en partenariat avec :

- Agrocampus-Ouest à Rennes
- L'Université des Ressources Naturelles et des Sciences de la Vie de Vienne, Autriche
- L'Université d'Economie Nationale et Mondiale de Sophia, Bulgarie
- L'Université de l'agriculture d'Athènes, Grèce,
- L'Institut pour le développement rural de Frankfort, Allemagne,
- L'Université agricole tchèque de Prague,
- L'Université de Plymouth, Grande-Bretagne
- L'Université d'Evora, Portugal

Les Objectifs du projet

1. Améliorer notre compréhension des processus de transition de l'agriculture européenne ;
2. Fournir une analyse approfondie de 7 à 10 types d'initiatives et modèles de production, à travers 21 études de cas dans 7 pays d'Europe ;
3. Evaluer les voies de transition pour l'agriculture durable par les développements et l'opérationnalisation du concept de durabilité régionale de l'agriculture ;
4. **Identifier les mécanismes permettant de proposer des modèles viables pour les jeunes agriculteurs en analysant l'engagement des jeunes dans l'initiative, et évaluant les problèmes, préférences et défis (y compris les questions liées au genre) qui se présentent à eux, aux niveaux local, régional, national et européen ;**
5. Elaborer des recommandations de politiques publiques basées sur cas concrets au niveau des systèmes de production, mais également aux niveaux régional, national et européen pour l'identification de voies de transition futures et des besoins en innovations sociales et technologiques ;
6. initier un réseau d'acteurs et d'organisations du niveau régional impliqués dans les processus de transition en agriculture et l'équiper, l'activer et le consolider ;
7. fournir des ressources pour les décideurs, les universitaires et autres parties-prenantes pour développer leurs connaissances et faciliter la transition vers la durabilité régionale de l'agriculture.

Organisation du projet :



ANNEXE II : Grille d'entretien avec les nouveaux installés

Sous-thème	Questions principales	Questions de relance	Précisions (off)
THEME 1 : Description de l'exploitation (schéma)			
TAILLE	SURFACE - nbr UTH - temps de travail hebdo/annuel – emploi de saisonnier – coups de mains non rémunérés - rémunération		
PRODUCTIONS	Végétales – animales (volumes approx) – transformation - autoconso		
MATERIEL	Bâtiment (normes ?) – outillage – certif sanitaire		
COMMERCIALISATION	Quelles filières de commercialisation -quels volumes/CA pour chaque		
CONTEXTE	Situation de l'exploitation : quel environnement proche, parcellaire...		
THEME 2 : Description de la trajectoire d'installation (frise chronologique)			
Naissance de l'idée d'installation	Comment êtes vous arrivé à l'idée d'un projet d'installation en agriculture ?	<ul style="list-style-type: none"> - Que faisiez-vous avant d'être agriculteur ? - Qu'est ce qui vous a attiré dans l'agriculture ? - Y'a-t-il eu un/des éléments déclencheurs ? (inventorier et placer chronologiquement) 	Contexte environnemental, social, économique ?
Installation : de l'idée au projet ficelé	Quel a été le parcours que vous avez suivi entre l'éclosion de l'idée et la formation définitive du projet ?	<ul style="list-style-type: none"> - A quelles structures vous êtes vous adressé ? - Qu'est ce qui a conditionné vos choix ? - Quel accueil des structures par rapport à ces choix ? - Avez-vous cherché à adapter votre projet aux conditions d'octroi des aides ? quelles aides reçus ? 	FONCIER - CAPITAL APPUI TECHNICO-ECO FORMATION formel ou informel (réseaux) LIEU - PROD° - COMMERCI° - TAILLE EXPLOIT° Soutien, blocage ?
Etat initial de la structure	Quel était l'état de votre structure de production lors de votre installation ?	<ul style="list-style-type: none"> - Y'a-t-il eu transmission ? - Quels modifications ont été réalisés, pourquoi, quels freins ? 	Comment, relations avec le cédant voisinage, aides éventuelles, maison habitation, terres gardées ?
Adéquation projet personnel	Aujourd'hui, le projet correspond-t-il aux aspirations initiales par rapport vie pro/vie privée ?	<ul style="list-style-type: none"> - Par rapport aux temps libre dégagé, revenu, flexibilité ? - Votre vision du métier a-t-elle changée ? - Consommez-vous dans vos points de vente ? - Consommez-vous votre production ? - Vous considérez vous bien intégré localement ? 	Vision travail agriculteur,
THEME 3 : Dynamique locale			
Politiques publiques locales	Qu'est ce que vous connaissez des aides ou appui à l'installation au niveau local ?	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous bénéficié d'aides directes locales (CR, CG...) ? - ou indirectes (volonté publique d'installer ce type de projet...) 	Gestion favorable du Foncier (PLU...) Débouchés (restau collective...)

		<ul style="list-style-type: none"> - Y'a-t-il des normes/lois spécifiques locales à respecter ? (et qui ont contraints ou pas) - que pensez vous de ces aides ? (travers aide, décisions politiques) 	
Réseaux d'acteurs	<p>Les réseaux d'acteurs en place ont-ils contribué à la réalisation de votre projet d'installation ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Y'a-t-il des réseaux professionnels techniques (CUMA, structures de conseil...) ou autres (syndicats...) - Y'a-t-il des systèmes d'entre aide non formels ? ou informel ? - Associations/mouvements citoyens favorables (terre de liens, projet d'AMAP...) - Elus locaux ? 	<p>Dynamique de jeunes ? solidarité</p>
Organisation des filières	<p>Quel est la dynamique de développement des filières de production ? <i>Quelle est l'influence de la dynamique de commercialisation sur le système de production ?</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous créé la votre ? - Avez-vous intégré des filières existantes ? quelle valorisation des produits ? - Quel accueil par les producteurs existants ? - Avenir du système valorisation ? projets ? 	<p>Quel investissement (temps, énergie...) concurrence ?</p>
Identification des enjeux territoriaux	<p>Quels sont pour vous les enjeux et défis de l'agriculture de votre territoire dans la prochaine décennie ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est ce qu'il faudra changer au niveau des systèmes agricoles ? - Evolution par rapport prix/dispo en pétrole ? - Changement climatique ? (sécheresses récurrentes...) - Votre exploitation est-elle adaptée pour cela ? - Les politiques vont-elles dans ce sens, qu'en pensez-vous ? 	<p>Amener thème transition si pas cité Jeune moteur de la dynamique de changement ?</p>
Dynamique JA	<p>Existe-t-il une dynamique propre aux jeunes installés ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Y'a-t-il un réseau propre aux jeunes/nouveaux installés, une représentation ? - Y'a-t-il des circuits de commercialisation privilégiés/ plus facile d'accès pour JA ? - Quelle dynamique, individuelle/collective prévôt ? 	<p>Lieu de rencontre, porte parole ? AMAP ? circuits tremplins ?</p>
THEME 4 : Questions d'ouvertures			
Contexte global	<p>Votre projet s'inscrit-il dans les orientations agricoles politiques nationales ou européennes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pensez vous que votre exploitation évoluera par rapport à la future PAC 2013 ? 	
FIN	<p>Y'a-t-il des points que vous souhaiteriez aborder en plus ?</p>		

ANNEXE III

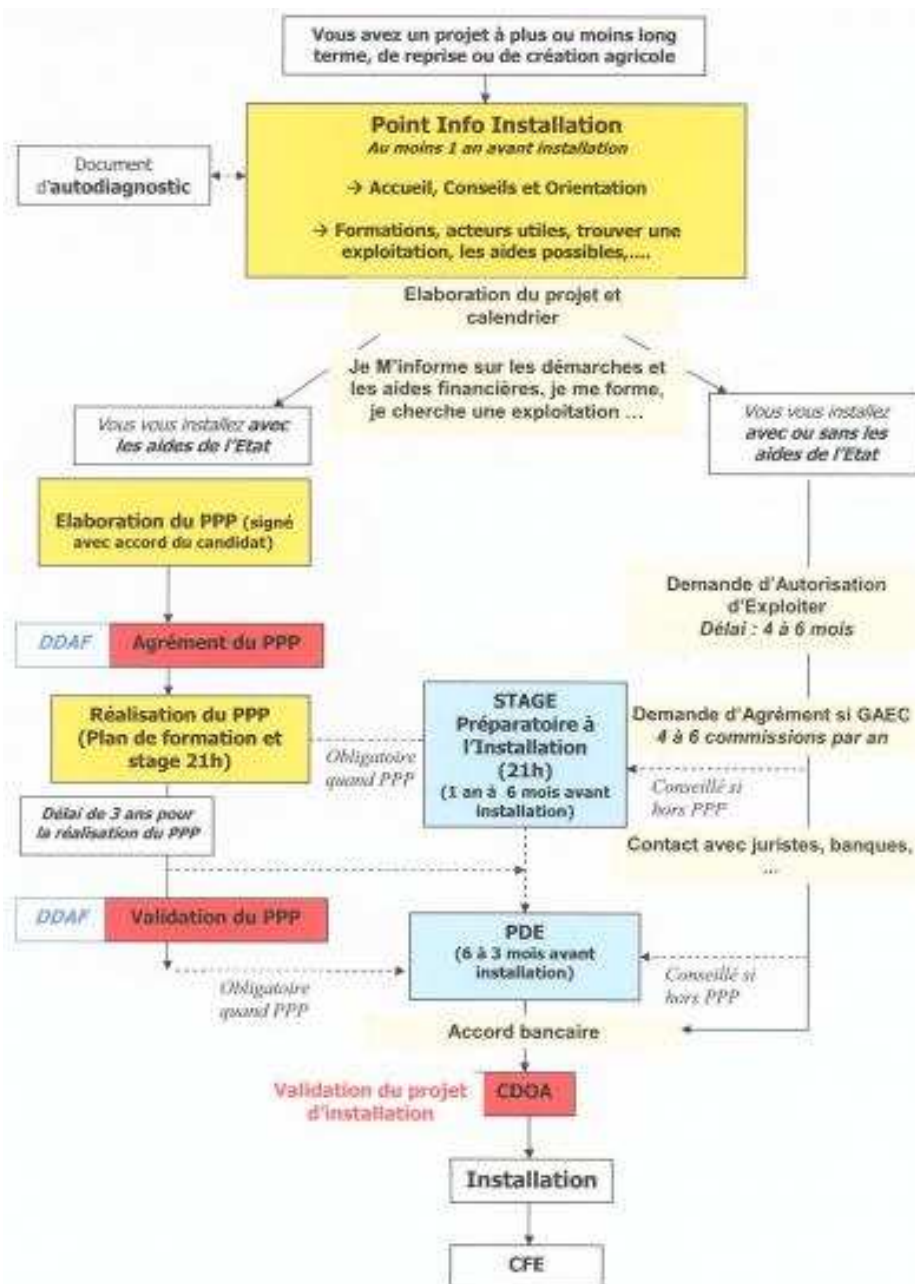
Le Panel d'installés enquêtés.

Territoire	Cas	Commune	Productions	Signe de qualité	Profil d'installation	Origine : Locale (L), Extérieure E	SAU	Type Installation	Age
BV de la Lieue de Grève	1	Lanvellec	Lait - taurillons - bovins allaitants	-	CF	L	100ha	Directe	28
	2	Plestin les Grèves	Lait spécialisé	MAE cultures pérennes	CF	L	130ha	Directe (association)	23
	3	Plouaret	Lait - taurillons	-	CF	L		Directe (association)	25
	4	Plestin les Grèves	Lait spécialisé	Ferme pilote	CF	L	70ha	Directe	35
	5	Plufur	Bovins allaitants	MAE SFEI	CF	L	116ha	Directe	39
	6	Ploumilliau	Lait spécialisé	MAE SFEI	HCF	E	60ha	Directe	30
	7	Lanvellec	Lait spécialisé	MAE SFEI	HCF	E	80ha	Directe	39
	8	Plouaret	Bovins allaitants - porcs	MAE SFEI	HCF	L	80ha	Directe	29
Pays de Rennes	9	Liffré	ovin allaitant	Label Rouge MAE SFEI	CF	L	65ha	Directe	25
	11	Cintré	Bovins lait et vente de viande	-	CF	L	90ha	Directe	44
	12	Melesse	Bovins lait - bovins allaitants cidre et jus de pomme	Conversion AB	CF	L	105ha	Directe	44
	13	Melesse	Bovins lait - bovins allaitants cidre et jus de pomme	Conversion AB	CF	L	105ha	Directe	27
	14	La Mézière	Maraichage diversifié	AB	HCF	L	4ha	Progressive	35
	15	Chavagne	Maraichage diversifié	AB	HCF	E	1,5ha	Progressive	50
	16	Chavagne	Maraichage diversifié	AB	HCF	L	1,5ha	Progressive	29
	17	Parthenay de Bretagne	Paysan boulanger	AB	HCF	E	12ha	Progressive	39
	18	Guichen	Paysan boulanger - quelques légumes	AB	HCF	L	25ha	Directe	42
	19	Montreuil le Gast	Maraichage spécialisé	AB	HCF	E	4ha	Directe	36
20	Bruz	Maraichage spécialisé	AB	HCF	E	6,8ha	Directe	39	
Vallée de St-Amarin	21	Ranspach	Bovins allaitants - veaux hors sol	MAET	HCF	L	25ha	Progressive	23
	22	Mollau	Chèvre lait transformation fromagère - Ovins allaitants	AB, MAET sur 1/2	CF	L	30ha	Progressive	26
	23	Malmerspach	Chèvre lait transformation fromagère - Ovins allaitants - Bovins allaitants - porcs	MAET	CF	L	35ha	Progressive	45
	24	Masevaux (vallée voisine)	Chèvre lait transformation fromagère - Bovins allaitants - porcs	AB, MAET sur 1/2	HCF	E	40ha	Directe	25
	25	Oderen	Maraichage diversifié	AB	HCF	L	1,3ha	Progressive	30

ANNEXE IV : Le dispositif national d'aide à l'installation

Depuis 2009 donc, tout candidat à l'installation aidée doit réaliser un Plan de Professionnalisation Personnel (PPP) à travers le Point Info Installation (PII). Ce PPP est « un ensemble de préconisations qui doit permettre à tout candidat éligible aux aides à l'installation en agriculture prévues à l'article D 343-3 du code rural de se préparer au métier de responsable d'exploitation agricole » (circulaire DGER/SDPOFE/C2009-2002 DGPAAT/SDEA/C2009-3004 du 23 Janvier 2009).

Il doit en outre « permettre au candidat à l'installation d'analyser et de réfléchir son projet dans sa globalité sans omettre d'éléments essentiels (compétences requises, environnement socio-économique, différentes perspectives à envisager, cadre de vie, sécurité etc...) qui pourraient compromettre la viabilité de l'installation ».



Source : www.jeunesagriculteurs45.com, consulté le 12/06/2012

Les aides nationales directes auquel un JA peut prétendre à l'issue de son PPP sont les suivantes :

La Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), dont la somme est modulée selon les régions, est une aide à la trésorerie pour le démarrage de l'activité :

		Zone de plaine	Zone défavorisée	Zone de montagne
Actifs à titre principal	mini	8 000 €	10 300 €	16 500 €
	maxi	17 300 €	22 400 €	35 900 €
Actifs à titre secondaire	mini	4 000 €	5 150 €	8 250 €
	maxi	8 650 €	11 200 €	17 950 €

- Un prêt Moyen Terme Spécial Jeune Agriculteur (MTS-JA)¹ : Se sont des prêts à taux bonifié fixe de 2,5% (zone de plaine) et 1% (zone de montagne et défavorisée) sur 7ans maximum. Ils peuvent être souscrits pendant les 5 premières années d'installation dans la limite d'un plafond de subvention équivalente de 11 800 € (zone de plaine) et 22 000€ (zone de montagne et défavorisée) : le plafond d'emprunt total possible varie en fonction des variations des taux du marché et sont fixés tous les 3 mois.

Néanmoins, des conditions sont à respecter pour prétendre à ces aides :

Conditions liées à la personne	Conditions liées au projet
<ul style="list-style-type: none"> - Etre de nationalité européenne ou avoir un permis de séjour de 5 ans minimum. - Avoir entre 18 et 40 ans. - Ne pas avoir déjà été chef d'exploitation agricole sauf si : <ul style="list-style-type: none"> Il/elle est ou a été agriculteur à titre individuel et dégage un revenu agricole inférieur au SMIC. Il/elle est associé exploitant en société avec moins de 10% des parts et dégageant un revenu agricole inférieur au SMIC sur 3 ans. - Avoir la capacité professionnelle (CPA) : diplôme de niveau IV agricole (BPREA, BTA, BTSA...) - Avoir suivi un stage le 21h 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre exploitant à « titre principal » (revenu agricole > 50% du revenu professionnel global) ou à « titre secondaire » (revenu agricole entre 30 et 50% du revenu professionnel global). - S'installer sur une ½ SMI (Surface Minimum d'Installation) au moins ou son équivalent. - Des critères spécifiques selon le type de création reprise d'entreprise. - Réaliser un Plan de Développement de l'Exploitation (PDE) qui doit faire apparaître que le projet dégagera en année 5 un revenu par chef d'exploitation supérieur au SMIC. - Disposer des autorisations administratives nécessaires à la mise en place du projet (Autorisation d'exploiter, Installation Classées...).
Des engagements	
<ul style="list-style-type: none"> - Etre agriculteur pendant au moins 5 ans. - Tenir une comptabilité de gestion pendant 5 ans. - Se mettre en conformité avec la réglementation, notamment environnementale, sous un délai de 3 ans (voire 1 an en bassin versant contentieux). - Faire un avenant au PDE dans les 5 ans suivant l'installation pour toute modification du projet. L'avenant est interdit la première année. - Respecter l'objet pour lequel le prêt bonifié a été attribué. <p>=> En cas de non respect de ces engagements, le jeune court le risque de devoir rembourser tout ou partie de la DJA et des bonifications sur les prêts.</p>	

Le statut de JA est acquis à travers le « parcours à l'installation » conduisant à obtenir les aides décrites ci-dessus, ce statut étant délivré pour les cinq premières années d'exploitation. De droit il permet également aux JA de bénéficier d'avantages et d'aides indirectes.

¹ Les prêts MTS-JA permettent de financer : La reprise du capital d'exploitation, L'acquisition de parts sociales, Le besoin en fonds de roulement, L'amélioration des bâtiments et du matériel, L'acquisition de foncier.

Avantages liés au dispositif DJA et prêts bonifiés de l'Etat	Les aides et avantages sociaux à la reprise ou création d'entreprise en agriculture (ensemble des porteurs de projets)
<p>- Certaine priorité l'accès au foncier ou sur des droits à produire au moment de son installation.</p> <p>Accès à des abattements fiscaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le bénéfice agricole imposable durant les 60 premiers mois d'activité selon le régime fiscal. - Dégrèvement sur la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB). - Réduction des droits de mutation du foncier sur certaines zones. <p>Majorations sur certaines subventions de l'Etat et programmes d'intervention de l'Etat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PMBE (Plan de modernisation des Bâtiments d'élevage), PVE (Plan Végétal Environnement), PPE, Mises aux normes. 	<p>Des exonérations partielles dégressives de cotisations sociales pendant les 5 premières années.</p> <p>Des aides ACCRE, NACRE et ARE pour les personnes ayant le statut de chercheur d'emploi</p> <p>Accès prioritaire pour les droits à produire (quotas, droits de plantation)</p> <p>Priorité au regard du contrôle des structures</p> <p>Actions SAFER (sur le papier)</p>

ANNEXE V

Les aides à l'installation locales en Bretagne et Ile et Vilaine

Echelle	Types de mesures	Détails
Région Bretagne	Programme d'Accompagnement de Projets d'Installation (PAPI)	Aide au remplacement pour favoriser l'accès à la capacité professionnelle (plafond 3600€ par bénéficiaire) Analyse de terres, eau, déjections animales (plafond 480€) Prestation conseil d'expert complémentaire au 3P (plafond 1000€) Suivi agronomique, technico-économique et financier post installation (plafond 450€)
	Supplément de DJA : Soutien à l'installation des JA « Le conseil Régional attribue un complément de DJA aux jeunes s'installant hors cadre familial, en zone défavorisée ou dans les secteurs de diversification ».	L'installation dans le secteur horticole, en agriculture biologique ou dans les secteurs de diversification (accueil à la ferme, transformation à la ferme, produit sous signe de qualité) Hors cadre familial (>3ème degré) Avec projet d'évolution vers un système herbager économe en intrant (SFEI) Zone défavorisée (Ile du Ponant par exemple)
	Soutien à l'investissement en Diversification (SID) L'objectif est ici d'accompagner la diversification d'activités ou de services en promouvant des formes alternatives de production agricole.	C'est ici l'investissement matériel et immatériel spécifiques à la diversification ou à la mise en place de systèmes alternatifs de production qui sont soutenus. Pour cela, il faut être agriculteur à titre principal, ou regroupé sous forme de groupement d'agriculteurs (GIE, associations, etc...) Aides plafonnées à 6000€, exception à 10 000€ pour les projet de transformation en vente directe
	Le Passeport à l'installation Le passeport à l'installation permet d'apporter un suivi personnalisé après l'installation, sur des domaines spécifiques, pour aider à concrétiser les projets en cours.	Il faut pour bénéficier de cela, avoir le statut de JA ou entre 40 et 50 ans (mais conditions JA remplies) et dans tous les cas être installé depuis moins de 3 ans. La région finance alors un conseil individualisé par un organisme agricole, et ce à hauteur de 80% et plafonné à 1120€ (dans la limite de 2 conseils individualisés). Des domaines bien précis sont identifiés pour les types de conseils.
Conseil Régional d'Ile et Vilaine	Les chèques conseils	Cela représente des crédits d'heures de conseils distribués aux porteurs de projets, qui doivent leur permettre de mûrir leur réflexion, et avancer leur projet de manière à ce qu'il soit viable.
	Aide au parrainage (dans le cadre du PIDIL)	Cette aide permet au JA de faire un stage pratique chez le futur cédant ou le nouvel associé, et ce dans le cadre d'un CPI (Contrat de Pré-Installation).
	Aide au portage foncier via la SAFER :	Mise en réserve ce foncier, dans l'attente d'une installation sur un projet durable et/ou atypique ou confortant ce type d'installation dans le cadre d'échanges fonciers.
	Aide à la location du foncier et/ou de la maison d'habitation (dans le cadre du	C'est une aide attribuée au propriétaire foncier ou immobilier qui loue son bien (maison et/ou parcelles) à un jeune installé hors-cadre familial,

	PIDIL)	en passant ou pas par la SAFER
	Cautionnement bancaire des fermages	le CG35 se porte caution du jeune installé pour le règlement du fermage, et ce pour les 5 années de l'installation
	Dotation départementale jeune agriculteur	Afin de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs hors cadre familial, sur des exploitations de type familial viables économiquement, le CG35 octroi une aide forfaitaire maximale de 5 000€ (limite de 25 000€ d'aides publiques
	Accompagnement financier du JA dans son projet d'installation	une aide financière peut être attribuée pour les investissements qui rentrent dans un certain cadre. Les investissements éligibles sont les suivants : ateliers de diversification, transformation et de vente directe, d'activités d'accueil, signes officiels de qualité (AOC, AB ...), SFEI

ANNEXE VI

Le Plan de lutte contre les algues vertes

Le nouveau plan d'action de lutte contre les algues vertes (2011-2015) a pour objectif d'ici 2027 d'atteindre un état de l'eau de la baie tel que le phénomène de marées vertes s'arrête. Pour cela il faut freiner considérablement les flux d'azote arrivant en baie, que le comité scientifique à quantifier au minimum à 10 mg de nitrate/L dans les cours d'eau (autour de 25-30 mg de nitrate / L actuellement). Le plan prévoit que 30% de l'effort devra être fait d'ici à 2015 pour atteindre cet objectif de 10mg/L, et pour cela il faudra que 60% de la SAU soit en herbe à la même échéance.

L'atteinte de ces objectifs se base sur la mise en place de quatre leviers d'actions :

1) Levier agricole et alimentaire :

- Des mesures pour réduire les fuites d'azote dans les cours d'eaux, néanmoins les modélisations ont montré qu'une optimisation des pratiques ne saurait être suffisant pour atteindre l'objectif de 10 mg/L, et que pour cela il faut une véritable mutation : mettre en place des systèmes herbagers. C'est la priorité de programme d'action.

- Sécuriser les débouchés pour l'agriculture locale en structurant des circuits de transformation et commercialisation locaux.

2) La réhabilitation et le maintien des zones naturelles :

- D'abord préserver les zones humides et zones tampons existantes et fonctionnelles
- Puis restaurer les zones dégradées qui puissent avoir un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau (100% de restauration en 2027, 50% en 2015).

3) **Gestion du foncier** : mettre en place des outils qui faciliteraient les regroupement parcellaires, notamment pour favoriser le pâturage.

4) **Améliorer les réseaux d'assainissement** afin de réduire les fuites dans les cours d'eaux

Objectif territorial stratégique	Intérêt pour la réduction des fuites d'azote
60% de la SAU en herbe en 2015 (Etat 2007 : 47 %)	Garantir une captation de l'azote tout l'année et adapter l'alimentation des bovins.
une baisse des entrées d'azote de 10% par rapport à l'état initial dressé à partir des diagnostics-actions individuels	Favoriser l'autonomie alimentaire en lien avec l'augmentation des surfaces en herbe
la reconquête de 50% des zones humides cultivées par rapport à l'état initial dressé à partir de l'inventaire des zones humides	Favoriser le pouvoir épurateur des zones humides
Au moins 20 exploitations agricoles en mode de production biologique (Etat 2009 : 12 exploitations bio)	Les systèmes bovins-lait en Agriculture Biologique sont des systèmes herbagers à faibles entrées d'azote et permettant une valorisation économique intéressante



3.3.3. Fiabiliser une politique d'installation réaliste

Le devenir d'une exploitation non mise aux normes est encore plus délicat si celle-ci sert de support à une installation, a fortiori s'il s'agit d'une installation aidée. On peut certes comprendre que les travaux indispensables soient réalisés par le jeune agriculteur, plus apte à se projeter vers l'avenir que par l'aîné qui lui cède l'exploitation, ce qui suppose un transfert de propriété préalable, donc que le jeune soit officiellement installé. C'est pourquoi les procédures d'aide à l'installation acceptent de tels parcours.

Il convient cependant de veiller à ce que toutes les chances de réussite soient préalablement mises du côté du jeune agriculteur.

Aucun changement du principe de la réglementation n'est ici nécessaire tant il est évident qu'une installation ne sera pas économiquement viable, en Bretagne, si la réglementation environnementale ne peut pas être respectée du fait d'investissements manquants.

A cet effet la mission recommande d'instruire les dossiers d'installation aidées en fonction des précautions suivantes, déjà partiellement suivies dans les Côtes-d'Armor :

- vérifier le respect prévisible du plafond des 170 kg d'azote organique à l'hectare (avec les bonnes références, voir § 3.2.1) ;
- vérifier le statut de l'exploitation au regard de la réglementation des installations classées ;
- s'assurer de la qualité du diagnostic technique ayant servi à préparer le projet, et du réalisme des devis correspondants; ceci revient à poursuivre dans les services de l'État (DDTM) l'exercice, au profit des jeunes agriculteurs, d'une partie des procédures s'appliquant au PMPOA, ou bien à mettre en place une certification environnementale des projets ;
- vérifier sur place la conformité des travaux faits avant d'attribuer la 2ème fraction de la dotation DJA. Mettre en demeure de faire les travaux avant versement; déchoir des droits si ceux-ci ne sont pas effectués.

Recommandation n°8

S'assurer dans l'instruction des dossiers d'installation aidés que la réglementation environnementale pourra être effectivement respectée (réalisme et fiabilité des données économiques).

ANNEXE VII

Les MAET de la vallée de Saint Amarin

Mesure Agro-environnementale “Gestion des espaces ouverts et hauts de chaumes de la montagne vosgienne” (Département du haut-Rhin)

Source : Henry JM (PNR Ballons des Vosges), 2011, présentation du réseau rural : “Les MAE Ballons des Vosges”

METHODE : Un dispositif concerté à toutes les étapes de son élaboration

- Les différents couverts végétaux et habitats rencontrés ont été recensés par un zonage agri-environnemental réalisé au 1 / 5 000, dessiné par les agriculteurs et des experts, et discutés en commission communale avant validation par le Préfet.
- Les cahiers de charges ou mesures ont été élaborées avec la profession agricole.
- L’obligation de contractualisation de l’ensemble des surfaces exploitées selon le zonage environnemental existant est la règle.
- Une déclaration annuelle du Maire de la commune qui se porte garant du respect des obligations.

1. **Outils :** 1) Des contrats sur la durée adaptés au fil des règlements européens 2) Des zonages agri-environnementaux

2. Pilotage Multi-partenarial :

L’ensemble des opérations est géré par un collectif comprenant :

- Chambre d’Agriculture du Haut-Rhin,
- Département du Haut-Rhin,
- Région Alsace
- Services de l’Etat
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

3. Animation

- La souscription et le fort taux de renouvellement des contrats au cours des dix dernières années est le résultat d’une animation intense menée par la Chambre d’agriculture du Haut-Rhin en coordination avec le Parc des Ballons des Vosges
- Pour chaque exploitation, un programmes de travaux liés au cahier des charges des landes est élaboré par la Chambre d’agriculture du Haut-Rhin en partenariat avec le Parc des Ballons des Vosges

LES ACTIONS : Améliorations pastorales

Les MAET se déclinent en prescriptions particulières par zones (**lande d’intérêt paysagère, tourbière, prairie humide, prairie semi-humide, lande à biotope remarquable**, autre espace d’intérêt paysager) et donne lieu à une rémunération pour l’entretien et la gestion de ces zones. En moyenne Les MAET représentent **160€/ha**

Sur la vallée de St Amarin, plus 50% du zonage a déterminé des « landes d’intérêt paysagère, qui ont donné lieu à de nombreux **travaux d’améliorations pastorales** pour maintenir ou rouvrir ces landes.

Ces travaux **d’Améliorations Pastorales** sont des actions de création de terrain agricole, par défrichage, création de prés de fauche, remise en état de pâturages (clôtures, chemins, points d’eau).

Elles ont permis de reconquérir environ 650 Ha de pâturages et de prés de fauche dans toute la vallée, et de ce fait d’ouvrir le paysage.

L’ensemble des dossiers d’Améliorations Pastorales ont été faits sous **maîtrise d’ouvrage communale** (ou parfois agricole) avec globalement le plan de financement suivant : 70% d’aide du contrat de Plan Etat/Région, 5% d’aide de la Communauté des Communes, 5% d’aides de la Communes et 20% à la charge de l’agriculteur, généralement apportée en main-d’oeuvre.

ANNEXE VIII

Installés sur le BV de la Lieue de Grève

Maintien du système maïs-herbe : produire plus pour gagner plus.

Cas 1 : Installé « malgré lui », éduqué au productivisme

Suite à un grave accident subi par son père qui fut alors cloué en fauteuil roulant ce JA a dû s'installer le plus rapidement possible après un Bac S (BTS ACSE et un an en tant qu'aide familiale). Reprenant déjà une exploitation de 80ha, il acheta 30ha dans les premières années d'installation, et réalisa beaucoup d'investissements en plus : agrandissement des bâtiments, matériel, cheptel et quota de lait en plus. Son souhait étant d'intensifier, il augmente d'une part la part de maïs dans l'assolement, et introduit de la sélection pour augmenter le volume produit par vaches. Au vu de ces objectifs de production, il ne souhaite pas faire plus d'herbe, d'autant plus que son parcellaire est éclaté. Au contraire, il va installer un robot de traite d'ici la fin d'année, pour lui alléger la charge de travail (il doit gérer plus de 100ha, un atelier lait, un atelier taurillon et un atelier bovins allaitant quasiment seul). Il déplore les contraintes environnementales que l'on impose aux agriculteurs, les freinants dans leur quête de performance de production.

« J'ai pas pour objectif de réduire [...] faut rester compétitif par rapports aux autres départements. A l'école, moi on m'a toujours appris que l'on devait produire, alors bon je produit, je suis pas en bio, chacun son truc. »

Cas 3 Fils qui s'associe avec son père dans la plus pure continuité

Après une enfance sur l'exploitation laitière des parents, ce JA ne souhaite pas forcément s'installer immédiatement. Il suit un BTS PA au CFA de Pommerit Jaudy, puis enchaîne sur des remplacements en exploitations laitières, et un contrat cours dans une coopérative agricole. C'est à ce moment là que 14ha attenants à l'exploitation familiale se libèrent chez un agriculteur partant à la retraite. Sachant que c'est des surfaces accessibles pour le pâturage, il pense que c'est l'occasion à saisir. Il monte un projet d'association en GAEC avec son père (reprise des parts sociales de sa mère) avec augmentation du cheptel car les surfaces reprises possèdent du lait qu'il faut produire en plus. Son père étant déjà sur une dynamique de réduction des intrants (fertilisation minérale et traitements phytosanitaires) il est tenté d'aller également vers plus d'herbe, et pour cela va régulièrement aux portes ouvertes du CEDAPA. Néanmoins, conseiller par son père qui a de l'expérience, il ne fait pas trop de modifications, notamment de peur de baisser la production.

Les élèves de la dynamique du BV, évolution vers le système herbager intensif

Cas 2 : Jeune passionné de génétique misant sur l'herbe pour être productif

L'objectif de ce fils d'éleveur laitier local a toujours été de s'installer le plus rapidement avec son père. Après une courte formation agricole (BPREA au CFA de Kernilien), il est actuellement aide familial et s'occupe exclusivement de la traite et du bétail. Il a introduit de la génétique pour augmenter les performances du troupeau, et il en est passionné.

Son père a mis en place de l'affouragement vert et fait ses cultures en TCS. Ainsi, ce JA souhaite continuer dans cette direction (il est impliqué dans le groupe herbe de la chambre d'agriculture). Il cherche à produire du fourrage de qualité et pour cela fait beaucoup d'ensilage d'herbe, et compte diminuer les surfaces en culture pour mettre des cultures pérennes (notamment de la luzerne). Malgré l'intensification de la production il anticipe une éventuelle réglementation qui obligerait à extensifier la production : il construit un bâtiment pour pouvoir accueillir 130VL, soit 40 de plus qu'actuellement, et pense acheter de l'herbe à un cousin producteur de porcs. Dans le même temps les vaches ne pâtureront plus et resteront en logettes.

Cas 4 : Installé pour la tradition familiale, membre du réseau des fermes pilotes

Malgré une jeunesse passée dans l'exploitation laitière de son père, ce JA pensait devenir radiologue. Mais un concours de circonstance l'a amené à passer un BTS agroalimentaire au CFA de Pommerit Jaudy où enseigne son grand frère. Il est alors embauché directement par la nouvelle usine d'emmental Unicopa à Guingamp. Huit ans après, son père part en retraite et lui n'est plus au mieux dans son travail. Souhaitant garder l'exploitation dans la famille il décide de la reprendre. Il arrête le troupeau de bovins allaitants qu'il juge trop coûteux en temps et restaure les installations existantes. Dans le même temps, il continue sur la lancée de son père qui était actif au CPA et qui avait introduit plus d'herbe dans la ration : il se porte volontaire pour être ferme pilote (suivi et conseils intéressants) et à pour objectif de faire plus d'herbe. Dans la foulée il achète du matériel d'enrubannage pour être plus autonome et améliorer la qualité de son fourrage (interventions au bon moment), mais garde une

part importante de maïs qu'il va devoir réduire dans le cas de la conversion en système herbager du à son statut de ferme-pilote.

Maintien d'un système herbager

Cas 7 : Normand convaincu du système herbager, sur une deuxième installation

Originaire de Normandie, du milieu rural mais non agricole, ce JA proche de la quarantaine a s'est déjà installé une fois dans la Manche sur une petite exploitation laitière en bio, qui a été fusionnée dans un GAEC. Mais pour des problèmes de relationnel, celui-ci fut dissous rapidement. Pour se relancer, il décida de chercher une exploitation dans le Trégor, là où « *il passe toutes ses vacances, et où l'herbe pousse bien* ». Passant par le RDI, il visite plusieurs fermes, mais son choix se porte immédiatement sur une exploitation herbagère, adhérente au CEDAPA, et un cédant avec qui il a eu un bon contact. La reprise s'est faite en douceur, il a tout de même remis un peu de maïs car il ne maîtrise pas bien ces terres encore, mais compte remettre de l'herbe au plus vite, et voir passer en bio d'ici 6 ans. Tout comme son cédant, il a également contractualisé une MAE SFEI et en plus s'est proposé comme ferme pilote mais n'as pas été retenu. Il souhaite également redynamiser les JA du canton, et s'est attaché à remettre en marche l'association de laquelle il est devenu président, avec des objectifs apolitiques mais plutôt d'animation etc...

Enfin, il envisage fortement de monter un projet de transformation de lait à la ferme et création d'un magasin de producteurs pour la vente directe.

Conversion d'un système conventionnel au système herbe

Cas 6 : Ancien économiste avide d'indépendance

Après une enfance passée à l'étranger, puis cinq ans de salariat dans le monde bancaire à l'international, ce jeune trentenaire lâche son emploi pour s'installer en tant qu'éleveur laitier dans le Trégor. Car c'est là que vive ses grands parents, et lui ne souhaite qu'une chose : être son propre employeur. Il suit alors un BPREA polyculture élevage dans un CFA local, puis est salarié 5 mois en tant que chef de troupeau. Dans la foulée, il entend parler d'une ferme laitière à reprendre grâce à son oncle qui officie au contrôle laitier local. Il réalise alors un stage de partenariat de 6 mois chez son cédant, puis encore 6 mois de salariat pour assurer la transition jusqu'au départ en retraite. A partir de ce moment là il modifie passablement le système en place : réduit fortement le maïs dans la ration, met plus de pâturage, arrête la fertilisation minérale et réduit les traitements phytosanitaires, et enfin introduit des races plus adaptées au pâturage (Montbéliardes, jersiaises). Il contractalise alors une MAE SFEI. Tous ces changements ont provoqués des tensions avec son cédant. D'autre part, il n'essaye pas de s'intégrer localement car il souhaite rester le plus indépendant possible. Enfin, haïssant les réunions, il ne s'implique pas du tout dans les différents comités ou groupes de travail, mais s'informe via les différents rapports qu'il lit attentivement (notamment du CEDAPA).

Cas 8 : Eleveur de bovins allaitants développant vente directe et transformation à la ferme

Lorsque que le voisin de son père, lui-même éleveur de poules AB part en retraite, cet assureur (pour l'agricole) se met à réfléchir à son projet d'installation. Pour monter l'atelier bovin allaitant qu'il souhaite, il doit reprendre l'activité porcine intégrée du voisin. Ce qu'il fait, et grâce à la bonne entente de ses parents avec les voisins, il obtient la reprise de l'exploitation notamment grâce et se met également à exploiter 30ha à son père (en plus des 50ha repris). Il garde alors l'atelier porcin comme avant en intégré (mais changement de coopérative) et met en place un système herbager pour ses bovins (sur des terres n'ayant connues que de cultures ces 30 dernières années), qui sont vendus directement aux consommateurs après découpe sur la ferme. Il maintient l'élevage porcin pour le moment, car ce qui à constitué sa porte d'entrée pour l'installation est aujourd'hui amorti et lui sert à rembourser les emprunts. Mais il compte arrêter cet atelier à long terme.

Il souhaite aujourd'hui continuer la voie de la production de qualité en vente directe, et envisage de construire un local de vente et de transformation pour cela. De plus, il va très bientôt reprendre les poulaillers biologiques de son père qui part en retraite, et émet l'idée de se convertir au label AB à moyen terme (il contractalise déjà une MAE SFEI).

ANNEXE IX

Installations sur la vallée de Saint Amarin

Installés progressifs, bénéficiaires de la transition stabilisée : du foncier au projet

Cas 21 : Producteur de veaux hors sol satisfait

Ce jeune originaire de la vallée a toujours eu comme objectif de s'installer. Dès son adolescence il a donc commencé à élever quelques bovins, en défrichant quelques terres communales, et ce alors qu'il est toujours en apprentissage (Bac pro agricole en alternance). Petit à petit il grandit son troupeau, et récupère plus de terrain. Il s'essaye à plusieurs types de productions (veau de lait sous la mère, vache laitière...) mais est toujours contraint par son parcellaire restreint et peu praticable. Alors qu'il fait diverses expériences au sein d'exploitations agricoles, il réussit à récupérer 15ha et un bâtiment à finir, avec l'appui de ses parents et du maire de la commune. Finalement, suite à un stage chez un éleveur de veaux hors sol, et au vu de sa surface agricole, il décide de se lancer dans cette même production. Il se met d'accord avec un fournisseur, mais continue en parallèle un atelier de bovins allaitants qu'il vend en vente directe par le bouche à oreille.

Cas 22 : Installé la tête dans le guidon, contraint dans ses choix

Fils d'un éleveur double actif, ce JA a suivi un enseignement agricole pour s'installer, ce qui a toujours été son objectif. En parallèle, il s'est constitué un troupeau de 20 brebis au nom de son père, ce qui lui permettait de faire de l'amélioration pastorale et de récupérer du foncier dans le même temps. Suite à ses études (Bac pro agricole), il travaille durant quelques années dans le BTP et le paysagisme, finissant en tant que double actif afin de construire sa maison privée et la stabulation pour son futur troupeau de chèvre laitière (accolé à celle de son père). En effet, ayant peu de surface au départ, il se doit de les valoriser au mieux, or la chèvre grâce à la valorisation de son lait est relativement efficace pour cela. De plus, ayant déjà fait un stage chez un éleveur fromager il connaît un peu la fabrication du fromage, mais ne la maîtrise pas encore. Toutefois, une fois la stabulation finie, il a acheté son troupeau caprin, et lorsque sont arrivées les premières mises bas il a dû arrêter son deuxième emploi et commencer à faire du fromage. Dans un second temps, il a pu récupérer 20ha d'un voisin double actif qui s'en allait à la retraite, mais il a dû batailler pour les avoir. Finalement, la commercialisation est devenue compliquée, car la concurrence est rude et son magasin à la ferme ne suffit pas. Pour cela, il a répondu à la demande d'une AMAP qui cherchait un producteur de fromage de chèvres, et c'est ainsi qu'il a converti son exploitation en AB.

Il possède aujourd'hui un troupeau caprin « défricheurs », et mène une gestion pastorale forte pour améliorer ses pâtures. Malgré tout, il doit acheter du foin sur pied hors de la vallée car ne possède pas assez de prés de fauche.

Cas 23 : Double actif avec l'agriculture comme passe temps familial

Ce nouvel installé de plus de 40 ans a démarré son activité avec son frère. Reprenant un peu de la surface de leur père qui avait des chevaux mais pas le temps de s'en occuper, ils se lancent dans le défrichage et l'entretien de parcelles car cela devient urgent (commune se ferme). Par ce biais ils récupèrent petit à petit les surfaces qu'ils entretiennent, et achètent des chèvres pour améliorer l'entretien car les chevaux ne suffisent plus. En reprenant les chèvres et les recettes d'une tante, ils se mettent à faire du fromage sur leur temps libre, dans un effort familial. Continuant à entretenir des parcelles grâce à la dynamique de « agriculture et paysage », ils augmentent le cheptel et achètent tour à tour des moutons et des vaches allaitantes en plus. Le temps de travail étant trop conséquent, son frère s'installe d'abord en tant que double actif, puis viens son tour alors qu'il est à mi temps en boucherie. Toute la viande est donc transformée sur la ferme par ses soins et les produits sont vendus dans le magasin à la ferme, dans les magasins locaux qu'ils ont démarchés et sur les marchés. Avec la future reprise d'une ferme auberge de 80ha il devrait s'installer en ATP d'ici peu de temps, et installer sa fille en plus.

Héritiers idéologiques de la transition : du projet au foncier

Cas 24 : Fromagère montant son projet d'installation en agriculture biologique dans un esprit de développement local

C'est en rencontrant son compagnon boucher de métier que cette assistante architecte se met dans l'idée de s'installer. Elle souhaite faire de la transformation laitière en fromage. Pour cela, elle suit différentes formations (BPREA notamment) et acquiert de l'expérience durant cinq ans chez un éleveur de chèvre de la vallée de St Amarin, également personnage moteur de la dynamique d'ouverture du paysage. En parallèle, ils (avec son ami) recherchent une exploitation à reprendre, dans le département du Haut Rhin. Finalement, après plusieurs échecs, ils trouvent un bâtiment d'élevage avec du foncier en location à reprendre dans la vallée de Masevaux, voisine

de St Amarin. Après des différends avec le cédant, ils finissent par l'obtenir, mais à un prix bien au dessus de sa valeur. Néanmoins, ils accèdent au foncier rattaché en location, et démarrent la production tout de suite après la fin de son salariat, en même temps qu'ils construisent le laboratoire de transformation, le magasin à la ferme et rénovent le bâtiment d'élevage. Ils comptent ainsi fournir 300 paniers hebdomadaires d'un jardin d'insertion dans lequel elle a eu travaillé, faire des marchés, vendre à la ferme, et dans les magasins locaux. Ils font du fromage de chèvre et du porc transformé, le tout labellisé AB car cela correspond à leurs pratiques.

Cas 25 : Maraîchère du cru pionnière sur la vallée

Fille d'agriculteurs pionniers de la dynamique d'ouverture du paysage amorcée dès les années 1980 dans la vallée, elle ne se destinait pas forcément à l'agriculture. Néanmoins, un peu poussé par ses parents, elle passe un BPREA Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), puis est salariée dans un jardin d'insertion en dehors de la vallée. Faisant les allers retours quotidiens pour sortir de la vallée, elle est confrontée aux bouchons routiers aux heures de pointes. Ainsi, enceinte de son premier enfant, elle décide de faire un choix : travailler dans la vallée ou la quitter. Au même moment, elle engage avec son compagnon une réflexion sur l'approvisionnement local de la vallée, notamment en légumes frais. Ces deux facteurs la décident : elle monte un projet d'installation en maraichage sur la vallée. Elle est la première à le faire. Pour obtenir du foncier, elle démarche des agriculteurs pour leur demander une parcelle pour s'installer. Après de nombreux refus, ses parents lui proposent d'exploiter une petite parcelle en fond de vallée, et elle arrive à récupérer une autre surface attenante et elle démarre avec 0.3 ha en tant que cotisante solidaire. Elle lance un système de paniers hebdomadaires et de la vente directe à la ferme. Ayant beaucoup de demande, elle finie par trouver un peu de surface en location en plus pour y répondre. Elle fait aujourd'hui 50 paniers/semaines, un peu de vente au détail et fournit des restaurateurs locaux.

ANNEXE X

Classement des nouveaux installés sur le Pays de Rennes

Installations dans le cadre familial

Conventionnel classique, la vente directe en appoint (cas 10, 11)

Cas 10 : Producteur ovin en quête de productivité

Originaire d'une exploitation ovine allaitante du Pays de Rennes, c'est tout naturellement que ce nouvel installé reprend l'exploitation de son père lorsque celui-ci part en retraite. C'est après un BTS ACSE au Lycée agricole de la Lande du Breil, différents stages en exploitation agricole et un an en tant qu'aide familial qu'il s'installe après son père. Il reprend l'exploitation dans l'état où son père l'avait laissée (qui avait tout de même acheté 10ha en prévision de l'installation), mais augmente le cheptel et l'intensifie (désaisonnement des brebis) pour payer les investissements liés à la construction d'un nouveau bâtiment et d'achat d'un peu de matériel. Le circuit court n'est qu'une faible part du chiffre d'affaire, quelques agneaux sont vendus en colis sur la ferme en vente directe, et il fournit le magasin collectif Douze'arômes en hiver, lorsque le titulaire en viande ovine n'a pas de production. Mais il compte arrêter si ses prix ne sont pas revalorisés cette année. C'est son père qui avait été sollicité pour cela la vente directe, mais cela n'est pas du tout une priorité pour lui car il valorise bien sa production via un groupement de producteurs ovins locaux.

Cas 11 : Fille d'un éleveur laitier installée avec son mari éleveur laitier

Elevée dans une exploitation laitière du Pays de Rennes, cette productrice de lait et viande bovine (sortie du troupeau de laitières) à d'abord fait des études dans le commerce (BTS). Après un emploi dans la grande distribution, elle se met en tant que conjointe collaboratrice avec son mari qui vient de reprendre une exploitation, et l'a fusionnée au sein d'un GAEC laitier avec ses parents. Au moment où le cours de la viande de bœuf est au plus bas, ils se font démarchés par une entreprise du Pays de Rennes qui propose un service de l'abattage au à la transformation et conditionnement pour la vente directe. Son mari lui propose de s'occuper de cela et elle accepte, même si elle est un peu sceptique. A partir d'une clientèle de proches, et par le bouche à oreille, sa clientèle ne cesse d'augmenter. A la suite du décès de sa belle mère elle décide de s'installer dans le GAEC et suit pour cela un BPREA polyculture élevage au Rheu, qui lui permet d'obtenir la DJA. Elle vend aujourd'hui 12 vaches par an, et les clients viennent une fois par mois chercher la viande déjà conditionnée. Aujourd'hui le cours de la viande bovine est relativement haut, mais elle ne souhaite pas arrêter, car cela voudrait dire perdre sa clientèle, et elle apprécie d'ouvrir l'exploitation au public.

Cas 12 : Fils d'éleveur laitier attendant la bonne occasion pour s'installer avec son père

Depuis toujours, ce fils d'éleveur laitier du Pays de Rennes a su qu'il s'installera lui aussi. Après des études agricoles et un premier échec sur un projet de reprise d'exploitation, il est embauché durant cinq ans en tant qu'inséminateur. Ne trouvant pas de foncier pour s'installer dans le GAEC de son père (avec un oncle et un tiers), il saisit l'opportunité donnée en 2012 d'octroyer 100 000L de lait de quota aux JA s'installant, contre 50 000L seulement auparavant. L'exploitation transforme 25 000L sur 680 000L, qui est vendu par le magasin collectif Douze'arômes qui se trouve sur l'exploitation. Son installation ne va rien changer, mis à part sur l'organisation du travail, et le cheptel va être augmenté de 10/11 vaches pour réaliser le volume supplémentaire.

Conventionnel en transition : conversion en AB et circuit court de proximité

Cas 13 : Fille d'éleveurs laitiers qui bouscule finalement le système agricole familial

Née dans une exploitation laitière près de Rennes, cette productrice de lait a d'abord eu un long parcours hors de l'agriculture. En effet, durant 15 ans elle travail dans le privée en tant que contrôleuse de gestion. Mais voulant reprendre l'exploitation familiale, elle monte son projet pour anticiper le départ en retraite de sa mère. Elle s'installe alors classiquement par le parcours de la chambre d'agriculture, après un BPREA polyculture élevage au CFPPA du Rheu. Durant trois ans elle continue exactement le même mode d'exploitation que ses parents (intensifs conventionnels en maïs). Mais lorsqu'un voisin et son père lui proposent de monter un projet de conversion en agriculture biologique en rattachant l'exploitation à un deuxième site en bovins allaitants déjà AB, elle accepte après mûre réflexion. En effet, écologiste convaincue, elle souhaitait modifier son exploitation, mais pas toute seule, il lui manquait le déclencheur (elle était pourtant déjà à l'ADAGE). Ils ont alors créé un GAEC à trois, où ils font de la vente directe de viande bovine, cidre, et jus de pommes AB. Alors qu'ils vendent déjà un peu de lait cru à des voisins, ils souhaitent développer cela par le magasin et la vente en magasins locaux. La

partie lait du GAEC est en cours de conversion vers le biologique, rentrant dans le projet global de recherche de cohérence pour produire pour le local en quantité et qualité.

Cas 14 : Ingénieur agronome à la volonté de faire changer les choses

C'est l'élément déclencheur du cas 13. Suite à l'obtention d'un diplôme d'ingénieur agronome, ce fils d'éleveur laitier et allaitant près de Rennes, souhaite s'installer avec son père qui est alors en GAEC avec son oncle. Après un an de remplacements en tant que vacher, le temps de monter son projet d'installation, il s'installe dans le GAEC familial. Il y met en place un atelier de cidre et jus de pomme, y développe la vente en circuit court (magasin à la ferme et magasins locaux) et lance la transition du GAEC en agriculture biologique. Mais suite à des problèmes relationnels, lui et son père décident de quitter le GAEC (gardant tout sauf la partie lait) et proposent à une voisine en lait de remonter le même type de GAEC. Elle accepte, et ils lancent la conversion en AB de la partie laitière. Dans le même temps ils commencent à développer la vente de lait cru en circuit court.

Les installations hors cadre familial

Progressif voulu, facilité par les opportunités

Cas 14 : Maraîcher adhérent à Brin d'Herbe

Ce natif d'Ille et Vilaine à d'abord suivi un parcours d'étude dans l'environnement, avant de vouloir découvrir l'agriculture pour pouvoir travailler en plein air. Il réalise alors un BPREA maraîchage AB au CFPPA du Rheu, et enchaîne sur un salariat entre une exploitation porchère et les saisons en maraîchage, les deux en agriculture biologique. Après cinq ans de salariat, il se trouve que le maraîcher du magasin collectif Brin d'Herbe (auquel sont adhérent ses deux employeurs) prend sa retraite. Etant dans le réseau, il se trouve bien placé pour le remplacer, et réfléchit donc à monter un projet d'installation. Dans le même temps, il effectue un stage chez un producteur AB qu'il connaît, qui souhaite céder 2ha. Il saisit l'occasion et propose son projet. Il effectue ensuite un CS productions AB (toujours au CFPPA du Rheu), afin de tester la viabilité du projet, en ayant déjà le foncier et les débouchés assurés.

Suite à cela il démarre sa production sur 1.3ha de plein, 360m² de tunnel et 19 000€ de matériel d'occasion. Il se garde la première année pour décider si cela lui plaît ou pas, puis décide que oui, il investit graduellement dans un bâtiment de stockage, un forage, des tunnels, de l'irrigation. Pour cela il sollicite les aides JA, mais ne les perçoit pas intégralement car ne suit pas les délais imposés pour les investissements. Ayant une demande de production, il décide d'augmenter sa surface de production et sera alors forcé d'embaucher un salarié alors qu'il comptait travailler seul au départ. Il exploite aujourd'hui 3 ha de plein champ et 1500m² de tunnels et a un salarié à plein temps plus des saisonniers l'été.

« C'est un choix, soit t'investis un bon paquet et on outill est opérationnel au bout d'un an, soit tu fais comme moi et t'étale sur cinq ans... et... t'investis petit à petit. Tu prends moins de risque, et disons que si moi j'avais voulu arrêter au bout d'un an je me retrouvais pas complètement plumé. »

« Je m'étais laissé un an pour voir si c'était viable, et voir si entre sur le papier et la réalité y'avait pas trop de différence ».

Cas 15 : Nouvel installé à plus de 50ans à la volonté de changement intacte

Après des expériences diverses en horticulture, dans des projets associatifs ou en tant que formateur au CFPPA du Rheu, ce maraîcher décide de s'installer à plus de 50 ans. Alors qu'il est encore formateur pratique en BPREA maraîchage AB, il se voit proposé 4 ha par un producteur de porc conventionnel qui souhaite voir du bio sur son exploitation qu'il va bientôt céder après son départ en retraite. Dans la foulée, une AMAP est en cours de création sur la même commune, et ce producteur se propose comme producteur, et il est le seul. Il lance donc sa production alors qu'il est toujours à plein temps, et est largement aidé par un de ses anciens élèves sans emploi qui a lui aussi un projet d'installation en maraîchage. Du plein temps il passe à mi-temps, puis quitte définitivement le Lycée du Rheu. En parallèle, son ancien élève s'installe avec lui, mais sur une exploitation administrativement séparée. Pour l'installation il ne sollicite pas les aides JA (trop âgé) et n'investit que par autofinancement en mettant une somme dérisoire au départ (2-3000€).

« C'est des envies qu'on avait, mais c'est aussi des coups de bol. Le terrain s'est trouvé disponible, y'avait une demande de consommateurs, y'avait un paysan qui partait à la retraite et qui souhaitait installé des gens en agriculture biologique »

Cas 16 : Jeune maraîcher qui souhaite changer le système

Le parcours de ce nouvel installé est assez atypique. En effet, après avoir suivi une formation de comptabilité, il travaille dans plusieurs domaines différents en tant que comptable. Il recherche sans cesse le véritable domaine dans lequel il souhaite évoluer. Finalement, sur un coup de tête il se lance dans un BPREA maraîchage AB au

Rheu. Il y rencontre son formateur (cas 15) avec qui il s'installera plus tard. Après diverses expériences de salariat en maraîchage, il se retrouve sans emploi, et viens aider son ancien formateur qui est en cours d'installation mais qui continue de travailler à plein temps. Il reste chômeur durant un an (faisant quelque stage en maraîchage pour acquérir plus d'expérience), puis prend le statut de cotisant solidaire (en faisant un mi temps à Biocoop) et lorsqu'un consommateur leur fait part de son envie de créer une AMAP, il monte son installation sur le même terrain que son ancien formateur. Ils exploitent en commun, mais les productions sont distribuées de manières équivalentes dans deux AMAP différentes (50 paniers/semaine), et il y a deux exploitations individuelles distinctes de créées. Ne faisant pas d'investissements à l'installation, et ne souhaitant pas rendre de compte à l'administration, il ne sollicite pas les aides à l'installation.

« J'ai pris un mi temps à côté pour faire le complément (de revenu) et pour prendre le temps de m'installer et de démarrer les légumes. Et là l'AMAP a démarrée ».

« Si je déclenche ma DJA maintenant, déjà comme je ne suis pas du tout en accord avec comment fonctionne le département, la PAC et tout le tintouin, pour l'instant je ne prends pas leur argent, et en plus si je prends leur 10 000 ou 15 000€ qu'ils veulent bien me donner, ils vont bien vouloir me les donner si je demande de l'argent à une banque et que je fait beaucoup d'investissements »

Progressif contraint, avec adaptation du système

Cas 17 : Paysan boulanger qui s'installe par l'achat d'un bien immobilier

A la recherche d'un métier qui a du sens après un master d'histoire à l'université de Rennes, ce jeune se lance alors dans un BPREA polyculture-élevage au Rheu, et envisage dans la foulée de s'associer à ces maitres de stage. Mais ces derniers étant proches de la retraite, il se fait embaucher dans une ferme laitière en AB, et se met en recherche d'une structure pour s'installer en tant que paysan boulanger avec un atelier bovins allaitants. Ne trouvant pas immédiatement la structure adéquate, il devient formateur au BPREA du CFPPA de Caulnes, et deviendra responsable durant deux ans. En parallèle il monte plusieurs projets (PDE rédigé etc...), mais qui n'aboutissent jamais (car néo-rural, en bio...). A l'aube de ses 40 ans, il finit par se presser et achète (très cher) un ancien corps de ferme et 2ha attenant. Cachant son projet d'installation à l'administration, il se fait connaître de la confédération paysanne pour être appuyé dans l'obtention de l'autorisation d'exploiter. Il l'obtient finalement, et démarre sa production sur un peu plus d'un ha, toujours à mi temps au CFPPA, espérant pouvoir en trouver plus par la suite. Néanmoins, faute de surface, il doit se contenter de l'atelier de pain. Il fournit alors un panier et fait du porte à porte pour livrer son pain. Il finit par acheter 11ha d'un voisin qui part en retraite, mais doit en contre partie acheter une partie du matériel d'élevage de veau qui ne lui sert à rien. Il peut toutefois augmenter sa production, et s'implique dans la création d'une AMAP puis une deuxième.

Cas 18 : JA proche de la quarantaine, acquéreur par un GFA et dans la difficulté

Ayant toujours été salarié agricole, ce paysan boulanger pense assez rapidement à s'installer. Néanmoins cela reste à l'état d'idée pendant une dizaine d'années, puis s'accélère lorsqu'un paysan boulanger lui propose de lui céder ses deux places de marché et son fournil. Il trouve alors trois petites parcelles (1.8ha en tout), créé son entreprise, se met en cotisant solidaire et démarre une production pour les deux marchés. Il continue de chercher du foncier à louer, trouve 7ha, puis se résigne à chercher une exploitation à acheter pour obtenir assez de surface. Il effectue en même temps une VAE au CFPPA du Rheu. Il sollicite beaucoup la SAFER et ses réseaux, et finissent par trouver une exploitation en friche depuis une quinzaine d'années. Pour l'acquérir, ils montent un GFA (avec l'appui de Terre de Liens) et font appel au portage foncier du CG35. Il est aujourd'hui installé en tant que ATP, et produit des céréales (blé, sarrasin) transformé en pain, et des légumes sur 1ha (dont 0.5ha de pommes de terres). A part le sarrasin, tout est vendu en circuit court, à travers différents dispositifs dans lesquels il s'est inscrit (magasin collectif, groupement de consommateurs, marché, « la ruche qui dit oui », magasin bio local...).

Du projet au foncier, installation rationnelle (cas 19, 20)

Cas 19 : Maraîcher installé en couple, en quête d'efficacité et impliqué localement

C'est un maraîcher qui au départ était plutôt porté par les productions animales en conventionnel. A la suite d'un BTS PA, il devient responsable maternité d'une grosse porcherie sur le Pays de Rennes. Se posant des questions sur les pratiques agricoles qu'il mettait en place alors, il rencontre dans le même temps sa future compagne, qui est chargée d'introduire des produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines Rennaises. Cela produit une sorte de déclic et il décide alors de suivre un CS technicien bio, et de monter un projet d'installation avec sa compagne. Il enchaîne sur des remplacements dans diverses productions AB, et décide de faire du maraîchage.

On lui propose alors de reprendre un débouché de 300 paniers en GIE. Après un premier projet avorté et d'intenses démarches pour la recherche de foncier qui lui forgent un réseau conséquent, on lui propose 2ha. Sa compagne se met en conjointe collaboratrice car ils n'ont pas assez de surface, elle s'installera deux ans plus tard quand ils reprendront 2ha de plus. Ils investissent beaucoup la première année, et sollicitent donc les aides JA. Ils cultivent donc aujourd'hui 4ha avec 4400m² de tunnel, ont un salarié, une production spécialisée (12 légumes) et approvisionnent le GIE de départ (marché et panier avec deux autres producteurs complémentaires), la restauration collective, et les plate formes Biocoop. Il est par ailleurs impliqué dans la vie syndicale (confédération paysanne) et au sein d'agrobio35.

Cas 20 : Maraîcher misant sur l'investissement à grande échelle

Issu d'une famille d'horticulteurs-maraîchers du Poitou, ce maraîcher bio se destinait à l'horticulture, via un parcours BEP, BAC pro et BTS « horticulture et plantes ornementales ». Il poursuit ensuite par des emplois de technico-commercial dans l'horticulture. Mais au moment où sa femme se fait mutée dans la région rennaise, il se met à réfléchir à son installation, dans une région qu'il ne connaît pas du tout. C'est également à ce moment là que naît son premier enfant, et qu'il se met à l'alimentation biologique par souci de santé. Une révélation technique le pousse alors à vouloir s'installer en AB, mais hésite alors entre le maraîchage et l'horticulture. Voyant qu'il y a un CS maraîchage AB au Rheu, il décide de faire du maraîchage et suit la formation où il y écrit son projet et son PDE. En parallèle il se met à la recherche de foncier. Après 4 ans de recherche de foncier, quelques expériences agricoles en plus et un réseau local devenu conséquent, son projet est retenu pour un portage foncier du CG35 appuyé par une municipalité. Il investit énormément dans le cadre d'un projet économique ambitieux, et monte 7500m² de serres neuves pour une surface exploitée de 6.3ha. Il embauche 3 salariés, et se met en quête d'un maximum de débouchés en circuit court (AMAP, vente par internet, groupement de consommateur, marché, internet...) mais vu les volumes, il vend en grande majorité par circuit long. Son objectif est de vendre au GMS en les approvisionnant directement (sans passer par les plates formes).

Bibliographie

- Aubrée P., Maréchal G. (2006), Comment accompagner les projets multifonctionnels? L'expérience du programme Terriam, in III congreso internacional de la red SIAL Alimentacion et Territorios, universidad internacional de andalucia, baeza, jaen, Espana, 18-21 octobre 2006.
- Besançon F. (2009), Territoire et développement durable – Diagnostic, L'Harmattan, collection « Entreprises et management », Paris, 472 p
- Calame M. (2008). La tourmente alimentaire : pour une politique agricole mondiale. Charles Léopold Mayer, Paris. P. 97.
- Cardona A., Lamine C. (2010), Projets multi-acteurs et politiques publiques : un moyen de développer des systèmes bas intrants et l'agriculture biologique ? ISDA 2010, Montpellier, 11p.
- Colletis G. (2007) : Développement local, proximité et rencontres productives : le cas des dynamiques de développement de la région toulousaine, communication au 53ème colloque de l'ASRDLF, Les dynamiques territoriales : débat et enjeux entre les différentes approches disciplinaires, Grenoble Chambéry, juillet 2007.
- Darnhofer I. (2011), Initial conceptual Framework, Farming transitions : Pathways Towards Regional Sustainability of Agriculture in Europe.
- Diaz M., Darrot C. (2012a), Cluster report Rennes Region, Activity T 3.7 (WP3) of FarmPath Project, 32p.
- Diaz M., Darrot C. (2012b), Cluster report Lannion Bay, Activity T 3.7 (WP3) of FarmPath Project, 32p.
- Diaz M., Darrot C. (2012c), Cluster report on Saint Amarin Valley, Activity T 3.7 (WP3) of FarmPath Project, 32p.
- Elzen B., Geels F., Green K. (2004). System innovation and the transition to sustainability. Theory, evidence and policy.
- Gambino M., Laisney C., Vert J. (2012). Le monde agricole en tendances, un portrait social prospectif des agriculteurs. Centre d'études et de la prospective, Ministères de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la ruralité et de l'Aménagement du Territoire, 124p
- Geels, F. and J. Schot (2010). The dynamics of transition: A socio-technical perspective. In: J. Grin, J. Rotmans and J. Schot. *Transitions to sustainable development. New directions in the study of long term transformative change*. New York: Routledge, pp. 90-101
- Hill S.B. (1985). Redesigning the food system for sustainability. *Alternatives*, 12.
- Lamine C., Bellon S. (2009), Transitions vers l'agriculture biologique : pratiques et accompagnements pour des systèmes innovants. Ed. Quae, p. 185-189.

Lamine C., Cambien L. (2011), Les transitions vers l'agriculture biologique : une approche à l'échelle d'un système agri-alimentaire territorial.

Lamine C., Meynard JM., Bui S., Messéan A. (2010). Réductions d'intrants : des changements techniques, et après ? Effets de verrouillage et voies d'évolution à l'échelle du système agri-alimentaire. *Innovations Agronomiques* 8, p. 121-134

Landais F. (1998), Agriculture durable, les fondements d'un nouveau contrat social, *Courrier de l'environnement* n°33, p.9

Lefebvre F. (2010), « Repères démographiques » Les mondes agricoles et leur entrée en minorité, *in* Bertrand Hervieu, Presses de Sciences Po « Académique », p.415-420.

Le Caro Y. (2006), La vente directe dans le tissu socio-spatial en Bretagne : contributions d'un géographe, *RESO*, n°24, pp 23-28

Loorbach D, Frantzeskaki N (2009). A transition research perspective on governance for sustainability. Conference: "Sustainable development: A challenge for European research" held 28-29 May 2009 in Brussels

Requier-Desjardins D. (2008), Systèmes agroalimentaires localisés et qualification : une relation complexe, *LEREPS Toulouse*

Rotmans J., Loorbach D. (2010). Towards a better understanding of transitions and their governance. A systemic and reflexive approach.

Schot J., Geels F. (2008). Strategic niche management and sustainable innovation journeys : Theory, findings, research agenda, and policy. *Technology analysis and Strategic Management* 20(5) : 537-554.

Documents et sites internet

Berger B. (2011). FRCIVAM Bretagne : Des circuits courts alimentaires citoyens et territoriaux : fiches expériences de 11 groupes en circuits courts. p. 2

Commission of European Communities (2009) Adapting to climate change: Towards a European framework for action. Brussels, 60 p. (livre blanc de commission européenne)

Lannion Trégor Agglomération : Projet de territoire à très basses fuites d'azote : Programme d'action pour les Bassins Versants de la Lieue de Grève (2010).

Observatoire national de l'agriculture et des territoires : www.Installagri.net (13/06/2012).

Observatoire de l'agriculture péri-urbaine du Pays de Rennes, Programme local de l'agriculture, AUDIAR. Novembre 2011 (www.audiar.org, consulté le 24/08/2012).


ODASEA de Bretagne : www.eoloas.net (consulté le 05/06/2012) : Observatoire de l'installation en Bretagne

Vilain L., Boisset K., Girardin P., Guillaumin A. Mouchet C. Viaux P., Zahm F. (2008) La méthode IDEA, troisième édition actualisée, Educagri éditions, Dijon, p.57

Plan Local d'Agriculture : les agriculteurs au cœur de la ville archipel. Accord cadre entre la chambre d'agriculture de Bretagne, la SAFER et le Pays de Rennes. Juin 2010.

Projet FarmPath : www.farmpath.eu/fr, consulté le 07/08/2012

Terre de Liens (2007), L'accès collectif et solidaire au foncier et au bâti. Guide Méthodologique, juridique et financier. Crest. 1-1-2

	Département : DERG Spécialisation GE option ADT Enseignant responsable /Tuteur scientifique : Jean-Eudes Beuret	Cadre réservé au Centre de ressources documentaires
Auteur(s) : Eflamm Lintanf	Organisme d'accueil : Agrocampus-Ouest Adresse : 65, rue de Saint-Brieuc, 35000 Rennes	
Nb pages : 66 Annexe(s) : 22 pages	Maître de stage : Marion Diaz	
Année de soutenance : 2012		
Titre : Les dynamiques d'installations en agriculture sur les territoires en transition agricole.		
<p>Résumé : Le modèle agricole dominant ne semble pas pouvoir faire face aux problématiques actuelles de durabilité : les installations de nouveaux agriculteurs sont notamment en diminution constante. Sur certains territoires, des modèles agricoles alternatifs mis en place par des nouvelles générations d'agriculteurs semblent plus attrayants pour ces derniers, tout en apportant des réponses aux enjeux agricoles contemporains. A partir de trois territoires d'étude identifiés comme étant en transition vers la durabilité de l'agriculture, ce mémoire tente de déterminer la place et l'implication des nouveaux installés dans la dynamique de changement de modèle agricole.</p> <p>Il apparaît que les nouveaux installés sur un territoire en transition peuvent endosser quatre rôles différents. Les installés dans le cadre familial vont être sur des positions de « tâtonneurs » ou « suiveurs », en intégrant certaines innovations issu du modèle alternatif mais sans véritablement changer de paradigme. A l'inverse, les installés hors du cadre familial jouent des rôles déterminant : certains sont « moteurs » dans la diffusion du modèle alternatif qu'ils mettent en place notamment en se comparant au modèle dominant, tandis que d'autres se portent garant des valeurs originales du modèle alternatif en refusant de faire des concessions.</p> <p>Pour favoriser la mise en place d'un nouveau régime agri-alimentaire plus durable, il nous semble donc qu'il faille faciliter l'installation des hors cadre familiaux, qui possèdent une vision plus territoriale et multifonctionnelle de l'activité agricole. Pour cela, un ensemble de facteurs inhérents aux territoires doivent être disponibles. Il s'agit de réseaux d'acteurs et d'accompagnements adaptés aux projets « alternatifs » ; des formations agricoles professionnalisantes dédiées aux systèmes agricoles alternatifs ; une demande sociale forte et structurée ; et enfin, des politiques publiques locales soutenant ces installations.</p>		
<p>Abstract : The dominant farming model can't face the different current problematic of sustainability: as an example, the number of new farmer settlements is constantly decreasing. In some regions, alternative farming models have been set up by new generations of farmers, being more attractive for them and also answering contemporary issues. Through three case studies identified as being in a transition towards agriculture sustainability, this survey tries to determine the place and the involvement of the new farmers in the changing of farming model.</p> <p>It appears that the new farmers on a region in transition can play four different roles. Firstly, the farmers settled on familial farms are or "gropers", making limited changes, or "followers" when using innovations coming form the alternative model without changing their paradigm. At the opposite, the new entrants in agriculture play a determinant role: some of them are "motor" in the alternative model diffusion, when others are the "conservators" of the alternative values.</p> <p>To facilitate a territorial farming transition, it seems relevant to make easier the settlement of the new entrant in agriculture. In this way, a region needs to have alternative farmers networks, alternative farming trainings, a strong and structured social demand for this agriculture, and public policies to support these settlements.</p>		
Mots-clés : Installation, transition, territoire, agriculture, jeunes agriculteurs, hors cadre familiaux	Diffusion : Non limitée Limitée (préciser au verso)	